

Enquête sur l'ODD 16

Manuel de mise en œuvre

Document technique



Le Programme des Nations Unies pour le développement est la principale organisation des Nations Unies qui lutte pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté, des inégalités et du changement climatique. En collaboration avec notre vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les nations à construire des solutions intégrées et durables pour les personnes et la planète.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur undp.org ou suivez @UNDP



UNODC

United Nations Office on Drugs and Crime

La mission de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est de contribuer à la paix et à la sécurité mondiale, aux droits de l'homme et au développement en rendant le monde plus sûr face à la drogue, au crime, à la corruption et au terrorisme.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.unodc.org ou suivez @UNODC



**UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS**
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

La mission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) est d'œuvrer pour la protection de tous les droits de l'homme pour tous, d'aider les gens à réaliser leurs droits et les responsables de la défense de ces droits à veiller à leur mise en œuvre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.ohchr.org/FR/pages/home.aspx> ou suivez @UNHumanRights

Enquête sur l'ODD 16

Manuel de mise en œuvre 2022

VERSION 1.0

Document technique



REMERCIEMENTS

L'enquête sur l'ODD 16 est une initiative conjointe du Centre de gouvernance d'Oslo du PNUD, du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONU DC et de l'Unité des indicateurs et des données sur les droits de l'homme du HCDH.

Mariana Neves, Gergely Hideg et Peter Brückmann ont dirigé l'élaboration de l'enquête sur l'ODD 16 depuis le Centre de gouvernance d'Oslo du PNUD, à laquelle ont contribué Aparna Basnyat, Malin Herwig, Marie Laberge, Julia Kercher, Sarah Lister, Alexandra Wilde, Coralie Pring, Felix Schmieding, Ulrika Johnsson, sous la supervision générale d'Arvinn Gadgil.

Enrico Bisogno et Fatma Usheva, du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONU DC, ont fourni des orientations relatives à l'enquête sur l'ODD 16. Giulia Serio, Salome Flores, Luisa Sanchez Iriarte, Matthew Harris-Williams et Michael Jandl ont apporté des contributions à ces orientations et Angela Me en a assuré la supervision générale.

L'Unité des indicateurs et des données sur les droits de l'homme de la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation du HCDH a contribué à l'élaboration de l'enquête sur l'ODD 16.

Nous remercions tous les États membres, organisations internationales et experts individuels qui ont contribué à l'élaboration de l'enquête sur l'ODD 16, en particulier ceux qui ont participé aux tests cognitifs et au pilotage de l'enquête du PNUD à Cabo Verde, à El Salvador, au Kenya, au Kazakhstan, au Togo, en Tanzanie, en Tunisie et en Somalie, ONU DC Tunisie, le Centre d'excellence ONU DC-KOSTAT, le Centre d'excellence ONU DC-INEGI, HCDH Tunisie et Somalie, l'Office national des statistiques de Cabo Verde (INECV), Dygestic El Salvador, le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS), le Comité des statistiques du Ministère de l'économie nationale de la République du Kazakhstan, l'Institut national des statistiques et des études économiques et démographiques du Togo (INSEED Togo), le Ministère togolais de la fonction publique, du travail et du dialogue social, l'Institut national de la statistique de Tunisie, la Présidence du gouvernement tunisien, le Bureau national de la statistique de Tanzanie, le Ministère de la justice de la Somalie.

Ce document a pu voir le jour grâce au généreux soutien des gouvernements de la Norvège et du Royaume-Uni.

Direction de la publication : Bruce Hamm

Couverture et mise en page : Phoenix Design Aid

Traduction : Amplexor International – an Acolad company

Clause de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans ce document technique sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, notamment du PNUD, du HCDH et de l'ONU DC, ou des États membres des Nations Unies.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION	1
2	OBJET DU MANUEL	2
3	INDICATEURS COUVERTS	3
4	L'ENQUÊTE SUR L'ODD 16	4
4.1	Comparabilité internationale.....	4
4.2	Contexte national : éléments standard optionnels.....	4
4.3	Planification de l'enquête.....	5
4.3.1	Phases de mise en œuvre de l'enquête.....	5
4.3.2	Chronologie générale de l'enquête.....	7
4.4	Conception modulaire.....	7
4.5	Dimensions de la qualité de l'enquête	8
5	REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON	9
5.1	Population cible	10
5.2	Caractéristiques des échantillons.....	10
5.3	Bases de sondage de l'enquête : entretiens en personne ou par téléphone	11
5.4	Taille de l'échantillon	12
5.4.1	Échantillonnage des populations rares.....	12
5.5	Pondération, poststratification.....	13
5.6	Assurance qualité et documentation	13
6	CONDUITE DES ENTRETIENS	13
6.1	Traduction des instruments.....	14
6.2	Sélection et formation des enquêteurs.....	15
6.2.1	Sélection des enquêteurs.....	15
6.2.2	Formation des enquêteurs.....	16
6.3	Conduite du travail de terrain.....	17
6.4	Suivi de la qualité du travail de terrain.....	19
6.5	Approche des données fondée sur les droits de l'homme.....	19
6.6	Considérations éthiques.....	20
6.7	COVID-19.....	22
7	COLLECTE INFORMATISÉE DES DONNÉES	23
7.1	Ressources.....	24
7.2	Équipement.....	24

8	TRAITEMENT ET ESTIMATION DES DONNÉES.....	25
8.1	Traitement des données.....	26
8.2	Diffusion.....	29
9	VENTILATIONS.....	31
10	EXPLICATIONS SUR LES MODULES DU QUESTIONNAIRE.....	32
10.1	Volet sociodémographique et filtres.....	32
10.1.1	Sexe du répondant.....	33
10.1.2	Appartenance ethnique et religion.....	34
10.1.3	Citoyenneté, statut migratoire.....	35
10.2	Perception de la sécurité.....	36
10.2.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD.....	36
10.2.2	Justification.....	36
10.2.3	Notions clés.....	36
10.2.4	Pour les ONS.....	37
10.3	Efficacité des politiques externes.....	37
10.3.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD.....	37
10.3.2	Justification.....	37
10.3.3	Notions clés.....	37
10.3.4	Pour les ONS.....	38
10.4	Satisfaction à l'égard des services publics.....	38
10.4.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD.....	38
10.4.2	Justification.....	38
10.4.3	Notions clés.....	39
10.4.4	Pour les ONS.....	39
10.5	Pots-de-vin, corruption.....	40
10.5.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD.....	40
10.5.2	Justification.....	40
10.5.3	Notions clés.....	40
10.5.4	Pour les ONS.....	41
10.6	Accès à la justice civile.....	41
10.6.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD.....	41
10.6.2	Justification.....	41
10.6.3	Notions clés.....	42
10.6.4	Pour les ONS.....	42

10.7	Discrimination.....	42
10.7.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD	42
10.7.2	Justification.....	43
10.7.3	Notions clés.....	43
10.7.4	Pour les ONS.....	43
10.8	Violences.....	43
10.8.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD	44
10.8.2	Justification.....	44
10.8.3	Notions clés.....	44
10.8.4	Pour les ONS.....	44
10.9	Harcèlement.....	45
10.9.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD	45
10.9.2	Justification.....	45
10.9.3	Notions clés.....	45
10.9.4	Pour les ONS.....	45
10.10	Signalement de violences.....	45
10.10.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD	46
10.10.2	Justification.....	46
10.10.3	Notions clés.....	46
10.10.4	Pour les ONS.....	46
10.11	Traite des êtres humains à des fins de travail forcé.....	47
10.11.1	Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD	47
10.11.2	Justification.....	47
10.11.3	Notions clés.....	47
10.11.4	Pour les ONS.....	47
11	SURVEY SOLUTIONS : L'OUTIL DE COLLECTE DE DONNÉES.....	48
11.1	Concepteur de questionnaires.....	48
11.2	Point de synchronisation / Serveur de données.....	50
11.3	Gestion par champs.....	50
11.3.1	Siège.....	51
11.3.2	Chef d'équipe.....	52
11.3.3	Interrogateur.....	53
12	RÉFÉRENCES.....	56
13	ANNEXE A : FEUILLE DE ROUTE GÉNÉRALE POUR LES ENQUÊTES STATISTIQUES.....	58
14	ANNEXE B : PLAN DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ENQUÊTE SUR L'ODD 16.....	60

LISTE DES ACRONYMES

API	Interface de programmation d'applications
CAPI	Entretien individuel assisté par ordinateur
CARI	Entretien enregistré assisté par ordinateur
CATI	Entretien téléphonique assisté par ordinateur
CAWI	Entretien en ligne assisté par ordinateur
CITE	Classification internationale type de l'éducation
DSNU	Division de statistique des Nations Unies
GEI-ODD	Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HRBAD	Approche des données fondée sur les droits de l'homme
IMEI	Identité internationale d'équipement mobile
INDH	Institutions nationales des droits de l'homme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Organisme national de statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAPI	Entretien avec stylo et papier
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDD	Composition aléatoire
REG	Région
SIG	Système d'information géographique
URB	Urbain

1 INTRODUCTION

Le [Programme de développement durable](#) à l'horizon 2030 a été approuvé en 2015 par les États membres représentés à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont pris les engagements suivants : « Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective. »

Le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) formule [17 principaux objectifs de développement](#), dont chacun est suivi via des indicateurs, [définis par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD \(GEI-ODD\)](#) et [approuvés](#) par les États membres lors de la quarante-sixième session de la Commission de statistique des Nations Unies. Chaque indicateur du cadre des ODD dispose d'un organisme dépositaire désigné qui assume la responsabilité des tâches suivantes : le développement méthodologique et l'amélioration continue de l'indicateur ; la collecte de données auprès des systèmes statistiques nationaux et des commissions régionales des Nations Unies ; la coordination des données et des informations pour éclairer le rapport annuel mondial sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD ; la fourniture de métadonnées pour l'indicateur ; la contribution au renforcement des capacités statistiques ; et la coordination avec d'autres organismes et parties prenantes intéressés à contribuer à l'élaboration et à l'amélioration des indicateurs.

L'une des leçons tirées des objectifs du Millénaire pour le développement - qui ont précédé le cadre actuel des ODD - était la suivante : des institutions efficaces et responsables, l'état de droit, l'accès à la justice, l'inclusion et la paix sont les principaux chaînons manquants pour réaliser le développement durable. L'ODD 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 visait à capter ces dimensions, car elles sont importantes non seulement comme objectifs de développement en soi, mais aussi pour accélérer l'avancement des autres objectifs.

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019, qui a procédé à un examen thématique de l'ODD 16, a réaffirmé que « l'ODD 16 – promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des politiques efficaces, responsables et ouvertes – a été identifié lors de la Conférence sur l'ODD 16 comme un objectif qui est à la fois un résultat et un catalyseur du développement durable ». ¹

Malgré les engagements politiques envers l'ODD 16, il s'est révélé difficile de mesurer les progrès réalisés en matière de paix, de justice et d'inclusion, notamment en raison de méthodologies insuffisantes et de la disponibilité limitée des données pour évaluer et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif. La faiblesse des mécanismes institutionnels aux niveaux national et local pour recueillir des données et suivre les initiatives politiques dans les domaines couverts par l'ODD 16 reste l'un des principaux obstacles à un suivi efficace et cohérent de cet objectif au niveau mondial. ²

En examinant en particulier les indicateurs de l'ODD 16 basés sur des enquêtes, très peu de pays ont des données à communiquer, avec seulement 32 % des pays disposant de données pour au moins un an depuis 2015. ³ Les rapports officiels obtenus par le biais du processus de communication sur les ODD brossent un tableau encore plus sombre. L'ODD 16 reste un objectif avec peu d'indicateurs de niveau I ⁴ (c'est-à-dire seulement sept indicateurs sur 24). Et parmi ceux-ci, seuls quatre sont mesurés au niveau national. Certains des indicateurs de l'ODD 16 sont basés sur des dossiers publics ou des résumés statistiques de données administratives, mais, pour bon nombre d'entre eux, ils ne peuvent pas être calculés à partir de ces sources de données en raison d'une grave sous-détection par les autorités et/ou d'une sous-déclaration par la population. Ces données doivent être obtenues directement par le biais d'enquêtes réalisées auprès des habitants de chaque pays.

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'ODD 16 nécessiterait la mise en œuvre d'enquêtes nationales complètes (sur les victimes de délits, la gouvernance, l'accès à la justice, la discrimination et la corruption), ce qui peut s'avérer difficile à réaliser de manière régulière pour de nombreux organismes nationaux de statistique (ONS). Pour relever certains de ces défis et répondre aux questions liées aux méthodes et approches de collecte de données, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) – les organismes dépositaires internationaux des indicateurs couverts par l'enquête sur l'ODD 16, voir la section 3 ci-dessous – ont élaboré conjointement un instrument d'enquête et un manuel d'accompagnement.

1 Forum politique de haut niveau sur le développement durable (2019). *Review of SDG implementation and interrelations among goals – Discussion on SDG 16 – Peace, justice and strong institutions.*

2 Global Alliance (2019). *Enabling the implementation of the 2030 agenda through SDG 16+*. New York.

3 Base de données des indicateurs des ODD des Nations Unies. Pour une évaluation continue de la disponibilité des données, veuillez consulter la [Base de données mondiale](#).

4 Niveau I : l'indicateur est clair sur le plan conceptuel, il a une méthodologie établie au niveau international et des normes sont disponibles. En outre, des données sont régulièrement produites par au moins 50 % des pays et pour au moins 50 % de la population dans chaque région où l'indicateur est pertinent (DSNU, n.d.-a).

L'objectif est d'aider les partenaires nationaux à collecter des indicateurs basés sur des enquêtes qui contribuent au suivi des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de certaines cibles de l'ODD 16 et à accroître la disponibilité des données sur les domaines thématiques de la gouvernance, de la violence, de la justice, de la discrimination, de la corruption et de la traite des personnes, afin d'aider à prendre de meilleures décisions aux niveaux national et international.

2 OBJET DU MANUEL

Le manuel est destiné à informer les praticiens (en particulier les ONS et/ou d'autres partenaires de mise en œuvre des systèmes statistiques nationaux) et un public professionnel plus large sur les exigences techniques de la mise en œuvre de l'enquête sur l'ODD 16 d'une manière comparable au niveau international et pertinente au niveau national. Par conséquent, ce manuel se concentre sur les indicateurs de l'ODD 16 couverts, les spécificités de l'enquête sur l'ODD 16 et les éléments d'un cadre de qualité approprié, en s'appuyant sur des directives générales sur la collecte de données statistiques et la théorie de la mesure. Le manuel fait partie d'un ensemble de ressources fourni par le PNUD, l'ONU DC et le HCDH pour guider la mise en œuvre nationale, qui comprend, entre autres, les éléments suivants :⁵

- Le manuel de mise en œuvre (le document actuel).
- Les scripts des entretiens CAPI/CATI (entretiens individuels/téléphoniques assistés par ordinateur) : la version préétablie de la source internationale Questionnaire d'enquête sur l'ODD 16, dans Survey Solutions.
- Plan de tabulation : modèles normalisés pour la notification des indicateurs avec la ventilation recommandée, y compris les modèles de tabulation pour les variables contextuelles facultatives, proposés par le questionnaire source standard international.
- Syntaxe : fichiers STATA .do pour calculer les indicateurs des ODD et d'autres variables incluses dans le plan de tabulation.

Le manuel fournit également des explications et des instructions relatives à l'instrument pour informer les enquêteurs, y compris les manuels des enquêteurs et les programmes à adopter par les ONS lors de la préparation de la collecte de données aux fins de l'ODD 16.

Veillez noter que ce manuel est censé faire l'objet de mises à jour périodiques. Veuillez vous référer aux sites Web du [HCDH](#), du [PNUD](#) et de l'[ONU DC](#) et au [Hub ODD 16](#).

⁵ L'ensemble devrait inclure des ressources supplémentaires à l'avenir, notamment des orientations narratives sur le calcul des indicateurs ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre, à mesure que les ressources deviennent disponibles.

3 INDICATEURS COUVERTS

Le questionnaire d'enquête sur l'ODD 16 offre un instrument normalisé et testé au niveau international afin de collecter des données pour le calcul des indicateurs ODD suivants,⁶ avec les organismes dépositaires internationaux indiqués en italique :

Accès à la Justice (AJ) – PNUD/ONU/OCDE

16.3.3 Proportion de la population qui a connu un différend au cours des deux dernières années et qui a accédé à un mécanisme formel ou informel de règlement des différends

Corruption (CR) – ONUDC

16.5.1 Proportion de personnes qui ont eu au moins un contact avec un agent public et qui ont versé un pot-de-vin à un agent public, ou se sont vu demander un pot-de-vin par ces agents publics, au cours des 12 derniers mois

Discrimination (DS) – HCDH

16.b.1/10.3.1 Proportion de la population déclarant s'être personnellement sentie victime de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit par le droit international des droits de l'homme⁷

Gouvernance – PNUD

16.7.2 Proportion de la population qui pense que la prise de décisions est ouverte et réactive – Efficacité des politiques externes (EPE)

16.6.2 Proportion de la population satisfaite de sa dernière expérience des services publics (SPS)

Violence physique (PHV) – ONUDC

16.1.3(a) Proportion de la population ayant subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois

Violence psychologique (PSV) et Harcèlement non sexuel (physique) (PHAR) – ONUDC

11.7.2(a) Proportion de personnes victimes de harcèlement physique au cours des 12 derniers mois

16.1.3(b) Proportion de la population ayant subi des violences psychologiques au cours des 12 derniers mois

Sécurité (SA) – ONUDC

16.1.4 Proportion de la population qui se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule dans la zone où elle vit une fois l'obscurité tombée

Violence sexuelle (SEV) et harcèlement sexuel (SHAR) – ONUDC

11.7.2(b) Proportion de personnes victimes de harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois

16.1.3(c) Proportion de la population ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois

Traite des personnes à des fins de travail forcé (TIP) – ONUDC

16.2.2 Estimation du nombre de victimes de la traite à des fins de travail forcé pour 100 000 habitants au cours des trois dernières années

Signalement de violences (VR) – ONUDC

16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 derniers mois qui ont signalé leur victimisation aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus

Outre les composants obligatoires – c'est-à-dire les variables strictement nécessaires pour calculer les indicateurs énumérés ci-dessus – le questionnaire sur l'ODD 16 comprend également un ensemble de questions soigneusement organisées qui offrent une contextualisation supplémentaire des indicateurs pour éclairer davantage l'analyse, le plaidoyer et la politique.

6 Département des affaires économiques et sociales (n.d.). [Base de données des indicateurs ODD](#).

7 Pour plus d'informations sur cet indicateur, notamment les métadonnées, une note d'orientation méthodologique, une base de données, une infographie, etc., voir HCDH (n.d.). [Indicateurs des ODD sous la tutelle du HCDH](#).



4 L'ENQUÊTE SUR L'ODD 16

Les points suivants de cette section décrivent la justification générale et la mise en place de l'enquête sur l'ODD 16.

4.1 Comparabilité internationale

Les indicateurs, proposés par le GEI-ODD et approuvés par la Commission de statistique des Nations Unies, qui soutiennent le suivi des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des ODD et leurs cibles spécifiques ont souligné leur comparabilité entre les pays, les époques, les cultures, les langues et les types de gouvernement. La sélection des indicateurs et leur définition opérationnelle ont tenu compte du fait qu'ils devaient être applicables et pertinents dans la plupart des pays.

Alors que la définition d'un cadre mondial permet une comparaison entre les États – ainsi qu'au sein des pays, au fil du temps – la principale justification d'une telle comparabilité stricte est l'exigence que ces indicateurs soient consolidés chaque année aux niveaux mondial et régional pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces cibles communément acceptées. Cela exige que la mesure dans chaque pays respecte strictement les définitions internationales, comme indiqué dans les documents Métadonnées fournis par le GEI-ODD.⁸

Pour les indicateurs basés sur des enquêtes, cette uniformité est en outre définie et déterminée par l'instrument de mesure (questionnaire) et les formules de calcul utilisées pour mettre au point les indicateurs. C'est pourquoi des efforts sont consentis pour produire un outil international normalisé mis à la disposition de chaque État afin de faciliter leurs initiatives en vue de produire des données en totale cohérence avec les définitions internationalement acceptées des indicateurs, tout en reconnaissant des différences entre les pays.

4.2 Contexte national : éléments standard optionnels

Les indicateurs ODD ont été élaborés dans le but de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, en fournissant un cadre comparable avec un ensemble minimum d'indicateurs qui permettraient d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre des projets, programmes et politiques qui permettraient d'atteindre les objectifs dans chaque État membre.

Il est à espérer que, compte tenu des différents contextes de développement, le cadre sera complété par d'autres indicateurs régionaux et nationaux chaque fois que cela sera possible et applicable, afin que le ou les indicateurs ODD soient adaptés au contexte national et analysés du point de vue national. À cet égard, les indicateurs ODD doivent être considérés comme faisant partie d'un cadre analytique plus large et comme une base pour suivre les progrès globaux accomplis dans la réalisation du Programme 2030.

Bien que le cadre d'indicateurs mondiaux puisse ne pas être en mesure de fournir une image détaillée des différentes questions thématiques, il offre le moyen le plus efficace de calculer et d'estimer les indicateurs pour aider à illustrer les progrès accomplis dans la réalisation différentes cibles sans surcharger les systèmes nationaux de collecte de données. Par exemple, comprendre les taux de violence physique par année peut contribuer à fournir une appréciation rapide de ce problème dans un pays et permettre une analyse transnationale afin d'aider à éclairer la prise de décisions au niveau national pour réduire ces taux de violence.

L'enquête sur l'ODD 16 reconnaît qu'il existe des différences socioéconomiques, démographiques et institutionnelles entre les pays et les régions. Le questionnaire indique clairement quand une adaptation nationale à des questions spécifiques est nécessaire. L'enquête sur l'ODD 16 fournit également deux niveaux d'informations supplémentaires qui contribuent à contextualiser les différents indicateurs : a) la ventilation et b) des questions complémentaires qui permettent une compréhension plus approfondie de l'indicateur.

Pour chaque indicateur vient ensuite une liste de ventilations recommandées, qui fournissent des informations plus granulaires sur le phénomène, réparties selon divers critères sociodémographiques. Dans l'exemple de la violence physique, cela révélerait comment les taux de victimisation de la violence physique se comparent selon l'âge, le sexe ou la race / appartenance ethnique. Les acteurs nationaux peuvent augmenter le nombre de critères de ventilation liés à leurs objectifs politiques, soit en utilisant des variables obligatoires pour d'autres modules (par exemple, le statut migratoire), soit en ajoutant des ventilations pertinentes au niveau national.

8 (DSNU, n.d.-c). [SDG Indicators - Metadata repository](#).

Deuxièmement, le questionnaire sur l'ODD 16 propose un ensemble de variables contextuelles qui peuvent fournir un aperçu plus approfondi du phénomène étudié, conduisant à une meilleure compréhension du problème et facilitant les réponses politiques possibles. Par exemple, pour la violence physique, les variables contextuelles cruciales peuvent inclure la question de savoir si cette violence a été perpétrée par un partenaire intime ou si des armes ont été utilisées. Ces questions contextuelles font partie de celles recommandées par le questionnaire sur l'ODD 16. Celles-ci ne sont pas obligatoires pour le calcul des indicateurs. Cependant, les acteurs nationaux sont encouragés, en fonction des priorités nationales et de « l'espace » en termes de temps d'entretien, à ajouter ces variables et toute variable contextuelle supplémentaire qui, selon eux, augmenterait la probabilité d'améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des réponses politiques.

Les questions centrales du questionnaire sur l'ODD 16 sont marquées d'un astérisque (*). Ce sont les questions qui (a) contribuent directement au calcul de l'indicateur dans le cadre global ou (b) sont nécessaires pour une mesure fiable du type (a) de variables sur lesquelles les indicateurs reposent.

4.3 Planification de l'enquête

La mise en œuvre de l'enquête sur l'ODD 16 répond avant tout au besoin d'informations pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable.

4.3.1 Phases de mise en œuvre de l'enquête

Pour évaluer correctement la nécessité de mener l'enquête sur l'ODD 16 dans un format entièrement autonome ou modulaire, il est recommandé d'évaluer les besoins en données nationales pour suivre les ODD en consultant les parties prenantes concernées, notamment le gouvernement, les institutions de surveillance, les organisations de la société civile et le secteur privé. Il est également recommandé de consulter les cadres, plans et stratégies nationaux plus larges sur la gouvernance, la justice et les droits de l'homme, y compris les besoins de données spécifiques sur la violence, la sécurité, la corruption, la satisfaction des services publics, l'efficacité des politiques externes, l'accès à la justice et la traite des êtres humains.

Une fois que la décision de mettre en œuvre l'enquête sur l'ODD 16 a été prise, les activités de planification doivent être lancées et l'un des organismes des Nations Unies informé. La mise en œuvre devrait durer 12 mois et comprendre la phase préparatoire de *planification et logistique*, qui inclut : les dispositions contractuelles (préparation et signature des contrats correspondants / ordre d'opération / mémorandum d'accord), la création de l'équipe chargée de l'enquête dans le principal organisme de mise en œuvre, la création d'une équipe nationale de consultation pour donner des conseils pendant la mise en œuvre, la sélection des enquêteurs et tout autre arrangement logistique qui sera nécessaire lors de la mise en œuvre.

Une fois l'équipe créée, la *conception du questionnaire* peut démarrer. L'enquête sur l'ODD 16 est un questionnaire standard qui, tout en préservant la comparabilité internationale, doit être adapté au contexte national et testé et validé au niveau national avec le soutien de représentants d'institutions gouvernementales, d'organisations de la société civile et d'organisations internationales ayant une expérience dans les domaines couverts par l'enquête. Il est également recommandé d'inclure des groupes de population marginalisés dans le processus de consultation, ainsi que la définition des produits de la diffusion dans la phase de conception du questionnaire.

La *phase d'échantillonnage et de listage* se concentre sur la préparation du test préalable et de l'enquête principale, y compris la préparation du plan de sondage et des pondérations, la réalisation de la sélection de l'échantillon et la préparation du travail de terrain.

L'une des principales tâches de la *préparation du traitement des données* devrait consister à mettre en place, à déployer et à maintenir une infrastructure informatique pour la collecte de données dans le cadre du CAPI et la vérification des tablettes et des ordinateurs. Cette phase devrait être lancée le plus tôt possible pour garantir que toutes les infrastructures sont prêtes et testées avant le début des travaux sur le terrain. Certaines tâches dépendent de la contextualisation, mais l'équipe informatique doit être impliquée dès que possible pour être prête à programmer le script CAPI/CATI sur la base du questionnaire contextualisé, y compris à insérer la traduction et à tester et finaliser minutieusement le script.

La *formation du personnel de terrain et le travail sur le terrain*, expliqués plus en détail à la section 6.2, doivent être structurés en trois sous-phases principales : la sensibilisation pour informer la population sur l'enquête à venir (le cas échéant), la formation des équipes de terrain et la collecte de données.

La phase de traitement consiste à préparer les bases de données en nettoyant les données, en les traitant, en préparant les pondérations de l'enquête et en finalisant les bases de données.

L'analyse des données et la tabulation doivent être éclairées par le plan de tabulation. L'enquête sur l'ODD 16 dispose d'un plan de tabulation standard qui peut être adapté aux besoins nationaux et à la version nationale du questionnaire. Le plan de tabulation est divisé entre le minimum requis et une proposition de tabulation. La première partie présente l'indicateur sur l'ODD 16 et la ventilation minimale recommandée nécessaire au suivi et à la communication au niveau international. La tabulation suivante fournit des informations plus complètes sur l'indicateur ainsi qu'une analyse détaillée. Il est fortement encouragé de créer des tabulations supplémentaires, par exemple, en croisant différents indicateurs, ou d'autres ventilations, en s'adaptant au besoin d'information des parties prenantes nationales.

La rédaction et la diffusion du rapport constituent l'une des phases clés de la mise en œuvre. À l'instar de la phase de conception du questionnaire, un processus qui associe les parties prenantes nationales identifiées lors de la phase de planification et de logistique est recommandé. La gouvernance, la justice et les droits de l'homme sont des domaines avec des parties prenantes multiples et diverses qui ont différents niveaux de besoins en données et d'expertise. Les parties prenantes nationales peuvent fournir une analyse plus approfondie des domaines spécifiques couverts ainsi qu'un soutien à la diffusion des données. Afin de maximiser l'utilité des informations générées, plusieurs canaux de diffusion et formats de publication doivent être envisagés. L'un des principaux produits de diffusion est le rapport qui comprend les tableaux produits dans le plan de tabulation. Il est également conseillé d'envisager une analyse sous-thématique, car chaque module fournit des informations détaillées qui peuvent également s'appuyer sur d'autres sources de données ou d'analyses qualitatives dans des informations thématiques spécifiques ou interconnectées. D'autres produits et canaux de diffusion doivent également être pris en compte, notamment : les tabulations remplies, la communication presse pour différents canaux, les infographies, les cartes de médias sociaux et les tableaux de bord.

Dans le cadre de leur plan de diffusion, les organismes de mise en œuvre sont également encouragés à rendre les microdonnées disponibles conformément aux protocoles nationaux d'accès aux données et à la législation nationale après que les microdonnées ont été rendues anonymes conformément aux normes internationales. La mise à disposition des microdonnées à des fins de recherche offre des possibilités d'accroître la visibilité des activités statistiques, d'accroître la responsabilité et la transparence dans la recherche et la collecte de données et de renforcer la fiabilité et la précision des données en recevant des commentaires de la part des utilisateurs des données. En outre, la mise à disposition de microdonnées anonymisées favorise la diversité dans la recherche, génère de nouvelles connaissances, réduit la duplication dans la collecte de données par différents organismes et contribue à améliorer les politiques et programmes fondés sur des données probantes. Les organismes de mise en œuvre souhaitant diffuser leurs microdonnées sur l'ODD 16 par le biais des bibliothèques de microdonnées officielles des Nations Unies doivent contacter l'une des institutions des Nations Unies pour plus obtenir d'informations sur ce processus.

Les formats et les canaux de diffusion doivent être convenus entre les parties prenantes nationales lors de la phase de planification et de logistique et ajustés en conséquence lors de la phase de diffusion.

L'enquête devrait inclure deux activités continues tout au long de la mise en œuvre. La première est l'évaluation de l'opération, qui nécessite un mécanisme d'assurance qualité systématique, comprenant des procédures efficaces et efficaces pour améliorer la qualité et la rapidité de l'opération. Cela doit être pris en compte dans les procédures opérationnelles standard de toutes les phases, activités et tâches. Deuxièmement, et parallèlement à la première activité, il est indispensable d'archiver systématiquement toute la documentation produite au cours de l'opération. Pour y parvenir de manière efficace, il est conseillé aux organismes de mise en œuvre d'établir des règles en matière d'archivage, de définir le référentiel, de décider de la structure d'archivage et de documenter la procédure d'archivage.



4.3.2 Chronologie générale de l'enquête

La mise en œuvre de l'enquête sur l'ODD 16 peut varier en fonction des réglementations nationales, des procédures, des ressources humaines, de la disponibilité des financements et des procédures opérationnelles standard. Malgré les différences possibles, il est recommandé que l'enquête sur l'ODD 16 soit mise en œuvre conformément au calendrier illustré ci-dessous, qui doit être ajusté lors de la phase de planification et de logistique. Ce calendrier prévoit un cycle de vie de l'enquête de 12 mois. L'annexe B fournit une recommandation de calendrier plus détaillé qui énumère les tâches typiques requises à effectuer dans chacune des phases décrites ci-dessus et incluses dans le tableau ci-dessous.

Activité	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
PLANIFICATION ET LOGISTIQUE	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
CONCEPTION DU QUESTIONNAIRE		■	■	■	■	■						
ÉCHANTILLONNAGE ET LISTAGE		■	■									
PRÉPARATION DU TRAITEMENT DES DONNÉES		■	■	■	■	■						
FORMATION DU PERSONNEL DE TERRAIN ET TRAVAIL SUR LE TERRAIN					■	■	■	■				
TRAITEMENT							■	■				
ANALYSE DES DONNÉES ET TABULATION									■	■		
RÉDACTION ET DIFFUSION DE RAPPORTS										■	■	■
ÉVALUATION		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ARCHIVAGE		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

4.4 Conception modulaire

Le questionnaire d'enquête sur l'ODD 16 couvre 13 indicateurs. Le questionnaire a été conçu avec l'idée générale qu'il sera prêt à être appliqué comme enquête autonome, bien que les pays puissent également n'en utiliser que certaines parties. Pour cela, nous recommandons de le séquencer en huit modules, comme suit :

1. Module sociodémographique / filtres
2. Sécurité
3. Gouvernance
4. Corruption
5. Accès à la Justice
6. Discrimination
7. Violence (violence physique, violence sexuelle [+harcèlement], violence psychologique [+harcèlement], signalement de violences
8. Traite des êtres humains à des fins de travail forcé

4.5 Dimensions de la qualité de l'enquête

La qualité ou « aptitude à l'emploi » des informations statistiques peut être définie à l'aide de six éléments constitutifs ou dimensions : pertinence, précision, actualité, accessibilité, interprétabilité et cohérence.⁹ La section suivante les décrit et explique comment la conception recommandée de l'enquête sur l'ODD 16 s'efforce d'atteindre ces objectifs.

La **pertinence** des informations statistiques reflète la mesure dans laquelle elles répondent aux besoins réels des utilisateurs. Il s'agit de savoir si les informations disponibles éclairent des questions importantes pour les utilisateurs. L'évaluation de la pertinence est subjective et dépend des différents besoins des utilisateurs. Le défi pour l'organisme de mise en œuvre est de peser et d'équilibrer les besoins contradictoires des utilisateurs actuels et potentiels pour produire un programme qui réponde autant que possible aux besoins nationaux, dans les limites des ressources.

Dans le cas des questions obligatoires de l'enquête sur l'ODD 16, leur pertinence découle directement de leur lien avec les indicateurs. Les indicateurs définis pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs spécifiques ont été sélectionnés en grande partie sur la base du consensus au sein de la communauté statistique internationale, selon lequel ils sont des mesures pertinentes du phénomène. La pertinence des questions centrales est directement liée à la pertinence des indicateurs, étant donné que ces questions servent à les calculer ou aident à mesurer avec précision la variable utilisée pour le calcul de l'indicateur (voir point suivant). Dans le contexte national, consulter les parties prenantes sur les modules et ajouter des questions propres au pays améliorerait potentiellement la pertinence des résultats fournis aux homologues nationaux. Pour les questions facultatives, la pertinence a été établie en consultant des experts et en s'appuyant sur des instruments internationaux éprouvés dont la pertinence a été établie au fil des années ou des décennies d'applications précédentes à travers le monde.

La **précision** des informations statistiques est la mesure dans laquelle les informations décrivent correctement le phénomène qu'elles ont été conçues pour mesurer. L'exactitude est généralement caractérisée en termes d'erreur dans les estimations statistiques et se décline généralement en deux composantes : le biais (erreur systématique) et la variance (erreur aléatoire). Elle peut également être décrite par les principales sources d'erreur susceptibles d'entraîner des inexactitudes (par exemple, couverture, échantillonnage, non-réponse, réponse).

Les questions de l'enquête sur l'ODD 16 ont été affinées à partir d'instruments de recherche internationaux ayant prouvé présenter des biais et une variance minimales. Elles ont en outre subi plusieurs séries de tests (évaluation de la qualité par un groupe d'experts, tests cognitifs et tests pilotes) afin de maximiser leur précision. Au niveau national, diverses mesures couramment employées par les ONS visent à accroître la précision. L'application de ces protocoles solides à toutes les phases de la collecte et du traitement des données contribue à la précision au niveau local. Il est nécessaire de surveiller et de documenter tous les aspects pertinents pour garantir la précision afin de tirer des leçons en vue d'améliorer la collecte de données pour la même opération ou toute opération similaire à l'avenir. À l'échelle internationale, la précision de la mise en œuvre de l'enquête est facilitée par la mise à disposition d'une plateforme multimodale assistée par ordinateur pour mener des entretiens, qui est disponible pour les partenaires nationaux de mise en œuvre. L'utilisation du serveur Survey Solutions et de l'application pour entretiens téléphoniques, informatiques ou en ligne fournie par les organismes promoteurs (PNUD/ONUDC/HCDH) réduira considérablement les erreurs liées à la collecte et au traitement des données (voir section 11).

L'**actualité** des informations statistiques fait référence au délai entre le point de référence (ou la fin de la période de référence) auquel se rapporte l'information et la date à laquelle l'information devient disponible. Cela implique généralement de trouver un équilibre avec la précision. L'actualité de l'information influencera sa pertinence.

La rapidité de l'enquête sur l'ODD 16 dépendra des autorités de mise en œuvre, qui déterminent la fréquence à laquelle les données sont collectées et le calendrier de l'enquête ou de modules particuliers de l'enquête. L'utilisation de la plateforme Survey Solutions (voir section 11) réduira considérablement le temps nécessaire à la préparation du travail sur le terrain et au traitement des données, raccourcissant ainsi l'intervalle entre la collecte et la diffusion des données, ce qui pourrait éventuellement accroître la fréquence de la collecte des données au niveau national.

L'**accessibilité** des informations statistiques fait référence à la facilité avec laquelle elles peuvent être obtenues auprès du producteur de données et comprises par leurs utilisateurs (qui peuvent ne pas être compétents en statistique). Cela inclut la facilité avec laquelle on apprend l'existence des informations, ainsi que la pertinence de la forme ou du support par lequel les informations peuvent être consultées. Généralement, les informations produites par les organismes nationaux de statistique sont considérées comme publiques. Dans certains pays, elles peuvent cependant avoir un coût susceptible d'en affecter l'accessibilité pour certains utilisateurs.

9 Statistique Canada (n.d.). *Cadre d'assurance de la qualité*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-586-x/12-586-x2017001-fra.htm>.

Pour l'enquête sur l'ODD 16, l'accessibilité des indicateurs qui sont les principaux produits internationaux de la mesure sera facilitée par des référentiels de données, où les ONS sont priés de télécharger des données dans le cadre de leur régime de communication sur les ODD, principalement dans la Base de données mondiale de la DSNU.¹⁰ Les Directives sur les flux de données et la communication de données mondiales aux fins des objectifs de développement durable (Guidelines on Data Flows and Global Data Reporting for Sustainable Development Goals) disposent que la communication est un processus à plusieurs niveaux dans lequel les données sont transmises de l'ONS (ou d'une autre institution désignée par l'État membre) à un organisme dépositaire, et de là, à la Division de statistique des Nations Unies pour la compilation et la diffusion. La communication des données respecte un cycle établi par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD.¹¹

Les pays sont encouragés à rendre les données également disponibles conformément aux protocoles nationaux et à la législation nationale sur l'accès des données. Ce manuel suggère (dans la section 4.3) d'envisager plusieurs canaux de diffusion et formats de publication, notamment des rapports analytiques, des tabulations, des communiqués de presse, des infographies, des publications sur les médias sociaux, etc., y compris la diffusion de microdonnées anonymisées à des fins de recherche.

L'**interprétabilité** d'informations statistiques reflète la disponibilité des informations supplémentaires et des métadonnées nécessaires pour interpréter et utiliser ces informations de manière appropriée. Ces informations comprennent normalement les concepts, les variables, les questions et les classifications sous-jacents utilisés, la méthodologie de collecte et de traitement des données et les indications ou mesures des taux de réponse et de la précision des informations statistiques.

Pour l'enquête sur l'ODD 16, les référentiels de données dans lesquels les ONS sont invités à télécharger des statistiques nécessiteront également le téléchargement et la publication de métadonnées essentielles avec les produits de données pour le calcul des indicateurs internationaux, et ce, afin d'améliorer l'interprétabilité et de signaler les potentiels problèmes de compatibilité avec la norme internationale. Les métadonnées des données déclarées soutiendront également les futures améliorations méthodologiques grâce à la collecte des meilleures pratiques nationales. Les partenaires de mise en œuvre sont également encouragés à rendre les métadonnées disponibles via les canaux d'échange de données et de métadonnées statistiques.¹²

La **cohérence** des informations statistiques reflète la mesure dans laquelle elles peuvent être associées avec succès à d'autres informations statistiques dans un cadre analytique large, au fil du temps, regroupant programmes et produits, et présentant une connectivité et une cohérence logiques. L'utilisation de concepts, de classifications et de populations cibles standard favorise la cohérence, tout comme l'utilisation d'une méthodologie commune à toutes les enquêtes.

Pour l'enquête sur l'ODD 16, le questionnaire et les processus décrits par ce manuel de mise en œuvre servent à assurer la cohérence conceptuelle et statistique en termes de définitions et de méthodologies dans le cadre de l'écosystème d'indicateurs sur les ODD. Les indicateurs adoptés et leur ventilation standard sont conformes aux principes préconisés par la philosophie de l'initiative ODD consistant à « ne laisser personne de côté ». Cette cohérence est obtenue grâce à la stabilité de la mesure dans le temps, ainsi qu'à la compatibilité de la méthodologie de mesure entre les pays, les langues et les sous-populations.

5 REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

La méthodologie par laquelle l'échantillon est sélectionné peut avoir un impact significatif sur les résultats définitifs de l'enquête. Il existe deux grandes catégories de plan de sondage : les échantillons probabilistes et les échantillons non probabilistes. Bien que ce document n'offre pas une discussion approfondie sur les échantillons probabilistes et non probabilistes, il convient de souligner que seuls les échantillons probabilistes peuvent produire des estimations représentatives de la population cible. L'enquête sur l'ODD 16 doit produire des données représentatives au niveau national sur les indicateurs couverts. Par conséquent, seuls les échantillons probabilistes doivent être pris en compte, c'est-à-dire des plans de sondage où, au moins en théorie, tous les membres de la population statistique ont une probabilité connue et non nulle d'inclusion dans l'échantillon (voir ci-dessous les types d'exclusions possibles).

10 Département des affaires économiques et sociales (n.d.).

11 (DSNU, n.d.-b). [GEL-ODD - Improving data flows and global data reporting for the Sustainable Development Goals](#).

12 [Site Web d'échange de données et de métadonnées statistiques](#).

5.1 Population cible

Tous les modules de l'enquête sur l'ODD 16 mesurent les expériences et les opinions au sein **la population adulte générale**. Cela inclut les adultes de tous les sexes échantillonnés au hasard à partir de la **population résidente** totale d'un pays. La définition générale de l'âge adulte comprend toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans. La population cible de l'enquête sur l'ODD 16 n'a pas de limite d'âge supérieure des personnes à interroger.

Il est déconseillé aux ONS de s'écarter de cette définition internationale. La définition de l'âge adulte peut être ajustée à l'âge national de la majorité si ce n'est pas 18 ans.

La définition de la population cible doit cibler la population résidente effective du pays, c'est-à-dire toutes les personnes qui vivent en permanence sur le territoire géographique du pays, quel que soit leur statut de résidence légale ou leur nationalité. À l'inverse, les ressortissants nationaux résidant de manière permanente dans un autre pays ne font pas partie de la base de sondage. Dans les échantillons basés sur des listes où cela ne peut pas être parfaitement contrôlé à l'avance, les répondants cibles potentiels doivent être considérés comme inéligibles chaque fois qu'il est précisé qu'ils résident en permanence à l'étranger. Pour la résidence permanente, les définitions habituelles utilisées par le système statistique national doivent être utilisées.

Les équipes nationales de mise en œuvre doivent éviter d'utiliser les listes électorales comme ressource d'échantillonnage. Celles-ci sont parfois basées sur un dossier préliminaire, et la plupart du temps, elles excluent ceux qui, bien que n'étant pas des ressortissants nationaux, résident réellement dans le pays et devraient donc faire partie de la population statistique aux fins de l'enquête sur l'ODD 16.

Pour l'enquête sur l'ODD 16, les **entretiens par procuration** (c'est-à-dire lorsqu'une autre personne répond au questionnaire pour le répondant cible) **ne sont pas autorisés**, puisque les informations recueillies concernent la vie personnelle du répondant et peuvent être inconnues des autres membres du ménage. Par conséquent, toutes les questions doivent être posées au répondant cible échantillonné. Si cela n'est pas possible pour une raison quelconque, il convient d'abandonner l'individu échantillonné, ce qui doit être documenté avec un code de non-réponse approprié.

5.2 Caractéristiques des échantillons

La mise en œuvre nationale doit suivre les meilleures pratiques et procédures statistiques nationales pour la conception de l'échantillonnage. Au niveau international, il est recommandé de prendre en compte les critères suivants :

- **plan de probabilité aléatoire** : des enquêtes auprès de la population générale doivent être menées sur des échantillons probabilistes aléatoires ; l'utilisation de quotas d'échantillonnage n'est pas recommandée ;
- **couverture géographique complète** : les échantillons doivent s'efforcer d'éliminer toute exclusion systématique fondée sur le lieu de résidence. Il est possible d'accepter d'exclure certaines zones géographiques (c'est-à-dire des zones éloignées ou faiblement peuplées) ou zones d'habitat (zones d'habitat informel, bidonvilles, camps de réfugiés¹³ ou très petites zones d'habitat formel) pour des raisons d'efficacité d'échantillonnage dans des échantillons individuels, tant que le niveau (estimé) d'exclusion reste inférieur à 2 % par rapport à la population cible totale ;
- **un niveau maîtrisé de non-couverture dans les principales strates sociodémographiques** : un effort doit être fait pour s'assurer que les niveaux de non-couverture ne sont trop élevés dans aucun des segments sociodémographiques clés, tels que définis par les ventilations recommandées (voir section 9). Autrement dit, il est conseillé au plan d'échantillonnage de s'assurer que le taux de couverture dans chaque sous-groupe sociodémographique ciblé est d'au moins 95 %, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir plus d'un répondant sur 20 appartenant à l'un des sous-groupes désignés avec zéro chance d'inclusion selon le plan de sondage et la pratique d'échantillonnage. Ce point doit être compris en lien avec le point précédent : s'il y a une non-couverture géographique de 1,9 % au niveau national, cela peut signifier une non-couverture de 15 % d'un groupe ethnique, ce qui n'est pas admissible, en particulier si l'appartenance ethnique est une ventilation requise pour l'un des indicateurs mesurés ;
- **stratification** : il est recommandé de stratifier les échantillons en face à face / CAPI (entretiens individuels assistés par ordinateur) géographiquement (par exemple, par région du pays) et par niveau d'urbanisation (afin d'obtenir une représentation proportionnelle de la population urbaine et rurale).

Il est recommandé de stratifier les échantillons CATI (entretiens téléphoniques assistés par ordinateur), s'ils ne proviennent pas des registres de la population, mais de listes générales ou de listes de composition aléatoire (RDD) assistée par liste, pour l'indicatif régional / le fournisseur de téléphonie. De plus, pour les échantillons dans lesquels un mélange de téléphones fixes et mobiles est utilisé, les échantillons devraient être stratifiés par strates de couverture uniquement fixe, uniquement mobile et double ;

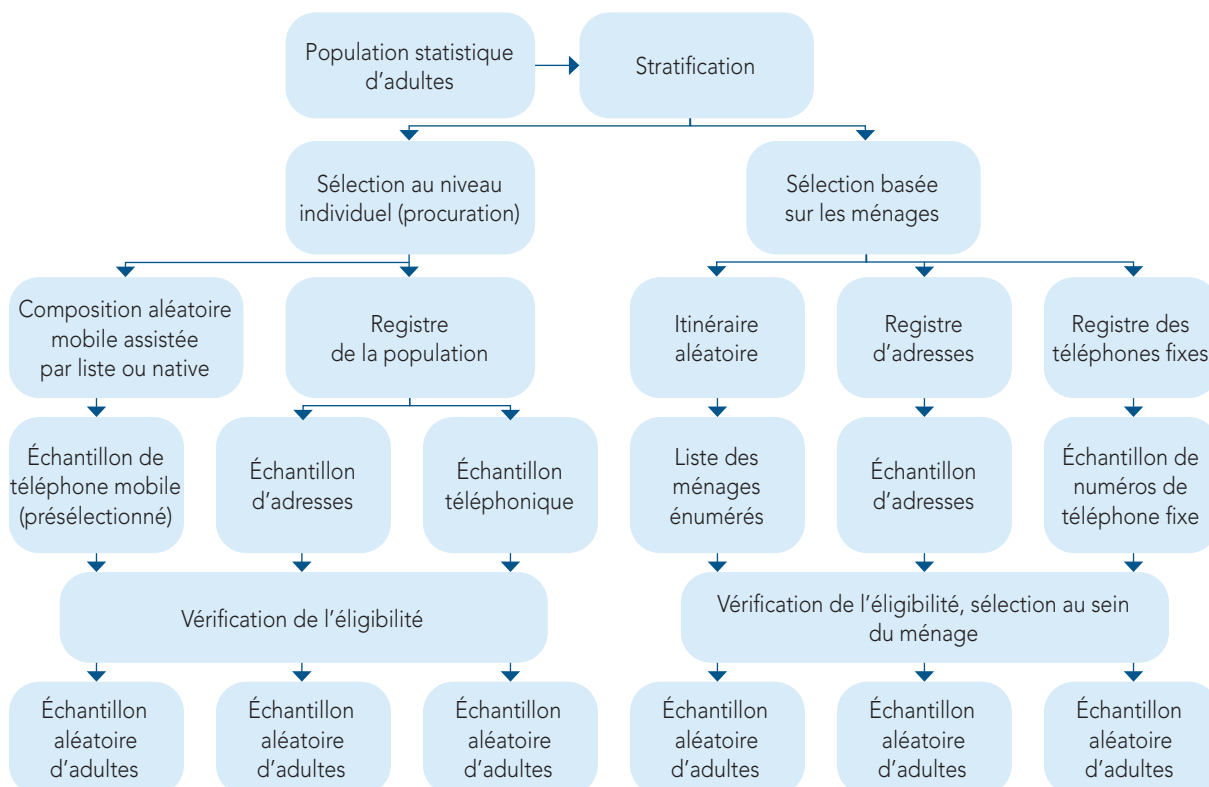
13 La condition requise est qu'ils soient légalement accessibles pour les autorités statistiques nationales à des fins de recherche statistique. Si un échantillon est explicitement exclu de la couverture nationale, il doit être documenté comme tel dans la documentation technique de l'enquête.

- **sélection par probabilité proportionnelle à la taille** : dans les plans à plusieurs niveaux (où des niveaux intermittents avant la sélection des ménages sont utilisés dans la configuration de l'échantillonnage), toute unité d'échantillonnage doit être sélectionnée avec une probabilité proportionnelle à sa taille dans sa strate. Autrement dit, un village de 2 000 habitants doit avoir deux fois plus de chances d'être sélectionné qu'un village de 1 000 habitants ;
- **sélection aléatoire ou déterministe à tous les stades de l'échantillonnage** : les choix d'échantillonnage et les décisions à toutes les étapes de la sélection des échantillons doivent être randomisés par des algorithmes informatiques ou des méthodes manuelles équivalentes. Le plan d'échantillonnage doit garantir que toutes les décisions d'échantillonnage sont indépendantes du jugement des enquêteurs, soit prises directement par l'équipe de coordination du siège, soit selon une règle de sélection déterministe appliquée par l'enquêteur, lorsqu'une telle sélection ne peut être effectuée a priori.

5.3 Bases de sondage de l'enquête : entretiens en personne ou par téléphone

L'aperçu schématique suivant fournit les types fondamentaux d'approches d'échantillonnage disponibles pour les partenaires nationaux de mise en œuvre en vue de concevoir l'échantillon de l'enquête sur l'ODD 16. Chaque stratégie aboutit à un échantillon probabiliste aléatoire d'individus. Les principales différences entre les différentes voies sont (1) le mode d'enquête (en face à face ou par téléphone) et (2) la disponibilité d'un registre raisonnablement bien entretenu (voir les critères de couverture ci-dessus) auquel l'opération d'échantillonnage peut accéder. Les stratégies d'échantillonnage nationales relèveront de l'une des stratégies ci-dessous ou d'une combinaison de celles-ci. Tout en reconnaissant les difficultés potentielles dans de nombreux contextes nationaux, le cadre d'échantillonnage privilégié est basé sur un registre de population mis à jour ou sur une base de données de recensement récente, et la sélection est effectuée au niveau individuel.

Aperçu schématique des approches d'échantillonnage possibles dans les modes d'entretien en face à face et par téléphone



5.4 Taille de l'échantillon

Les équipes nationales de mise en œuvre devront décider de la taille optimale de l'échantillon sur la base de l'évaluation des capacités (techniques, financières, temporelles, etc.) et des objectifs de mesure, et en termes de précision aux niveaux national et des sous-groupes (ventilation). La précision de l'échantillonnage avec une taille d'échantillon donnée variera en fonction du plan de sondage adopté par les équipes nationales de mise en œuvre (en tenant compte des critères énoncés à la section 5.2) et de l'étendue de la pondération éventuellement effectuée sur les données collectées, qui affectent tous deux la taille effective de l'échantillon, c'est-à-dire la base du calcul de précision.

La taille idéale de l'échantillon dépend de plusieurs facteurs :

- **La rareté du phénomène étudié** – généralement, plus un phénomène est répandu dans la population, plus la taille de l'échantillon nécessaire pour obtenir des estimations fiables est petite. Certains phénomènes couverts par l'enquête sur l'ODD 16 auront un taux de prévalence significativement plus faible dans la population par rapport à d'autres phénomènes. Par exemple, la prévalence de la violence physique devrait être supérieure à la prévalence de la violence sexuelle. Par conséquent, la taille optimale de l'échantillon doit être choisie en fonction de la prévalence de la violence sexuelle. Pour l'enquête sur l'ODD 16, il est conseillé de calculer une taille d'échantillon optimale pour chaque indicateur couvert par l'enquête et la taille finale de l'échantillon doit être la plus grande calculée parmi tous les indicateurs. (Voir la section 5.4.1 ci-dessous pour l'échantillonnage des populations rares.)
- **Taux de réponse** – la taille optimale (brute) de l'échantillon dépend également du taux de réponse anticipé au niveau de l'unité et de l'élément. Si un taux de réponse élevé est prévu, la taille de l'échantillon brut – émis à l'origine – peut être plus petite que si un faible taux de réponse est attendu. Certains indicateurs couverts par l'enquête sur l'ODD 16 peuvent avoir un taux de non-réponse plus élevé, ce qui doit être pris en compte lors du choix de la taille optimale de l'échantillon.
- **Précision des estimations / marge d'erreur souhaitée** – la marge d'erreur souhaitée, ou le degré de précision des estimations, influence également la taille de l'échantillon. Plus la marge d'erreur est petite, plus la taille de l'échantillon est grande afin d'atteindre la précision souhaitée, tout en tenant compte également de tout « effet du plan de sondage » résultant, par exemple, du regroupement des échantillons.
- **Ressources disponibles** – le montant des ressources financières et autres a une forte incidence sur la taille de l'échantillon. La taille idéale de l'échantillon doit tenir compte de toutes les contraintes. Cependant, si les contraintes budgétaires sont vraiment contraignantes, il est déconseillé de réaliser une enquête avec une taille d'échantillon insuffisante.

Il est conseillé aux équipes nationales de mise en œuvre d'adopter des tailles d'échantillon plus grandes qui permettent des estimations relativement précises pour la plupart des groupes définis par les ventilations requises pour les indicateurs respectifs.

5.4.1 Échantillonnage des populations rares

L'application des directives ci-dessus garantira l'obtention d'échantillons de la population générale permettant de fournir des estimations fiables pour un certain nombre de ventilations importantes (à savoir pour les jeunes ou la population urbaine). Cependant, certains groupes cibles pertinents peuvent être très petits dans la population générale, ou du moins dans une enquête en population générale.

Ces populations rares sont des groupes d'individus qui sont définis par un trait qui ne caractérise qu'une proportion relativement faible de la population résidente (par exemple, une appartenance ethnique ou religieuse rare), et/ou les personnes appartenant à ces groupes peuvent avoir tendance à se cacher – soit physiquement, en étant moins enclins à laisser les enquêteurs des ONS entrer chez eux (une tendance observée par les personnes issues de l'immigration dont le statut n'est pas entièrement documenté), ou en niant leur appartenance au groupe spécifique lorsqu'on leur pose la question (par exemple, les personnes non hétérosexuelles, en particulier dans les sociétés où cela est stigmatisant).

En préparant la conception de l'enquête et le plan d'analyse, les équipes nationales de mise en œuvre doivent également examiner la liste des classes/groupes de ventilation qu'elles envisagent d'utiliser dans la phase d'analyse et déterminer si l'un d'entre eux risque d'être sous-représenté ou même de ne pas faire partie de l'échantillon du tout. Cela dépendra, entre autres, de la taille de l'échantillon, de la taille relative des groupes d'intérêt et de l'accessibilité de leurs membres. Ces évaluations doivent être fondées sur d'autres enquêtes par sondage réalisées dans le pays ou dans d'autres pays qui sont généralement considérés comme comparables.

Dans certains cas, pour couvrir adéquatement certaines populations rares, un échantillon **d'appoint** indépendant propre à un groupe (pour les populations extrêmement rares qui sont pratiquement impossibles à atteindre via un échantillonnage aléatoire de la population générale, telles que les personnes intersexuées, les réfugiés, etc.) ou un **suréchantillonnage** (pour les groupes qui constituent au moins 5 % ou plus de la population générale) peuvent être exigés.¹⁴

14 Pour plus d'informations sur les populations cibles, les bases de sondage de l'enquête et la conception de l'échantillon, voir, par exemple, ONUDC et CEE (2010). [Manuel sur les enquêtes de victimisation](#). ECE/CES/4.

5.5 Pondération, poststratification

Normalement, les échantillons de l'enquête sur l'ODD 16 devraient être de simples échantillons aléatoires d'individus (dans le cas d'échantillons basés sur des listes au niveau individuel) ou principalement des échantillons stratifiés autopondérés en raison de la sélection par probabilité proportionnelle à la taille (PPS) à tous les niveaux d'échantillonnage. Il peut y avoir des scénarios où le plan d'échantillonnage vise à surreprésenter certains segments de la population pour se conformer aux critères de couverture, sans augmenter la taille globale de l'échantillon (suréchantillonnage), ou lorsque la sélection PPS n'est pas possible à toutes les étapes de l'échantillonnage (par exemple, on ne sait souvent pas combien de répondants éligibles utilisent un téléphone fixe spécifique avant qu'un appel ne soit passé à ce numéro). Dans ces scénarios, des pondérations appropriées doivent être attribuées à chaque cas de façon à annuler ces déséquilibres dans la probabilité de sélection. De plus, les équipes nationales de mise en œuvre peuvent décider qu'en raison des taux de non-réponse inégaux dans divers segments sociodémographiques, une pondération poststratification est nécessaire pour faire correspondre les paramètres sociodémographiques de base de l'échantillon à ceux de la population cible. La probabilité de sélection ainsi que la pondération poststratification doivent être documentées dans les informations des métadonnées, comme décrit dans la section suivante. Voir les détails et considérations supplémentaires sur la pondération dans la section relative au traitement des données (8.1).

5.6 Assurance qualité et documentation

Le questionnaire sur l'ODD 16 devrait être appliqué dans les cadres généraux d'assurance qualité en place chez les partenaires de mise en œuvre. La documentation de la collecte de données ainsi que toutes les métadonnées et paradonnées connexes¹⁵ seront exécutées selon des normes professionnelles élevées. Les partenaires de mise en œuvre doivent préparer une documentation sur l'échantillonnage, le travail de terrain (y compris le taux de réponse obtenu¹⁶) et les activités de traitement des données (y compris la vérification et la pondération des données) qui sont pertinentes pour comprendre leurs produits de données d'une manière transparente pour au moins les dépositaires internationaux des indicateurs respectifs couverts, c'est-à-dire ceux qui doivent être soumis à ces organisations.

6 CONDUITE DES ENTRETIENS

Dans l'organisation et le suivi du processus de conduite des entretiens (du recrutement des enquêteurs à la formation et au suivi du travail de terrain et à la vérification informatisée des réponses enregistrées), la priorité est d'éviter autant que possible diverses erreurs non liées à l'échantillonnage dans la mise en œuvre du travail de terrain. Par exemple, la formulation ou la structure des questions peuvent influencer les réponses. Par conséquent, les enquêteurs sont priés d'insister en posant des questions écrites et en approfondissant l'enquête plutôt que d'offrir leur propre interprétation ou des exemples aux répondants qui ont du mal à donner une réponse. Une action contraire ou la saisie incorrecte de la réponse d'un répondant sera à l'origine d'erreurs dans les données. Ces types d'erreurs et d'autres, comme les erreurs en termes de couverture, de réponse, de traitement ou de non-réponse, sont des erreurs non dues à l'échantillonnage. Alors que la mesure de l'erreur d'échantillonnage peut être estimée à l'aide de méthodes statistiques standard, les erreurs non dues à l'échantillonnage sont plus difficiles à quantifier.

Un type important d'erreur non due à l'échantillonnage est la capacité cognitive du répondant à se rappeler des événements pertinents et à les rapporter avec précision à l'enquêteur. Des erreurs peuvent survenir parce que les répondants ne sont tout simplement pas au courant de l'événement, l'ont oublié, rechignent à signaler un incident à un enquêteur en raison de l'embarras ou de la honte qu'ils ressentent (par exemple, lorsque la victime et l'agresseur ont un lien de parenté) ou en raison de la détresse (certains souvenirs peuvent s'effacer sous l'effet de la détresse émotionnelle), ou qu'ils ne parviennent pas à situer correctement les incidents dans le temps, que ce soit en les intégrant dans la période de référence de l'enquête ou en les excluant.

15 Les métadonnées sont des données qui décrivent la méthodologie de l'enquête dans sa globalité. Elles fournissent des informations générales, par exemple sur les dates des travaux de terrain, l'approche d'échantillonnage, les équipes d'enquêteurs, tout problème majeur survenant pendant le travail sur le terrain, etc. Les paradonnées d'un ensemble de données ou d'une enquête sont des données sur le processus ayant permis de collecter les données, qui devient de plus en plus accessible avec la collecte électronique des données. Voici des exemples de paradonnées : le minutage précis des entretiens, les registres d'imputation des réponses, l'identification des problèmes individuels avec les réponses recueillies telles qu'elles ont été traitées lors du contrôle de la qualité, etc.

16 La préférence va aux définitions standard de l'Association américaine pour l'étude de l'opinion publique (AAPOR), au codage de résultats standard international de facto et au calcul du taux de résultat, comme indiqué ici : <https://www.aapor.org/Education-Resources/For-Researchers/Poll-Survey-FAQ/Response-Rates-An-Overview.aspx>.

Les autres sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage comprennent les erreurs introduites par les enquêteurs, la mauvaise classification des incidents, les erreurs dans le codage et le traitement des données et les préjugés résultant de l'absence de réponse. Les préjugés sexistes et autres préjugés affectant les groupes vulnérables et minoritaires, tels que certains groupes ethniques, linguistiques, nationaux, raciaux, religieux, populations autochtones et nomades, peuvent également nuire aux résultats de l'enquête. Ces préjugés doivent être traités lors de la contextualisation du questionnaire, de la formation des enquêteurs et de la mise en œuvre de l'enquête. Les représentants des groupes vulnérables et minoritaires peuvent souvent fournir à l'équipe nationale chargée de l'enquête des informations et des idées importantes. Des efforts particuliers doivent en outre être consentis pour les consulter en amont afin de réduire autant que possible les préjugés. Les responsables de la mise en œuvre de l'enquête doivent également consulter les organismes présents sur le terrain, à savoir le HCDH, le PNUD et l'ONUDC, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les autres entités concernées luttant contre les discriminations et œuvrant pour l'égalité. De nombreuses sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent être réduites à un minimum grâce à une formation (comprenant des simulations d'entretiens) et à une supervision minutieuse, mais ces erreurs ne peuvent jamais être complètement éliminées.

La qualité du processus de réalisation des entretiens et les structures à l'appui peuvent réduire ces erreurs, du moins celles qui dépendent du processus de collecte des données et non du répondant. Afin de diminuer la récurrence des erreurs induites par les enquêteurs, les variables/questions/modules où les enquêteurs font fréquemment des erreurs (y compris des erreurs d'interprétation) doivent être documentés, en signalant le type d'erreur, afin d'identifier les points qui nécessiteront une plus grande attention dans la formation future et plus d'explications détaillées dans le manuel de l'enquêteur, ou encore un ajustement possible de la question.

6.1 Traduction des instruments

La traduction des questionnaires est un processus clé et sensible qui garantit la comparabilité et la compatibilité des indicateurs au niveau international. Une traduction des instruments qui soit un équivalent précis sur le plan fonctionnel est nécessaire à la fois pour obtenir une compatibilité totale des résultats et pour identifier des tendances régionales et mondiales valables pour chaque indicateur. Pour atteindre cet objectif, nous recommandons d'adopter le modèle T-R-A-P-D, mis en place par l'Enquête sociale européenne (European Social Survey).¹⁷ Ce modèle s'est avéré efficace pour fournir des traductions fonctionnellement équivalentes des instruments, qui évitent les écueils des modèles de traduction/rétro-traduction, tels que des traductions trop littérales. Les étapes du modèle sont :

T – Traduction : deux ou plusieurs traductions préliminaires indépendantes sont produites ;

R – Révision : les traducteurs et un réviseur comparent les traductions préliminaires et décident de la traduction finale ;

A – Arbitrage : un arbitre (souvent, le réviseur) compare la traduction révisée avec le questionnaire principal et approuve la traduction pour le pré-test ou le travail de terrain ;

P – Pré-test : le questionnaire adjudgé est souvent testé dans le cadre d'une étude à petite échelle pour déterminer si le flux du langage est naturel et si le texte est globalement clair. La traduction est corrigée en fonction des retours du pré-test ;

D – Documentation : l'ensemble du processus (traductions préliminaires, échange de commentaires entre les traducteurs, le réviseur et l'arbitre, retour d'information du pré-test, traduction finale) est documenté.

Pour les questionnaires assistés par ordinateur, les traductions finales doivent finalement être insérées dans une feuille de calcul qui permet de fusionner la traduction nationale avec le script ou le programme du questionnaire. Cette exigence s'applique si les mises en œuvre nationales utilisent le script Survey Solutions développé pour prendre en charge la collecte de données à l'échelle internationale (voir la section 11.1 sur la façon dont les traductions sont intégrées à Survey Solutions) ou si la mise en œuvre nationale utilise son propre système de collecte de données informatisé qui prend en charge plusieurs langues.

L'appui d'institutions nationales, d'organisations de la société civile ou d'autres organismes gouvernementaux ayant une expertise et des mandats pertinents liés aux différents modules inclus dans le questionnaire serait également utile lors de la traduction pour refléter les adaptations afin de rendre les traductions plus précises et pratiques.

17 ESS (n.d.). [Translation](#).

6.2 Sélection et formation des enquêteurs

La sélection et la formation des enquêteurs et de l'équipe de supervision doivent correspondre aux meilleures pratiques en vigueur chez chaque partenaire de mise en œuvre.

6.2.1 Sélection des enquêteurs

Les enquêteurs sont un élément essentiel de la collecte de données. Ils peuvent offrir une meilleure qualité des données ou, au contraire, introduire des biais. Selon leur comportement et leur niveau de professionnalisme, ils peuvent empêcher les répondants de fournir des informations erronées. Pour ces raisons et d'autres, il est très important d'identifier les meilleures compétences et formations pour les enquêteurs. Les enquêteurs doivent être autant que possible compétents dans les techniques de conduite d'entretiens qui évitent le plus possible d'entraîner des non-réponses et des erreurs dans l'enquête. Ils doivent être capables d'utiliser l'équipement destiné à l'entretien (tablettes ou équipement du centre d'appels, selon la configuration) et formés au sujet de l'enquête et aux mesures à prendre pour garantir que les entretiens soient menés de manière sensible et confidentielle.

En particulier dans les mises en œuvre qui incluent des modules sur la violence (16.1.3), nous recommandons, lorsque cela est possible, de recourir à des enquêtrices âgées d'environ 40 ou 50 ans, lesquelles se révèlent systématiquement plus efficaces pour obtenir des réponses des répondants (hommes et femmes) lorsqu'il s'agit de parler de leur expérience de victime. Dans les enquêtes auprès des ménages qui collectent des informations sensibles sur la violence et plus généralement, il est conseillé de disposer d'enquêteurs capables de persuader et de motiver les répondants sélectionnés à participer, d'expliquer les objectifs de l'enquête, de clarifier la formulation des questions, de rechercher des réponses plus approfondies, d'évaluer la sécurité des répondants et de réduire les potentiels préjugés pour les personnes interrogées, en particulier lorsque l'entretien comporte des questions portant sur la violence basée sur le genre. À l'inverse, dans les pays où la discrimination fondée sur le genre est plus répandue, une enquêtrice peut avoir plus de difficultés à obtenir un entretien avec certains répondants masculins. Dans ces cas, il est conseillé d'envoyer un enquêteur et une enquêtrice en tandem, ce qui peut améliorer les contacts avec le ménage et réduire le nombre de refus.

Bien que dans d'autres contextes, l'âge soit un facteur un peu moins important, il a été constaté dans des enquêtes antérieures que les enquêtrices adultes ont tendance à être mieux accueillies par les répondants que les plus jeunes. Les enquêteurs trop jeunes peuvent davantage susciter la méfiance, ce qui fait que les répondants sont moins disposés à répondre aux questions. Il y a également un avantage évident à utiliser des enquêteurs multilingues face à des groupes cibles qui connaissent potentiellement des difficultés linguistiques.

En raison de la nature complexe de la plupart des questionnaires d'enquête, il est recommandé que les enquêteurs aient un niveau d'éducation supérieur au niveau primaire. En outre, il est préférable que les enquêteurs soient familiarisés avec les ordinateurs personnels et aient les compétences techniques requises pour mener des enquêtes personnelles assistées par ordinateur à l'aide d'ordinateurs personnels ou de tablettes.

Les activités et l'expérience de l'enquêteur potentiel sont également importantes. Il est recommandé d'employer des personnes ayant de solides capacités et compétences relationnelles, serviables, communicatives et expressives.

Si les partenaires de mise en œuvre évaluent formellement les candidats à la fonction d'enquêteur, il est recommandé que les aspects suivants fassent partie de l'évaluation :

- motivation personnelle à choisir le travail d'enquêteur ;
- inflexion de la langue, ton et cadence de la voix de l'enquêteur potentiel ;
- maîtrise de toute langue vernaculaire pouvant être utilisée dans l'administration du questionnaire ;
- capacité à commander des interactions et à mener des conversations efficacement ;
- expérience préalable en matière de conduite d'entretiens, en particulier expérience avérée dans les entretiens sur des sujets sensibles tels que certains de ceux couverts par l'enquête sur l'ODD 16 ;
- capacité d'adaptation à différents environnements socioéconomiques ;
- capacité à comprendre les sujets de l'enquête ;
- conscience de ses propres émotions liées aux situations problématiques et aux difficultés qui peuvent survenir lors d'un entretien sur la violence, ainsi que des stratégies connexes que l'enquêteur potentiel utilise pour contrôler ces émotions ;
- disponibilité pour participer ou expérience de participation à une formation active, y compris des jeux de rôle, des simulations, des discussions et une coopération de groupe ;

- absence de tout stéréotype ou préjugé liés aux victimes de violences ou de discrimination ;
- capacité physique à marcher sur de longues distances ou à monter des escaliers lors du travail de collecte des données (pour le travail de terrain en personne) ;
- compétences informatiques de base.

6.2.2 Formation des enquêteurs

La formation des enquêteurs est une part essentielle de toute collecte de données primaires. Elle implique un effort conjoint des coordinateurs et des enquêteurs sur le terrain et de l'équipe de recherche de l'ONS / de l'organisme de mise en œuvre.

Quelques considérations pour la formation des enquêteurs :

- L'équipe de recherche doit s'assurer que tous les membres de l'équipe de terrain seront familiarisés avec les protocoles d'enquête et la conception de l'enquête au terme de la formation des enquêteurs.
- Il convient de former toujours plus d'enquêteurs que ce qui est nécessaire pour la collecte des données sur le terrain. Si un enquêteur supplémentaire doit être impliqué pendant le travail de terrain, il doit avoir reçu la même formation que les agents de terrain initialement formés.
- Il convient de sélectionner les meilleurs enquêteurs à la fin de la formation, sur la base d'une évaluation (voir ci-dessus).

De manière générale, la formation peut se décliner en plusieurs volets, comme suit :

- **Objectifs généraux** : l'équipe de terrain doit être présentée avec le but général de l'enquête et ses objectifs spécifiques.
- **Protocoles d'enquête** : la formation doit garantir que tous les membres de l'équipe de terrain comprennent clairement les protocoles d'enquête. L'équipe de recherche doit diriger tous les protocoles bien à l'avance, dans le cadre de la préparation de la collecte de données.
- **Instrument d'enquête** : l'équipe de recherche doit s'assurer que tous les enquêteurs comprennent toutes les questions de l'instrument d'enquête.
- **Dispositif de collecte de données et instrument électronique** : les enquêteurs doivent également pouvoir utiliser les tablettes sans difficulté et être capables de résoudre les problèmes de base.
- **Rôles clés** : la formation doit également garantir que tous les membres de l'équipe de recherche, les chefs d'équipe et l'équipe de terrain comprennent leurs rôles et leurs devoirs. Cela permet à chacun d'assumer la responsabilité de ses tâches et de rester engagé tout au long du processus de collecte des données.

L'équipe de recherche doit préparer et approuver un manuel de l'enquêteur en utilisant ses meilleures pratiques et extraire de ce manuel de mise en œuvre des informations supplémentaires, le cas échéant. Il est extrêmement important de disposer d'un manuel de l'enquêteur, car c'est la principale ressource utilisée lors de la formation des enquêteurs. Il représente également une ressource importante pour les enquêteurs au cours de l'enquête de terrain.

Un manuel de l'enquêteur complet doit reprendre les éléments suivants :

- **Objectifs de l'étude** : le manuel de l'enquêteur doit expliquer brièvement le but de l'étude et les résultats auxquels l'équipe de recherche peut espérer parvenir. Une bonne référence est ainsi fournie aux enquêteurs et aux équipes de terrain lors de l'entretien de terrain proprement dit, ce qui les aide à mieux comprendre leurs rôles. La section 4 du manuel actuel est intéressante à cet effet.
- **Rôles et responsabilités** : le manuel de l'enquêteur doit également dresser la liste des rôles et des responsabilités de chaque membre de l'équipe de terrain. Cela permet au personnel de terrain d'assumer davantage de responsabilités dans son travail et d'effectuer ses tâches efficacement. Clarifier toutes les étapes du flux de travail dès le début signifie moins de contraintes et de problèmes lors du travail mené sur le terrain.
- **Protocoles d'enquête** : les protocoles d'enquête (comment et quand contacter les ménages, comment sélectionner les répondants, comment garantir la confidentialité pour le répondant, comment présenter le questionnaire, etc.) jouent un rôle important pour assurer une qualité élevée des données sur le terrain. Le manuel de l'enquêteur doit énumérer tous les protocoles (c'est-à-dire l'échantillonnage, la sélection des répondants, les rappels, les examens de la qualité, les vérifications, etc.), ainsi que des exemples expliquant l'importance de suivre ces protocoles. Ces protocoles doivent suivre les meilleures pratiques nationales, celles que les enquêteurs connaissent le mieux, et correspondre autant que possible aux lois/réglementations/normes/procédures nationales, par exemple, en donnant

des conseils sur la manière d'obtenir la coopération des ONG locales ou des dirigeants communautaires pour avoir accès aux répondants et gagner leur confiance.

- **Conduite de l'enquêteur** : il est à espérer que la plupart des enquêteurs seront déjà familiarisés avec le travail de réalisation des entretiens ; un rappel de la bonne conduite des enquêteurs (en prenant notamment en compte les pratiques culturelles spécifiques de certains répondants, dont les enquêteurs devraient être conscients) est, cependant, toujours utile dans la formation des enquêteurs et est même essentiel pour ceux qui se lancent tout juste dans cette carrière. La section suivante (6.3) présente quelques considérations à l'attention des équipes nationales de mise en œuvre.
- **Mots clés** : le manuel de l'enquêteur doit clairement définir tous les termes clés qui sont utilisés dans le questionnaire, ainsi que tout au long du manuel de l'enquêteur. La section 10 de ce manuel de mise en œuvre offre des explications qui peuvent potentiellement être transférées aux manuels d'enquête.
- **Instructions techniques** : le manuel de l'enquêteur doit également fournir des instructions détaillées sur la façon de faire fonctionner et d'utiliser les tablettes pendant les entretiens sur le terrain. Cela permet également d'assurer la cohérence lors de la collecte des données et d'améliorer la qualité des données (pour le contenu, voir la section 11 du manuel actuel).
- **Descriptif des questions** : le manuel de l'enquêteur doit également expliquer les questions qui font partie du questionnaire, ainsi que toutes les spécificités concernant la manière dont ces questions doivent être posées (c'est-à-dire ce qu'il faut lire, ce qu'il ne faut pas lire, etc.) lors de l'entretien sur le terrain.
- **Foire aux questions (FAQ)** : enfin, le manuel de l'enquêteur devrait inclure une liste de questions fréquemment posées. Ce sont des questions qui reviennent souvent pendant les sessions de formation et aident à résoudre les doutes communs qui peuvent surgir lors du travail de terrain.

La pratique sur le terrain est une partie très importante de la formation des enquêteurs, car elle permet aux enquêteurs et au reste du personnel de terrain de tester les protocoles d'enquête ainsi que le contenu de l'enquête. La pratique sur le terrain peut prendre la forme d'exercices en équipe, d'entretiens fictifs ou d'entretiens pilotes réels avec des répondants « civils », à des fins de formation. Ces séances pratiques, si elles sont observées et animées par des chefs d'équipe, pourraient être les meilleures méthodes d'enseignement et d'évaluation des enquêteurs.

Avant d'aller sur le terrain, il est important que tous les enquêteurs pratiquent la réalisation d'entretiens jusqu'à ce qu'ils soient à l'aise avec le questionnaire et familiarisés avec les stratégies efficaces permettant d'obtenir la coopération des répondants (par le biais de jeux de rôle). Cela les aide à se familiariser avec le questionnaire et leur permet également de recevoir des commentaires sur leurs compétences à mener des entretiens. Il est normal que les premiers entretiens menés par chaque enquêteur soient de moindre qualité. Il est donc important de les réaliser lors de la phase de formation/pilote et de ne pas les inclure dans l'ensemble de données principal.

6.3 Conduite du travail de terrain

Protocole de terrain : le protocole de terrain doit fournir un ensemble clair et sans ambiguïté de règles et de conseils pratiques sur l'identification et la sélection des ménages et des répondants pour l'entretien, correspondant à l'approche d'échantillonnage adoptée au niveau national. En outre, les partenaires de mise en œuvre sont invités à adopter les meilleures pratiques nationales pour (1) déterminer les fenêtres d'entretien appropriées (l'heure de la journée à laquelle les enquêteurs peuvent tenter de contacter les répondants potentiels, en semaine et le week-end), (2) le nombre de tentatives répétées pour réaliser un entretien avec l'individu échantillonné, (3) gérer les rendez-vous potentiels avec les répondants qui demandent un entretien programmé à un certain moment, (4) la durée du travail de terrain, (5) le choix éventuel d'une personne de tel ou tel sexe pour interroger les répondants, le cas échéant, et ainsi de suite. Tous ces protocoles complémentaires doivent permettre de réduire les non-réponses (dues aux non-contacts et aux refus) et les biais potentiels qui y sont associés. Les protocoles de terrain limitent également en général le nombre d'entretiens pouvant être menés par le même enquêteur afin de réduire au maximum l'incidence des erreurs ou fautes potentielles d'un enquêteur sur l'ensemble de l'échantillon de l'enquête.

Les **enquêteurs** sont censés présenter à chaque répondant le questionnaire dans un format inchangé. Les questions doivent être lues telles qu'elles sont écrites sur le questionnaire. Lorsque cela est demandé dans le questionnaire, les réponses doivent également être lues telles qu'elles sont écrites dans le questionnaire. Cela garantit que chaque répondant reçoit exactement la même question, ce qui permet ensuite de comparer les réponses.

Approfondissement de l'enquête : il arrive que certains répondants aient des difficultés à comprendre une question ou une catégorie de réponses particulière. Si un répondant demande des éclaircissements, la réaction type de l'enquêteur doit être de relire la question à haute voix, dans l'idéal plus lentement. Si le répondant n'est toujours pas sûr du contenu ou de la signification de la question, l'enquêteur doit indiquer que le répondant « ne sait pas » comment répondre à cette question.

Une telle rétroaction aide davantage l'équipe de recherche qu'une réponse qui résulterait de l'interprétation de la question par l'enquêteur pour le répondant. Les analogies ne doivent en aucun cas être utilisées.

Télescopage, ancrage dans le temps : plusieurs modules de l'enquête sur l'ODD 16 utilisent une technique qui vise à réduire le plus possible les effets du télescopage : au lieu de demander l'intervalle de temps présentant un intérêt pour la prévalence de certains phénomènes (le plus souvent les 12 derniers mois), la question porte d'abord sur une période plus longue, les 12 derniers mois n'étant évoqués que si l'incident s'est déroulé sur une période plus longue. Il en résulte une collecte de données plus précise en termes de rappel assisté et un placement plus précis des événements dans le temps. Malheureusement, tous les répondants n'ont pas la même capacité à utiliser ces références temporelles, et le rappel des incidents « au cours des trois dernières années » peut être un défi cognitif pour certains répondants. Un tel ancrage peut être facilité en évoquant des événements qui encadrent la période de télescopage pour le répondant. Il est recommandé que les équipes nationales de mise en œuvre dressent une liste d'événements correspondant aux périodes de temps utilisées dans l'enquête dont la plupart des habitants du pays sont susceptibles de se souvenir, les aidant ainsi à se repérer dans le temps. Par exemple, lorsque les enquêteurs perçoivent que le référencement temporel ne fonctionne pas avec le répondant, ils peuvent utiliser des références contextuelles pertinentes telles que la mort d'une personne célèbre (par exemple, un dirigeant politique) ou un événement notable (par exemple, une grande famine). L'enquête sur l'ODD 16 est conçue pour utiliser des périodes de télescopage aussi similaires que possible pour les différents modules, ce qui, en raison des définitions des indicateurs, n'a cependant pas toujours été possible. Par conséquent, il est conseillé de produire ces listes d'événements pour différentes périodes (un, deux et trois ans), avec une précision temporelle raisonnable, et de les mettre à jour pour chaque administration de l'enquête.

Traduction vers les dialectes, langues vernaculaires : dans certains cas, les enquêteurs devront traduire le questionnaire de la langue source vers la langue maternelle du répondant qu'ils interrogent. Pour les raisons ci-dessus, l'enquêteur doit rester aussi fidèle que possible au questionnaire source, en traduisant littéralement chaque question. Les enquêteurs doivent s'entraîner à poser les questions dans toutes les langues éventuellement utilisées dans leur zone de travail de terrain, et ce, avant même d'entamer le travail de terrain, afin d'éviter d'improviser en direct. Les équipes doivent également discuter et diffuser localement les meilleures pratiques concernant la meilleure façon d'aider les répondants ayant des compétences linguistiques ou de lecture limitées. Lorsque cela est possible et applicable, cela devrait également faire partie des exercices de formation. La traduction du questionnaire est un processus cognitif très difficile, qui nécessite une importante pratique préalable pour pouvoir être mené sans interruptions inutiles et autocorrections intermittentes.

Comment se présenter et présenter l'enquête : lorsqu'ils abordent un nouveau logement ou un nouveau ménage ou lorsqu'ils appellent un nouveau numéro, les enquêteurs doivent adopter une attitude positive et amicale envers les répondants, se présenter poliment et indiquer à la personne qu'ils contactent le nom de l'enquête et de l'organisme pour le compte duquel ils agissent. Ils doivent aussi résumer brièvement les objectifs de l'enquête (voir le questionnaire pour une recommandation d'introduction). Si le répondant potentiel est réticent à participer à l'entretien, l'enquêteur doit expliquer que l'objectif général de l'enquête est de mieux comprendre les problèmes des gens et de les aider à faire entendre leur voix. Les enquêteurs ne doivent jamais agir comme s'ils représentaient une autorité ou comme si l'enquête était obligatoire (à moins que ce ne soit le cas dans le contexte national particulier). Leur comportement doit rassurer le répondant sur le fait que l'enquête est une procédure normale de collecte de données et de statistiques nationales et que leur coopération est de la plus haute importance pour améliorer la connaissance de la situation dans la région / le pays dans laquelle/lequel ils vivent.

Qu'est-ce qu'un comportement approprié de l'enquêteur : deux mots décrivent le mieux le comportement souhaitable d'un enquêteur : *politesse* et *neutralité*. Les enquêteurs doivent manifester un véritable intérêt pour l'opinion du répondant et doivent éviter d'exprimer la leur. Ils ne doivent jamais juger les réponses de la personne interrogée, ni positivement ni négativement, que ce soit par des mots ou des gestes. Ils doivent cependant réagir constamment aux propos des répondants, en exprimant un certain niveau de gratitude pour leur coopération (c'est-à-dire les remercier pour leur réponse avant de poser la question suivante, émettre un commentaire positif général, par exemple : « c'était très clair, et maintenant que diriez-vous de... »).

Code vestimentaire : la tenue vestimentaire appropriée peut changer d'une région à une autre et entre les zones urbaines/rurales. Une bonne indication générale serait toutefois de s'habiller comme un enseignant dans la région en question. Une tenue « trop habillée » peut intimider les répondants, tandis que l'inverse pourrait entamer la crédibilité de l'enquêteur. Pendant la formation, le partenaire de mise en œuvre doit conseiller les enquêteurs sur le code vestimentaire approprié et les usages/coutumes sur le terrain. Lorsque cela est pertinent, les enquêteurs doivent s'abstenir de porter des vêtements, des chaussures, des couleurs ou des symboles pouvant être associés à des groupes particuliers actifs dans la zone cible (par exemple, groupes criminels, partis politiques, groupes religieux, projets, initiatives, etc.).

Une façon d'atténuer ce problème et de donner plus de visibilité et de crédibilité aux enquêteurs est de porter des vêtements ou des équipements uniformes, avec des informations claires et visibles sur l'organisme de mise en œuvre. Une telle uniformisation peut inclure le port de chemises, de chapeaux, de sacs ou de badges et être conforme à la pratique de l'Office national des statistiques pour les opérations de terrain.

Techniques pour assurer la mise en place d'un entretien fluide : l'organisation de l'entretien doit être telle que le répondant se sente à l'aise et ne soit pas dérangé par les autres membres du ménage (ce qui pourrait modifier ses réponses). Ces deux critères sont parfois difficiles à respecter en même temps, mais dans tous les cas, une confidentialité non perturbée aboutit – normalement – aux

meilleurs entretiens. D'autre part, le confort du répondant doit être pris en compte : les parents peuvent être plus à l'aise s'ils peuvent surveiller leurs jeunes enfants pendant l'entretien. En raison du caractère sensible de certaines questions, il n'est pas recommandé de mener l'entretien en présence d'autres membres du ménage, notamment des enfants en âge d'être scolarisés. Les enquêteurs doivent demander si des personnes sont présentes dans la maison et demander à leur parler en privé. Ils doivent également être formés sur les dangers potentiels auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles répondent à des questions concernant leur expérience de la violence et sur les moyens de contribuer à assurer la sécurité et le bien-être émotionnel des répondants et de protéger la confidentialité des informations collectées.

Présentation des questions : comme mentionné, le questionnaire doit être présenté tel quel : mot par mot, en suivant adéquatement toutes les instructions du questionnaire. Même en face à face, le questionnaire ne doit pas être montré au répondant. Il n'est surtout pas à faire remplir par le répondant.

Questions administratives essentielles, maintien contact avec l'équipe de recherche : la conduite appropriée de l'enquêteur implique également le respect des règles administratives établies par l'équipe centrale de recherche et le chef d'équipe. Celles-ci comprennent la soumission en temps voulu du matériel requis et un enregistrement précis des activités d'échantillonnage et de réalisation d'entretiens (c'est-à-dire sur les fiches de contact et sur les questionnaires). Tout problème sur le terrain ou avec la disponibilité de l'enquêteur doit être immédiatement signalé aux chefs d'équipe sur le terrain afin qu'ils puissent prendre des mesures correctives.

6.4 Suivi de la qualité du travail de terrain

Les partenaires de mise en œuvre sont invités à déployer le cadre d'assurance qualité normalement adopté dans leur système statistique national pour garantir la haute qualité de la mise en œuvre du travail de terrain. Ces cadres incluent généralement la surveillance des éléments suivants :

- le travail des enquêteurs, pour écarter les potentielles fautes des enquêteurs ;
- la qualité des entretiens, via l'observation directe, l'examen des produits de données (c'est-à-dire l'inspection d'un certain pourcentage des questionnaires) ou l'examen / la consultation par les pairs ;
- la qualité de la notation (observation de tout écart entre les réponses données par les répondants et les réponses enregistrées par l'enquêteur) ;
- la qualité de la mise en œuvre de l'échantillon, les pratiques d'échantillonnage du « dernier kilomètre » et, le cas échéant, le filtrage et la sélection au sein du ménage ;
- la qualité du codage des résultats : codage approprié des résultats des contacts pour les tentatives d'entretien fructueuses et infructueuses ;
- le respect des délais de livraison ;
- etc.

L'organisme de mise en œuvre devrait considérer qu'il est préférable d'effectuer un suivi strict de la qualité parallèlement au travail sur le terrain (et non après) lorsque les interventions ont un impact important. Aussi, il est conseillé de compléter ces activités par des possibilités de consulter les enquêteurs pour leur rappeler les bonnes pratiques. Les pratiques de terrain peuvent être améliorées grâce à ces boucles de rétroaction. Les activités de suivi de la qualité du travail sur le terrain doivent normalement être documentées dans la documentation du travail sur le terrain, avec leurs résultats.

6.5 Approche des données fondée sur les droits de l'homme

Les partenaires de mise en œuvre sont encouragés à appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme¹⁸ pour réduire au minimum les risques associés à la mise en œuvre du module d'enquête et pour protéger les droits des répondants et des enquêteurs. Cette approche intègre des principes, des recommandations et des bonnes pratiques afin d'aider à améliorer la qualité, la pertinence et l'utilisation du module d'enquête conformément aux droits internationaux de l'homme et aux normes statistiques. L'approche comprend six composantes interdépendantes :

- La **participation** doit être prise en considération en tenant compte de l'intégralité du processus de collecte des données, notamment dans la planification, la collecte des données, la diffusion et l'analyse des données. Comme mentionné dans les chapitres précédents, pour augmenter les taux de réponse, il est utile d'appliquer une approche

18 HCDH (2018a). [Une approche des données fondée sur les droits de l'homme – Ne laisser personne de côté dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.](#)

participative à la conception et au processus de collecte de données, par exemple, lors de la traduction du questionnaire, de l'embauche d'enquêteurs issus de groupes de population particuliers et de la sensibilisation des communautés avant l'enquête.

- La **ventilation des données** permet aux utilisateurs de données de comparer des groupes de population et de comprendre les situations de groupes spécifiques. Les données doivent pouvoir être ventilées grâce à des caractéristiques essentielles identifiées dans le droit international des droits de l'homme.¹⁹
- **Auto-identification** : les populations d'intérêt doivent s'auto-identifier et avoir la possibilité de révéler ou de dissimuler les informations concernant leurs caractéristiques personnelles. L'enquête ne doit pas créer ou accentuer des discriminations, préjugés ou stéréotypes existants exercés à l'encontre de groupes de population, y compris en niant leur(s) identité(s). Toute objection émise par ces populations doit être prise au sérieux par les responsables de la mise en œuvre de l'enquête. Le principe primordial des droits de l'homme consistant à ne pas nuire doit toujours être respecté.
- **Transparence** : les opérations et la mise en œuvre du module d'enquête et des données doivent être librement accessibles au public afin de garantir son droit à l'information.
- La **vie privée** et la confidentialité des réponses des personnes et des informations personnelles doit être maintenue tout au long du pipeline de données.²⁰
- **Responsabilité** : respecter les droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre du module d'enquête et utiliser les données collectées pour tenir les États et les autres acteurs responsables de leurs actes pour les questions relatives aux droits de l'homme.

6.6 Considérations éthiques

La préservation de la vie privée et de la confidentialité des répondants est primordiale pour tout organisme statistique. Les politiques et procédures conçues pour protéger les données et l'identité des personnes interrogées doivent être dûment prises en compte pour se conformer aux directives légales et professionnelles.

L'**évaluation des risques**, en ce qui concerne la recherche sur le terrain, fait référence à l'évaluation de tous les risques possibles de préjudice pour le *participant potentiel* ou les *membres de la communauté* associés si l'individu ou la communauté devaient participer à la recherche.

19 Pour plus d'informations sur les normes relatives aux droits de l'homme pour la ventilation des données dans les indicateurs des Objectifs de développement durable, voir HCDH (2018b). [International human rights standards and recommendations relevant to the disaggregation of SDG indicators: Working document](#).

20 Les pipelines de données nationaux (c'est-à-dire la chaîne complète des étapes de traitement des données, de l'enregistrement d'une réponse à la production de microdonnées à diffuser) doivent envisager des mesures techniques d'atténuation des dommages telles que l'anonymisation (y compris celle des données GPS / de localisation), la suppression des données qui ne sont plus nécessaires, la formation appropriée des collecteurs de données et des pratiques de partage de données sûres, le tout conformément aux meilleures pratiques de l'ONS ou aux recommandations internationales pertinentes.

RISQUES DE PRÉJUDICES*		
Type de préjudice	Pour l'enquêteur	Pour le participant
Blessure physique		
Torture	X	X
Enlèvement	X	X
Agression sexuelle	X	X
Agression physique	X	X
Attaque au couteau	X	X
Violence domestique		X
Décès	X	X
Préjudice psychologique		
Dépression	X	X
Anxiété	X	X
Stress post-traumatique	X	X
Souffrance morale		
Cauchemars	X	X
Confusion		X
Colère		X
Panique	X	X
Peur	X	X
Préjudice professionnel		
Poursuites	X	
Perte de crédibilité	X	
Perte d'emploi		X
Préjudice socio-politique		
Stigmatisation		X
Isolement		X
Emprisonnement	X	X
Dignité bafouée		
Perte de dignité		X
Humiliation		X
Embarras		X

Les chefs d'équipe et les enquêteurs doivent être conscients de toutes les conséquences négatives qui pourraient résulter de la participation d'une personne. Les conséquences négatives qui pourraient survenir sont les suivantes : *blessure physique, préjudice psychologique, souffrance morale, préjudice socio-politique et dignité bafouée*.

La probabilité que l'un de ces types de préjudice se produise dépendra fortement du contexte local (variant parfois même au sein d'un pays). Les responsables locaux de la mise en œuvre sont invités à réaliser une évaluation et à élaborer des stratégies sur la manière d'atténuer les types de risques auxquels leurs travailleurs de terrain sont confrontés. Les partenaires locaux de mise en œuvre sont encouragés à trouver des solutions pour répondre à l'aversion au risque, qui n'incluent pas l'exclusion de certaines zones ou de certaines sous-populations, sauf si cela est absolument nécessaire pour la sécurité du travail de terrain. Les mesures d'atténuation globales, telles que le renoncement à mener des entretiens dans les zones d'habitat informel (c'est-à-dire les bidonvilles urbains) en général, ne sont pas recommandées. Les blessures physiques, les préjudices psychologiques et les souffrances morales sont brièvement abordés ci-dessous.

Blessure physique : dans certains contextes, selon la nature des questions posées et la sensibilité des autres groupes, les *participants* et les membres de la communauté associés peuvent risquer de subir des blessures physiques du fait de leur participation. Cela signifie qu'en raison de leur participation, un groupe de personnes (comme la police, l'armée ou des membres d'une communauté voisine) ou des individus isolés peuvent riposter agressivement par la force physique. Dans des cas vraiment extrêmes, les conséquences pourraient être la torture, l'enlèvement, la mutilation, l'agression sexuelle, l'agression physique, l'attaque au couteau, la violence domestique ou même la mort.

Bien que de telles conséquences soient rares, elles peuvent se produire et se sont déjà produites dans des situations véritablement extrêmes. Il est donc important de toujours prendre en considération le contexte et les ramifications de la présence et du travail des enquêteurs dans chaque communauté et dans chaque contexte. Ces conséquences peuvent également s'appliquer aux enquêteurs eux-mêmes et/ou aux chefs d'équipe pour des raisons similaires.

Préjudice psychologique et souffrance morale : dans certains contextes, la participation à un projet de recherche peut évoquer des émotions très fortes, comme la tristesse, la colère, la frustration ou la peur. Si certains participants sont incapables de gérer ces émotions, ils peuvent souffrir de détresse psychologique à la suite de leur participation, car ils peuvent revivre des moments difficiles qu'ils avaient oubliés ou tenté d'oublier. Cela pourrait également provoquer chez eux des cauchemars, de la confusion ou de la panique, ce qui pourrait finir par conduire à des problèmes chroniques tels que la dépression, l'anxiété, voire le stress post-traumatique.

Revivre des événements traumatisants ou extrêmes peut être stressant non seulement pour les participants, mais aussi pour les enquêteurs. Il est donc important que l'enquêteur soit capable de faire face à ces problèmes et aux émotions qui pourraient survenir en discutant de ces sujets ou en voyant les participants devenir angoissés et perturbés lorsqu'ils répondent à de telles questions. Avant d'entamer la collecte de données, l'organisme de mise en œuvre est encouragé à identifier et à partager les coordonnées des systèmes de soutien avec les victimes de violences ou d'abus.

6.7 COVID-19

La pandémie de COVID-19 a représenté un défi majeur pour les programmes d'enquêtes auprès des ménages et l'on s'attend de plus en plus à ce qu'elle reste un obstacle sérieux et un facteur de risque pour de telles activités. En réponse à ce défi, le questionnaire d'enquête sur l'ODD 16 a été transformé afin de rendre équivalentes l'administration à distance (c'est-à-dire par téléphone) et en face à face, partout où les réglementations en matière de santé publique autorisent le mode de collecte à distance. La Division de statistique des Nations Unies (DSNU) a mis en place un protocole pour les collecteurs de données opérant dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, sous le titre : **Planification et mise en œuvre d'enquêtes auprès des ménages dans le cadre de la COVID-19 (Planning and Implementing Household Surveys Under COVID-19)**²¹. Ce protocole a permis d'établir des meilleures pratiques en étudiant les pratiques et les protocoles des ONS et des collecteurs de données dans le monde entier. Il dispense des conseils sur ce qu'il convient de prendre en compte lors de la planification de la mise en œuvre d'une enquête en face à face, partiellement ou entièrement, tant que durera la pandémie de COVID-19. Les recommandations se concentrent notamment sur des considérations pour aider à atténuer le risque de transmission de la COVID-19 lors du travail d'enquête sur le terrain et ainsi maintenir, dans la mesure du possible, la continuité des opérations d'enquête. Le protocole devrait être mis à jour régulièrement à mesure que la pandémie évolue et que la situation de la santé publique change (avec, par exemple, l'apparition de nouveaux variants de virus pouvant entraîner des ajustements dans les protocoles ou lors de l'ajustement à un niveau accru d'immunisation). Il est fortement conseillé aux partenaires nationaux de mise en œuvre de consulter les directives mises à jour avant l'application de toute nouvelle vague de l'enquête sur l'ODD 16 - ou toute autre collecte de données en face à face sur ce sujet.

21 Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (2020). [Planning and Implementing Household Surveys Under COVID-19](#).

Le protocole de la DSNU aborde les questions en cinq sections et propose également une liste de contrôle que les ONS et autres collecteurs de données peuvent utiliser dans leur propre pratique :

- La section 1. Principes généraux** souligne les principes de base qui ont guidé l'élaboration de cette note, à savoir la réduction maximale du risque de transmission de la COVID-19.
- La section 2. Planification de la collecte de données** couvre des domaines tels que la définition ou la révision des objectifs de l'enquête, l'évaluation de la situation du pays concernant la COVID-19, la constitution de l'équipe de projet, la budgétisation, le choix d'un mode de collecte de données et la conception de questionnaires d'enquête.
- La section 3. Organisation sur le terrain** couvre le recrutement et l'organisation du personnel de terrain, le plaidoyer et la communication, la gestion des documents imprimés, la formation du personnel de terrain et l'élaboration de plans de travail sur le terrain.
- La section 4. Travail de terrain** fournit des conseils pour avant, pendant et après l'entretien, y compris la fourniture d'un transport vers et depuis le terrain.
- La section 5. Post-terrain** fournit des conseils sur ce qu'il convient de considérer une fois le travail de terrain effectué.

Le protocole comprend en outre des règles pour organiser et assister à des sessions de formation à distance, un questionnaire d'évaluation des risques liés à la COVID-19 pouvant être utilisé pour évaluer si le personnel de terrain de l'enquête et les répondants pourraient risquer de contracter la COVID-19, ainsi qu'un exemple de déclaration de consentement éclairé standard qui informe les répondants de tout risque de COVID-19 lié au travail de terrain.

Il convient de noter qu'en raison des protocoles nationaux de lutte contre la COVID-19, la collecte des coordonnées des répondants (c'est-à-dire leur numéro de téléphone ou leur adresse électronique) à des fins ultérieures de recherche de contacts peut devenir obligatoire, ou du moins fortement conseillée, sur la base des directives ou réglementations nationales de santé publique en vigueur pendant certaines périodes ou sur certains lieux. Les coordonnées obligatoirement collectées à cette fin doivent être traitées séparément des informations de l'enquête et conformément à l'objectif et à la législation / aux directives nationales respectives.

7 COLLECTE DE DONNÉES INFORMATISÉE

Les progrès des technologies de l'information et des communications ont changé la façon dont les processus commerciaux statistiques de routine, tels que la conception des instruments, la saisie et la validation des données, le traitement et la diffusion des données, sont exécutés. L'utilisation de ces technologies numériques, même au stade de l'entretien, est devenue partie intégrante de nombreux processus statistiques. Ceux-ci contribuent à la qualité et à l'efficacité de la collecte des données statistiques. L'expansion rapide de la connectivité mobile et les progrès rapides de l'innovation technologique en général (comme l'informatique en nuage, les appareils mobiles intelligents, le GPS, le SIG Web) ont offert de nouvelles possibilités d'améliorer la qualité et la rapidité avec lesquelles les données d'enquête peuvent être collectées et les statistiques produites. Le matériel informatique et les logiciels ainsi que les réseaux de données mobiles sont de moins en moins coûteux et leur qualité ne fait qu'augmenter. En outre, l'infrastructure et la capacité qui permettent un déploiement efficace sont de plus en plus disponibles dans toutes les régions du monde. Cela signifie que les immenses progrès de la connectivité (en termes de vitesse et d'échelle) et l'adoption de la technologie présentent un grand potentiel pour moderniser et compléter la collecte statistique traditionnelle.

Ces nouvelles approches permettent désormais de collecter des données avec des appareils électroniques portables, Internet et le téléphone, mieux, plus rapidement et potentiellement en dépensant moins, dans toutes les régions du monde. Les enquêtes fortement ramifiées présentant un cheminement complexe et permettant de sauter des questions sont mieux mises en œuvre avec un instrument de collecte de données électronique qui aide les enquêteurs à naviguer dans le questionnaire et empêche l'enregistrement de valeurs non conformes dans les questionnaires.

Outre ces avantages dans l'administration de l'enquête et la possibilité offerte de vérifier sur place les codes/réponses potentiellement non conformes, la collecte de données assistée par ordinateur contribue à mettre en œuvre plus efficacement des enquêtes en éliminant une composante sujette aux erreurs et relativement longue dans le traitement des données (saisie des données), ainsi qu'une impression relativement coûteuse qui augmente considérablement l'empreinte écologique des enquêtes.

L'enquête sur l'ODD 16 répond à tous les critères ci-dessus : elle est longue, pleine de règles complexes en matière de routage et de ramification, et comporte des conditions basées sur des informations collectées longtemps après les questions auxquelles les conditions s'appliquent. Par conséquent, nous conseillons fortement – surtout si le questionnaire est rempli dans son ensemble – que l'enquête soit administrée via un mode d'enquête assistée par ordinateur. Le script de l'enquête sur l'ODD 16 disponible pour les mises en œuvre nationales a été développé de manière à pouvoir être administré à la fois à distance (par téléphone, CATI) ou en face à face (à l'aide d'une tablette, CAPI) (voir section 11).

Le choix entre les modes d'administration, que ce soit CAPI ou CATI, est à faire au niveau national. Le choix peut être déterminé par un certain nombre de facteurs, notamment l'adéquation culturelle, l'accessibilité physique des zones d'enquête (une préoccupation accrue en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, des restrictions de voyage et des confinements connexes) et les capacités des ONS à mettre en œuvre des études dans un mode ou dans l'autre. L'instrument de l'enquête sur l'ODD 16 est insensible au mode et peut être mis en œuvre aussi bien en face à face qu'à distance, par téléphone.

7.1 Ressources

Les ressources suivantes sont disponibles pour l'organisme de mise en œuvre :

- assistance et description de la configuration du serveur Survey Solutions ;
- assistance et description de la façon d'ajuster le script Survey Solutions, par exemple avec des codes pertinents au niveau national ou des questions supplémentaires ;
- description de la gestion du travail sur le terrain dans le cadre de Survey Solutions ;
- le script d'enquête de l'instrument standard lui-même ;
- partage des traductions existantes de l'instrument qui pourraient être davantage utilisées – avec les adaptations nécessaires – dans les pays partageant les mêmes langues.

7.2 Équipement

Dans les situations de face à face, il est recommandé de recueillir les entretiens avec les ménages via des ordinateurs portables (tablettes). Ces ordinateurs seront remis aux enquêteurs lors de la formation et seront récupérés à la fin de leur travail ou selon les pratiques de l'entité nationale de mise en œuvre. Les enquêteurs seront responsables de leurs propres tablettes pendant toute la durée du travail de terrain. Les tablettes sont fournies pour appuyer l'enquête. Par conséquent, elles ne doivent être prêtées à personne et ne doivent pas être utilisées à des fins privées. Aucun logiciel supplémentaire ne doit y être installé (sauf si cela est requis par le chef d'équipe) lorsqu'elles sont dans les mains des enquêteurs. Les enquêteurs ne sont pas censés modifier l'écran d'accueil de leurs tablettes ou réorganiser l'ordre des icônes.

Les tablettes doivent être techniquement solides pour mener les entretiens. Aucune autre application ne doit être exécutée sur les tablettes pendant l'entretien. Les enquêteurs sont tenus d'arriver avec une tablette suffisamment chargée pour chaque entretien. Un niveau de charge de 20 % doit être atteint avant de tenter un entretien. Les enquêteurs peuvent demander à la famille auprès de laquelle ils travaillent s'il est possible de recharger leurs appareils au cours de l'entretien, l'emplacement de la prise électrique ne devant toutefois PAS déterminer le lieu de déroulement de l'entretien. Les enquêteurs doivent apporter leurs chargeurs lorsqu'ils partent pour l'entretien. Idéalement, il est recommandé que les enquêteurs soient équipés de banques d'alimentation contenant suffisamment d'énergie pour recharger au moins trois fois les appareils utilisés pour mener les entretiens.

Pour l'application Survey Solutions, les exigences techniques de la tablette au moment de la rédaction de ce manuel sont les suivantes :

Version du système d'exploitation Android : Android 8.0

RAM : au moins 1,5 Go

Stockage : 8 Go de stockage en mémoire flash. Au moins 1 Go d'espace libre doit être disponible pour l'utilisation de Survey Solutions. Le kit d'installation du logiciel Survey Solutions (.apk) est inférieur à 100 Mo, mais plus d'espace sera nécessaire pendant le fonctionnement du logiciel. Les besoins ultimes en espace dépendent du type d'enquête (questionnaire) et du mode d'utilisation de la tablette (nombre de tâches, de tâches lancées simultanément, de rejets, etc.).

Module Wi-Fi, pouvant être utilisé pour la configuration, les mises à niveau et la synchronisation du logiciel au bureau.

Un module de connectivité **3G/4G/5G** n'est requis que si la synchronisation depuis le terrain est prévue via des réseaux cellulaires. (optionnel)

Antenne GPS pour enregistrer les informations de localisation pour le suivi du travail de terrain et l'assurance qualité (remarque : certains modèles de tablettes annoncent avoir cette fonctionnalité, mais ce n'est en réalité pas le cas).

Taille de l'écran : des écrans de 7 à 8 pouces sont souvent choisis. Les écrans plus grands consomment plus d'énergie et limitent le travail autonome. Le choix de l'écran dépend de la facilité d'utilisation avec le logiciel. Il est généralement déterminé à titre expérimental.

Banque d'alimentation pour les circonstances où un accès régulier et facile à l'électricité n'est pas toujours disponible. L'utilisation de l'électricité des répondants doit être évitée autant que possible. (optionnel)

Ces exigences changeront avec le temps ; les équipes nationales de mise en œuvre peuvent consulter le site Web Survey Solutions pour connaître les exigences à jour²² ou contacter l'équipe d'assistance de l'enquête sur l'ODD 16 pour obtenir des conseils.

Prenez des mesures de sécurité. Les enquêteurs sont censés prendre des dispositions raisonnables pour garder la tablette en sécurité, en utilisant des précautions de bon sens, comme ne pas les montrer en public si ce n'est pas nécessaire, ne pas les laisser dans des endroits où quelqu'un pourrait les prendre, etc. Les enquêteurs ne doivent pas transporter ou ranger la tablette dans une poche de pantalon, devant ou derrière. Un sac à dos ou équivalent doit être utilisé pour transporter et ranger l'équipement lorsqu'il n'est pas utilisé.

Lorsque vous interrogez un ménage, des règles similaires doivent être observées : les enquêteurs ne doivent pas remettre les tablettes aux répondants et ne doivent pas les laisser sans surveillance dans la maison – les tablettes doivent être, autant que possible, gardées en permanence par la personne de l'enquêteur (dans leurs mains, sacs). Il est conseillé d'équiper la tablette d'une **coque de protection**. La coque ne doit pas être voyante, mais plutôt rendre la tablette moins attrayante aux yeux des voleurs. Dans certains contextes, il peut être approprié d'appliquer des **autocollants** sur l'objectif de la caméra de l'appareil. Cette mesure rassurera les répondants sur le fait que l'enquêteur ne va pas enregistrer l'entretien sans leur consentement.

NE VOUS BATTEZ JAMAIS POUR UNE TABLETTE ! Si un enquêteur se retrouve en situation d'être attaqué/détroussé pour sa tablette, il ne doit opposer aucune résistance physique : sa sécurité personnelle doit primer sur tout. Si de tels problèmes surviennent, l'enquêteur doit contacter immédiatement son chef d'équipe et suivre le protocole prévu par l'organisme de mise en œuvre. Il est fortement recommandé que l'ONS conserve un enregistrement de l'identité internationale de l'équipement mobile (numéro IMEI) de chaque tablette et de l'enquêteur auquel elle a été confiée.

8 TRAITEMENT ET ESTIMATION DES DONNÉES

La nature complexe du questionnaire sur l'ODD 16 justifie l'utilisation d'un support électronique pour la collecte de données. La collecte de données avec une méthodologie d'entretien personnel assisté par ordinateur (CAPI) sur des tablettes, des ordinateurs portables ou des téléphones devient universellement disponible pour les ONS du monde entier. La capacité des systèmes CAPI à transmettre instantanément des données sur des réseaux de données mobiles offre un avantage substantiel par rapport aux procédures plus traditionnelles et permet de capturer, d'inspecter et de valider les données peu de temps après leur collecte, améliorant ainsi la qualité des données. Un système CAPI intégré à des applications de cartographie numérique et de gestion opérationnelle peut améliorer le suivi des opérations de collecte de données et la coordination des opérations de terrain, de la logistique et des communications.

Il est fortement conseillé aux équipes nationales de mise en œuvre d'utiliser la technologie CAPI pour mettre en œuvre l'enquête sur l'ODD 16. Un script CAPI pour le questionnaire modèle sur l'ODD 16 a été développé. Outre le script CAPI lui-même (développé dans le cadre de Survey Solutions), les organismes fournissent du matériel pour la mise en œuvre du questionnaire CAPI (ou CATI) sur l'ODD 16 qui prend en charge presque chaque étape de la collecte et du traitement des données, comme décrit à la section 7.1. Si une équipe nationale de mise en œuvre décide qu'elle préfère utiliser sa propre infrastructure CAPI existante ou un autre système CAPI, elle doit tenir compte des facteurs suivants :

22 Survey Solutions (n.d.). [What tablets should I buy?](#)

- Capture de données : le logiciel capture-t-il toutes les formes de données nécessaires (c'est-à-dire du texte, des chiffres, des positions GPS, etc.) ? A-t-il le support linguistique qu'il vous faut pour mener des enquêtes multilingues ou enregistrer des réponses multilingues ?
- Navigation dans le questionnaire : est-il facile de naviguer à travers le questionnaire dans le logiciel ? Pouvez-vous effectuer les sauts, les routages et les randomisations nécessaires pour inscrire le script de l'enquête dans le logiciel ?
- Contrôle de la qualité des données : le logiciel CAPI permet-il de contrôler la qualité des données (valeurs dans une certaine plage, valeurs avec un caractère obligatoire, valeurs sans un certain caractère, etc.) ? Est-il également capable d'intégrer d'autres types de validations croisées, entre des variables distantes dans le questionnaire, ou des validations douces de valeurs suspectes ?
- Gestion de données : le fichier de sortie de données du logiciel CAPI est-il compatible avec l'outil statistique que vous utilisez pour analyser les ensembles de données ?
- Gestion de cas : le logiciel facilite-t-il la gestion des tâches des différentes personnes au sein des équipes de terrain et de supervision pendant l'enquête ? Permet-il aux chefs d'équipe et aux membres de l'équipe centrale d'examiner les questionnaires et d'envoyer directement des demandes de clarification aux enquêteurs ?

Les systèmes qui satisfont à chacun des critères ci-dessus sont considérés comme capables de prendre en charge la collecte et le traitement de données de haute qualité dans les enquêtes statistiques.

8.1 Traitement des données

Le traitement des données commence par la rédaction du script du questionnaire et comporte les étapes suivantes :

Programmation et vérification du questionnaire

À cette étape critique, le questionnaire est converti en un script numérique contrôlé par une base de données qui offre toutes les répliques de l'enquêteur et inclut les routages et les vérifications qui découlent du questionnaire source. L'exactitude de cette procédure affectera l'ensemble de l'opération d'enquête. C'est pourquoi le contrôle de la qualité à ce stade doit être étendu et exhaustif. Outre les contrôles stricts (par exemple, ne pas autoriser un âge supérieur à 105 ans, etc.), plusieurs « contrôles souples » peuvent également être intégrés dans le script du questionnaire pour inviter l'enquêteur à vérifier sur place certaines co-occurrences ou réponses peu probables, déjà pendant l'entretien (par exemple, si un ménage compte plusieurs membres qui travaillent, mais que le revenu monétaire total du ménage est nul ou proche de zéro, etc.). Un script d'enquête bien conçu est l'approche la plus efficace pour l'ensemble de l'activité de traitement des données, car les contrôles sur site empêcheront l'imputation et d'autres erreurs de réponse de contaminer l'ensemble de données de l'enquête, ce qui simplifiera considérablement la vérification des données. Le script de Survey Solutions pour l'ODD 16 dispose de tous les contrôles nécessaires pour contribuer à améliorer la qualité des données.

Vérification des données

La vérification des données vise à découvrir et à corriger les fautes et les erreurs dans les données d'enquête collectées. Ces erreurs peuvent être aléatoires (un enquêteur peut avoir mal codé une réponse en tapant sur la mauvaise catégorie) ou systématiques (en raison soit d'un script de collecte erroné, soit d'une erreur systématique de l'enquêteur, par exemple si l'enquêteur lit des catégories qu'il n'est pas censé lire, ou il a tendance à ne lire que les premières d'une série de catégories de réponses possibles). Les erreurs peuvent avoir un effet limité sur la qualité globale de l'enquête (un code de réponse mal saisi n'affectera pas les résultats globaux de l'enquête) ou peuvent avoir un effet significatif. Enfin, les erreurs de données peuvent ou non être détectables rétrospectivement. L'objectif d'une équipe de mise en œuvre de l'enquête est de détecter toutes les erreurs détectables qui ont un effet potentiellement significatif sur les estimations de l'enquête et de les corriger manuellement (c'est-à-dire en remplaçant les codes dans les microdonnées, sans recontacter le répondant) ou automatiquement (à l'aide de méthodes statistiques et de scripts pour, par exemple, imputer les valeurs manquantes ou éliminer les valeurs aberrantes).

Le script de Survey Solutions proposé par les dépositaires se concentre sur la vérification des données en temps réel, où un chef d'équipe vérifie chaque questionnaire manuellement et renvoie les questionnaires et les erreurs aux enquêteurs pendant que le travail de terrain est en cours, afin que les corrections appropriées puissent être apportées. En outre, des activités de contrôle de la qualité effectuées par le personnel responsable de l'équipe nationale de mise en œuvre sont également prévues dans le cadre de Survey Solutions, incitant les chefs d'équipe à effectuer des contrôles supplémentaires ou à les déléguer à leurs enquêteurs. La plupart des vérifications de données dans ce cadre se produisent alors que l'enquête est toujours en cours. Lors des étapes ultérieures, les « vraies » corrections deviennent très lourdes à effectuer, et les efforts visent principalement à atténuer les effets des erreurs restantes. La vérification des données se termine potentiellement par l'édition

des données nécessitant des transformations simples permettant une analyse plus efficace (par exemple, recoder le sens de certaines échelles, harmoniser certains types de réponses pour avoir le même code que d'autres, etc.).

La position GPS est généralement enregistrée au début d'un entretien, à des fins de contrôle de la qualité et également pour permettre une analyse géospatiale de la collecte de données. Cependant, même si les noms, adresses et coordonnées sont supprimés des microdonnées pour les anonymiser, il peut toujours être possible d'identifier les ménages, et donc les répondants, via les données GPS enregistrées. Par conséquent, lors de l'anonymisation, ces informations d'identification doivent être supprimées ou « brouillées ». Souvent, les coordonnées GPS sont tronquées (en enlevant le dernier chiffre, en le remplaçant par un « 0 ») pour permettre une analyse spatiale, empêchant ainsi d'identifier précisément les lieux de l'entretien.

Pondération

La pondération fait référence aux ajustements statistiques apportés aux données d'enquête après leur collecte afin d'améliorer la précision des estimations de l'enquête. Il y a deux raisons fondamentales pour lesquelles les enquêteurs pondèrent leurs données. L'une consiste à corriger les probabilités inégales de sélection qui se sont souvent produites lors de l'échantillonnage. L'autre consiste à essayer d'aider à compenser l'absence de réponse à l'enquête.

Pondérations de probabilité de sélection. En théorie, la question de savoir si une pondération probabiliste de sélection est nécessaire ou non avec un ensemble de données d'enquête qui a été réalisé sur un échantillon aléatoire dépend de la méthode d'échantillonnage, et en particulier du fait qu'après chaque étape de sélection, chaque répondant a eu une chance égale à celle des autres d'être sélectionné. Dans le cas contraire, la probabilité inégale de sélection doit être compensée. Ces probabilités inégales de sélection peuvent être intentionnelles (c'est-à-dire en cas de suréchantillonnage de populations rares, voir 5.4.1). Les écarts intentionnels par rapport aux probabilités de sélection égales doivent être corrigés par une « sous-pondération » appropriée des groupes suréchantillonnés par rapport à leurs véritables proportions nationales pour toute estimation de l'échantillon total.

D'autres inégalités de sélection peuvent être involontaires mais inévitables. Par exemple, l'enquête sur l'ODD 16 n'interroge qu'un seul individu par ménage, mais les ménages comprennent bien sûr un nombre différent d'individus éligibles. La probabilité de sélection d'un individu dans l'échantillon sera de 1 si la personne vit seule mais sera de 1/2 si elle vit dans un ménage qui compte deux individus éligibles potentiellement échantillonnés pour l'enquête, dont un seul pourra être sélectionné. Ces disparités doivent être contrôlées en attribuant une pondération de probabilité de sélection qui est inverse à la probabilité de sélection et qui est généralement plafonnée pour éviter des pondérations individuelles trop grandes ou trop petites. Les pondérations de probabilité de sélection multiplient souvent la pondération de l'échantillon et la pondération globale est normalisée pour s'ajouter au nombre de répondants dans l'échantillon.

Pondérations de non-réponse. Aujourd'hui plus que jamais, l'une des plus grandes menaces pesant sur la précision des estimations des enquêtes est la non-réponse. Dans la plupart des régions du monde, les taux de réponse aux enquêtes ont diminué au cours des dernières décennies et, conséquence directe, les inquiétudes concernant les biais des enquêtes ont augmenté. La non-réponse n'est un problème que si les non-répondants sont différents des personnes qui répondent aux enquêtes. Dans les enquêtes menées auprès des ménages, par exemple, il existe de nombreuses données prouvant que les non-répondants sont plus jeunes que les répondants et qu'il est plus difficile de convaincre les hommes de participer que les femmes. Les taux de réponse ont également tendance à être inférieurs à la moyenne dans les villes et dans les zones défavorisées. Le résultat de ces modèles est que les échantillons d'enquête obtenus ne reflètent souvent pas précisément la population qu'ils sont censés représenter. Les enquêtes surreprésentent généralement les femmes et les personnes de plus de 30 ans, entre autres groupes.

Plutôt que d'accepter une mauvaise adéquation entre l'échantillon et la population, les enquêtes utilisent désormais assez couramment des pondérations pour rapprocher les deux. C'est ce qu'on appelle la « pondération de la non-réponse ». Les équipes chargées d'une enquête utilisent généralement diverses méthodes d'étalonnage (les composants/bibliothèques respectifs sont facilement disponibles dans les logiciels R et STATA) pour élaborer de telles pondérations sur les échantillons déjà ajustés par les pondérations de probabilité de sélection. L'objectif est bien sûr de corriger tout écart d'échantillon dans certains des paramètres lorsque des informations indépendantes et fiables sont disponibles pour l'ensemble de la population cible. Ces paramètres comprennent généralement les variables utilisées pour la stratification de l'échantillon (c'est-à-dire la région, le niveau d'urbanisation, voir 5.2) et des variables sociodémographiques telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, etc.

L'hypothèse sous-jacente est que les échantillons qui - après pondération - reproduisent la répartition de ces paramètres fourniront également des estimations précises concernant d'autres aspects. Par exemple, l'estimation des indicateurs de l'ODD 16 deviendra également plus précise.

Comme ce n'est pas trivialement vrai, et parce que les données de référence de la population peuvent être très anciennes et pas particulièrement fiables, et aussi parce que les méthodes d'étalonnage introduisent généralement une diminution de la précision statistique théorique des échantillons (en augmentant la variance et en diminuant la taille effective de l'échantillon), il y a un débat sur l'utilité de la pondération de la non-réponse dans la recherche par sondage, en particulier lorsque l'enquête est bien conçue et mise en œuvre selon les normes professionnelles les plus élevées. Les ONS et les équipes nationales de mise en

œuvre doivent suivre les meilleures pratiques nationales pour savoir s'ils doivent appliquer des pondérations de non-réponse à leurs échantillons. La décision peut également être éclairée par l'examen des niveaux empiriques de non-réponse reflétés par la composition de l'échantillon.

Indépendamment de l'utilisation ou non des pondérations de non-réponse, l'ampleur de la non-réponse par groupes sociaux doit être présentée dans le rapport méthodologique en comparant les derniers paramètres connus de la population générale avec les paramètres de l'échantillon dans les dimensions susmentionnées (âge, sexe, niveau d'urbanisation, etc.).

Création d'une base de données

Une fois toutes les étapes précédentes réalisées, les données sont en théorie prêtes pour le traitement analytique. Cela se termine souvent par une étape de « nettoyage » des données en supprimant les encombrements, tels que les variables techniques enregistrées par l'application CAPI, les variables utilisées pour le contrôle de la qualité et la vérification, les éventuelles variables intermédiaires et toutes les variables permettant d'identifier le répondant, directement ou indirectement. En conséquence, l'ensemble de données analytique de l'étude est créé.

Calcul de l'indicateur

Une fois créé l'ensemble de données analytique, dans une étape suivante, des variables standard, calculées ou dérivées sont ajoutées à l'ensemble de données. Celles-ci peuvent inclure une variable d'âge qui convertit les années de naissance en âge et plusieurs autres transformations de variables pour établir des groupes de répondants standard pertinents pour l'analyse (par exemple, en créant un seul indicateur de handicap à partir de plusieurs éléments du questionnaire sur l'ODD 16). Et bien sûr, c'est l'étape à laquelle les indicateurs standard des ODD sont également calculés dans les microdonnées en vue d'une analyse et d'un rapport plus approfondis. L'ensemble d'outils d'enquête sur l'ODD 16 comprend les fichiers de syntaxe (sous la forme de fichiers STATA .do) qui génèrent tous les groupes de ventilation non nationaux utilisés pour les analyses standard ainsi que tous les indicateurs des ODD, à condition que les noms des variables du questionnaire principal et le script soient conservés dans la mise en œuvre nationale. Les fichiers .do sont suffisamment annotés pour être adaptés aux éventuelles modifications nationales introduites dans le questionnaire.

Produits de données quantitatives

À la fin du flux de traitement des données, au moins les produits de données quantitatives suivants doivent être produits pour diffusion aux utilisateurs de données internes et/ou externes :

- base de données finale validée, anonymisée et pondérée ;
- livre de codes ;
- tabulations standard.

L'ensemble d'outils d'enquête sur l'ODD 16 propose divers outils pour les soutenir. Le script Survey Solutions génère automatiquement un livre de codes pour l'étude. L'ensemble d'outils contient des fichiers .do qui créent – en plus de l'ensemble de données complet – des sous-ensembles de données propres à des indicateurs individuels. En outre, l'ensemble d'outils contient des fichiers .do qui produisent des tableaux correspondant aux modèles de tableau proposés par le plan de tabulation fourni pour chaque indicateur (voir ci-dessous). La mise en œuvre de Survey Solutions produit également un fichier de parodonnées qui est essentiellement un journal de toutes les interactions entre l'enquêteur et le répondant et entre la couche de supervision et les enquêteurs, ainsi que tous les commentaires et corrections qui ont été apportés pendant la collecte des données et le processus de vérification des entretiens (pour plus de détails à ce sujet, reportez-vous à la section 11).

Produits finaux

Au terme du cycle de vie de l'enquête, lorsque toutes les données ont été traitées et que les produits de données quantitatives sont finalisés, un rapport méthodologique doit être produit en décrivant brièvement les méthodes appliquées dans la collecte et le traitement des données. Ce document doit être mis à disposition en tant que documentation de données standard pour les utilisateurs de données internes et externes.

Une fois les produits de données quantitatives produits, les données d'enquête sont généralement analysées par les experts de l'équipe de mise en œuvre. En conséquence, des résultats analytiques sont créés pour soutenir l'élaboration des politiques nationales et/ou pour diffuser les résultats de l'enquête au grand public.

Stockage des données

La dernière étape du traitement des données est le stockage. Une fois toutes les données traitées, elles sont ensuite stockées en vue d'une utilisation future. Bien que certaines informations puissent être utilisées immédiatement, une grande partie d'entre elles pourraient servir ultérieurement à des fins d'analyse ou de contrôle. Des données correctement stockées sont une nécessité pour se conformer à la législation sur la protection des données. Lorsque les données sont correctement stockées, les membres de l'organisation peuvent y accéder rapidement et facilement en cas de besoin, avec toute la documentation nécessaire qui aide à reconstruire comment les données ont été créées et ce que les informations qu'elles contiennent signifient.

8.2 Diffusion

La « boîte à outils comptée et visible » (Counted and Visible Toolkit)²³ déclare que « si les statistiques ne sont pas communiquées, c'est presque comme si elles n'existaient pas ». Les statistiques sont le résultat d'un investissement financier et humain considérable pour fournir les informations nécessaires afin de répondre aux différents besoins de données. En ce sens, il est nécessaire de rendre les statistiques disponibles dans des formats qui maximisent leur utilité en tant que bien public. On considère au départ qu'il existe différents niveaux de besoins en données, allant d'informations très générales qui pourraient être partagées sur les médias sociaux à des recherches approfondies.

Idéalement, les résultats de la diffusion devraient être décidés lors de la phase de conception du questionnaire et impliquer toutes les parties prenantes concernées qui seraient les utilisateurs ou les producteurs des résultats de la diffusion, y compris les groupes vulnérables. Pour une participation plus efficace, il est conseillé d'identifier les parties prenantes et d'évaluer leur contribution éventuelle.²⁴ Certains résultats/canaux possibles comprennent : les microdonnées, le rapport d'enquête sur l'ODD 16 axé sur l'opération globale, des publications spécifiques sur certains domaines qui comprendront des données d'enquête sur l'ODD 16, c'est-à-dire des publications sur l'accès à la justice (signalement de la violence et accès aux mécanismes de règlement des différends) qui s'appuieraient sur d'autres statistiques disponibles dans ce domaine), les notes d'orientation, les tableaux (voir plan de tabulation), les fiches, fiches réseaux sociaux sur les principaux indicateurs, etc.

Il pourrait également être nécessaire d'aider à améliorer la culture statistique des faiseurs d'opinion, des décideurs et des médias dans les domaines couverts par l'enquête sur l'ODD 16, par exemple, en menant des programmes de formation ad hoc pour comprendre les indicateurs mesurés et comment lire les résultats. Il pourrait également y avoir un soutien pour améliorer les compétences en termes de narration.²⁵

Pour aider les équipes nationales à structurer et à communiquer les statistiques, la boîte à outils de l'enquête sur l'ODD 16 fournit également aux équipes nationales de mise en œuvre un plan de tabulation pour chacun des indicateurs couverts. Il s'agit en fait d'ensembles de tableaux qui offrent une structure pour l'analyse des indicateurs ainsi qu'une structure pour soumettre les données des indicateurs aux dépositaires internationaux et éventuellement à d'autres utilisateurs de données internes ou externes. Les plans de tabulation sont conformes à la définition de l'indicateur, aux exigences des métadonnées concernant la ventilation ainsi qu'aux exigences des organismes concernant la soumission.

Table SDG16-7-2: Proportion of population who believe decision-making is inclusive and responsive, by sex, urbanisation level, education, (Income/expenditure), (17)

Disability, age groups and (population groups)	Satisfied with inclusive decision making, % (a)			Satisfied with responsive decision making, % (b)			SDG16-7-2 External Political Efficacy (c)		
	Both sexes	Males	Females	Both sexes	Males	Females	Both sexes	Males	Females
Total/National	33.7%	33.8%	33.4%	32.0%	31.8%	32.1%	36.9%	27.7%	26.1%
Urbanisation									
Urban	39.1%	41.0%	37.5%	35.4%	36.7%	34.4%	30.7%	32.4%	29.3%
Rural	29.1%	29.0%	29.1%	29.0%	28.5%	29.7%	23.7%	24.5%	22.5%
Education Level									
Primary Education	34.2%	35.4%	32.7%	33.0%	33.2%	32.8%	27.9%	29.1%	26.4%
Secondary Education	38.6%	38.3%	37.6%	34.6%	36.3%	32.6%	30.0%	31.9%	27.8%
Tertiary Education	40.4%	34.7%	45.9%	35.3%	30.3%	40.3%	32.3%	27.8%	36.5%
(Income/expenditure) quintiles (d)									
Quintile 1	32.5%	32.2%	33.0%	31.4%	30.1%	33.1%	25.9%	25.9%	26.0%
Quintile 2	37.4%	36.8%	37.6%	34.7%	34.9%	34.3%	29.8%	30.6%	28.7%
Quintile 3	35.2%	35.9%	33.6%	35.9%	36.8%	34.8%	30.3%	33.1%	27.4%
Quintile 4	40.2%	40.9%	39.9%	31.6%	31.9%	31.7%	26.8%	29.1%	24.5%
Quintile 5	31.6%	30.0%	31.8%	27.7%	25.6%	31.3%	23.6%	23.1%	25.0%
Disability status (e)									
Disabled	48.1%	48.5%	47.8%	41.7%	42.4%	41.3%	36.3%	38.7%	34.4%
Not disabled	32.2%	32.5%	31.8%	31.0%	30.9%	31.1%	26.0%	26.7%	25.1%

Notes:
(a) % of respondents who have responded positively to 'How much would you say the political system in [country] allows people like you to have an influence on politics?' (positive responses refer to the answer's 'some', 'a lot', 'a great deal')
(b) % of respondents who have responded positively to 'And how much would you say that the political system in [country] allows people like you to have an influence on politics?' (positive responses refer to the answer's 'some', 'a lot', 'a great deal')
(c) % positive responses for both components (a), (b) combined
(d) % in quintiles (income or expenditure) and quintile ranges
(e) 'Disabled' defined by a person having a 'lot of difficulty' or 'cannot do at all', in any of the domains measured
(f) Specify groups

23 Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages et ONU Femmes (2021). *Counted & Visible Toolkit to better Utilize Existing Data from Household Surveys to Generate Disaggregated Gender Statistics*. https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/Toolkit/Counted_Visible_Toolkit_EN.pdf.

24 Pour plus d'informations sur l'analyse des parties prenantes, voir PNUD et DESA (2021). *Qu'est-ce qu'une « bonne pratique » ? Cadre pour analyser la qualité de l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030*. <https://www1.unep.org/content/oslo-governance-centre/en/home/library/what-is-good-practice.html>.

25 CEE (2009) Making Data Meaningful. <https://unece.org/statistics/making-data-meaningful>.

Les plans de tabulation couvrent toutes les variables obligatoires et facultatives pour chaque indicateur, pas seulement les indicateurs eux-mêmes. En particulier dans le cas d'indicateurs composés d'un certain nombre d'attributs à faible incidence (c'est-à-dire différents types de violence, corruption impliquant des types spécifiques d'agents publics, discrimination dans un domaine particulier, etc.), ces tableaux détaillés se concentreront parfois sur de très petits groupes de répondants qui les rendront, ou bon nombre de leurs ventilations, impropres à la diffusion.

Il est conseillé aux équipes nationales de mise en œuvre de toujours produire les tableaux principaux (désignés comme tels dans les groupements par leur coloration), mais de déterminer lesquels, le cas échéant, des tableaux élémentaires que leur taille d'échantillon et leurs taux d'incidence permettent de produire peuvent être produits et diffusés de manière pertinente. En d'autres termes, les modèles fournis dans les plans de tabulation ne sont pas obligatoirement remplis, mais sont plutôt considérés comme une référence et utilisés en fonction de l'adéquation prévalence / taille de l'échantillon.

Les tableaux devront être adaptés au niveau national pour clarifier les ventilations qui sont incluses en termes généraux (comme «quintile de revenu 1», par exemple). Cela changera potentiellement la taille des tableaux, les équipes devant donc faire attention à ce qu'ils restent imprimables après avoir appliqué les adaptations nationales. Actuellement, les tableaux sont conçus pour être imprimables sur des pages A4.



9 VENTILATIONS

Les documents de métadonnées actuellement acceptés recommandent que les ventilations suivantes soient fournies avec chaque indicateur individuel pour les modules inclus dans l'enquête sur l'ODD 16 :²⁶

Indicateur	Type de ventilation recommandé par la documentation des métadonnées :													
	Nom court	sexe	âge	niveau d'instruction	revenu	nationalité	niveau d'urbanisation	sous-régions nationales	situation matrimoniale	état d'invalidité	race / appartenance ethnique	groupes de population*	origine migratoire	autre**
16.1.3 (a)	Violence physique	x	x	x	x	X					X			
16.1.3 (b)	Violence psychologique	x	x	x	x	X					X			
16.1.3 (c)	Violence sexuelle	x	x	x	x	X					X			
16.1.4	Perception de la sécurité	x	x											
11.7.2 (a)	Harcèlement non sexuel	x	x							X				x
11.7.2 (b)	Harcèlement sexuel	x	x							X				x
16.3.1	Signalement de violences	x	x			X					X		x	x
16.3.3	Accès à la justice civile	x	x		x					X		x		x
16.5.1	Corruption	x	x	x	x									x
16.6.2	Satisfaction à l'égard des services publics	x	x		x		x	x		X		x		
16.7.2	Efficacité des politiques externes	x	x							X		x		
10.3.1/16.b.1	Discrimination	x	x		x			x		X	x	x	x	
16.2.2	Traite des personnes	x	x											x

* Groupes identifiés au niveau national avec une appartenance ethnique, une langue, une religion, un statut autochtone, une nationalité ou d'autres caractéristiques distinctes identifiées.

** Le champ de ventilation « autre » comprend des critères analytiques propres à l'indicateur, tels que le lieu de ventilation pour 11.7.2, le type de délit pour 16.3.1, le type de mécanisme de règlement des différends pour 16.3.3, le type d'agent public pour 16.5.1 et le type d'exploitation pour 16.2.2.

Bien que ceux-ci définissent le minimum absolu, il est conseillé aux partenaires de mise en œuvre d'utiliser la liste la plus complète possible pour le module sociodémographique fourni afin d'obtenir un aperçu plus précis des phénomènes étudiés.

Outre la recommandation décrite ci-dessus dans la documentation sur les métadonnées, les pays sont bien sûr encouragés à ventiler selon toutes les variables pertinentes et disponibles. Celles-ci peuvent en inclure certaines figurant dans le tableau ci-dessus ou tout autre élément que les parties prenantes nationales jugent important d'inclure, en fonction du contexte national. Par exemple, un critère de ventilation possible pour le harcèlement sexuel est l'orientation sexuelle – un attribut susceptible d'influencer les expériences de harcèlement. Comme le montre le tableau ci-dessus, l'orientation sexuelle ne figure actuellement parmi les critères de ventilation explicites standard pour aucun des indicateurs (cependant, il s'agit d'un candidat logique pour les « groupes de population » et même requis en tant que tel avec le module Discrimination), les mises en œuvre nationales pouvant néanmoins envisager son inclusion dans l'analyse.

26 Pour une discussion générale sur les ventilations dans le système des ODD, veuillez vous référer à la DSNU (2021). [Compilation of tools and resources for data disaggregation](#).

10 EXPLICATIONS SUR LES MODULES DU QUESTIONNAIRE

Cette section résume la logique générale de chaque module et l'indicateur mesuré. Ces descriptions doivent compléter les manuels habituels des enquêteurs et les activités de formation que les partenaires nationaux de mise en œuvre / ONS fournissent et mènent pour leurs enquêteurs lors de la préparation d'une nouvelle enquête. Cette section attire également l'attention sur les sections du questionnaire et les questions que les équipes nationales de mise en œuvre doivent adapter au contexte local, le cas échéant. Avant de discuter des indicateurs individuels, dans une première section, nous discutons de certaines des questions sociodémographiques et des filtres qui appuient le questionnaire et la ventilation des résultats.

La plupart des informations relatives aux modules ci-dessous sont extraites des documents du référentiel de métadonnées des ODD (DSUN, n.d.-c) dans la mesure où elles peuvent être utiles aux équipes nationales de mise en œuvre pour comprendre l'objectif et les concepts et définitions de base utilisés par le cadre des ODD. Les documents de métadonnées eux-mêmes offrent une description plus détaillée et des références détaillées, pour chaque indicateur. Ils reflètent en outre toutes les mises à jour en temps opportun.

10.1 Volet sociodémographique et filtres

Comme indiqué, les documents de métadonnées prévoient certaines ventilations spécifiques pour des indicateurs particuliers, résumés dans le tableau de la section 9. Pour appuyer ces ventilations, le questionnaire d'enquête sur l'ODD 16 comprend un segment sociodémographique qui produit les variables de ventilation recommandées d'une manière conforme aux normes internationales en vigueur.²⁷ La section sociodémographique standard proposée recueille des données sur les éléments suivants :

- âge
- niveau d'éducation
- sexe et identité de genre
- nationalité
- origine migratoire (pays de naissance)
- race / appartenance ethnique
- handicaps
- religion
- situation matrimoniale
- revenu et privation matérielle relative
- orientation sexuelle

Dans la section filtre, nous recueillons également des données sur :

- résidence permanente dans un pays
- situation de famille (pour clarifier si les personnes ont ou avaient un partenaire intime et des enfants mineurs à leur charge, critères de sélection requis dans les sections violence/harcèlement et services gouvernementaux, respectivement)
- statut de travail simple (travaille actuellement, a travaillé au cours des dernières années, n'a pas travaillé) requis pour la traite des personnes pour la section du travail forcé

Notez que les données sociodémographiques standard n'incluent pas de questions explicites sur la région géographique à l'intérieur du pays et le niveau d'urbanisation. Il s'agit toutefois de variables essentielles, qui doivent être tirées de l'échantillon

²⁷ Les ventilations pourraient nécessiter une adaptation aux lois nationales relatives à la collecte de données ; par exemple, il pourrait y avoir des réglementations spécifiques restreignant la collecte de données sur des ventilations spécifiques.

et non du répondant. Par conséquent, il n’y a qu’une référence à ceux-ci avant l’introduction et le champ de consentement, dans le questionnaire d’enquête sur l’ODD 16 (REG et URB, respectivement). Vous remarquerez que le questionnaire ne fait aucune enquête détaillée sur l’activité économique du répondant (statut d’activité, emploi, secteur économique, etc.) et que les vulnérabilités économiques sont abordées à travers des questions qui enregistrent le niveau de revenus objectif et subjectif.

La pertinence de chaque question sociodémographique est bien sûr universelle, de sorte que les segmentations que ces questions permettent offriront un aperçu plus approfondi de toute question. Cependant, les questions sont affectées à des modules, comme indiqué avec le sous-texte en surbrillance grise :

<< Ask all >>

D1. May I ask, in which year were you born?

MANDATORY WITH: PHV, SEV, PSV, PHAR, SHAR, VR, SA, CR, EPE, SPS, DS, TIP

Par exemple, l’âge (groupe) – ainsi que le sexe – est une variable de ventilation requise/recommandée pour tous les modules, et la question doit être posée de savoir si l’un des modules est adopté pour une mise en œuvre nationale. Certaines autres ventilations, en revanche, ne sont requises qu’avec des modules spécifiques. Par exemple, la citoyenneté n’est requise qu’avec les modules sur la violence et le harcèlement, l’accès à la justice civile et la discrimination. Les codes dans le champ gris correspondent à la racine des noms de variables dans les modules respectifs.

<< Ask all >>

D4A. Are you a citizen of <<country of enumeration>>?

MANDATORY WITH: PHV, SEV, PSV, PHAR, SHAR, VR, AJ, DS

Les pays sont invités à revoir et à adapter l’introduction et la question du consentement au début du questionnaire aux meilleures pratiques nationales et aux exigences en matière de protection des données.

10.1.1 Sexe du répondant

L’ensemble actuel de recommandations internationales pour les recensements de la population et des logements, l’état civil et les statistiques de l’état civil définit le sexe comme une caractéristique biologique d’un individu (en cas de recensement) ou d’une personne nouveau-née/décédée (en cas de statistiques de l’état civil). Il n’est pas défini comme une construction sociale. Cependant, dans les enquêtes démographiques, cette dichotomie est trivialement viable, car de plus en plus de personnes définissent leur identité de genre soit en dehors de ces étiquettes, soit d’une manière qui n’est pas cohérente avec leur sexe biologique. Le questionnaire d’enquête sur l’ODD 16 reconnaît l’existence de sexes non conformes (intersexualité²⁸) et les expressions de genre non conformes (une personne s’identifiant comme non binaire, ni comme une femme ni comme un homme, ou une personne s’identifiant à un genre non conforme à son sexe).

Le questionnaire comporte une question sur le sexe du répondant qui est obligatoire avec tous les modules : D3. Quel est votre sexe ? Cette question est posée sans que l’enquêteur fournisse les codes de réponse en les lisant à haute voix, de sorte que les répondants doivent répondre spontanément. Les catégories permettent d’enregistrer les sexes binaires tels qu’ils sont généralement enregistrés par les enquêtes statistiques (femme/homme²⁹) et proposent deux autres catégories pour « intersexe » et « une catégorie générale non binaire ». Une cinquième catégorie, « autre, précisez : », permet d’enregistrer toute identité de genre que le répondant peut exprimer et qui ne rentre pas dans les catégories ci-dessus.

Le fait d’avoir une question ouverte garantit le respect des directives du rapport de l’expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre (A/HRC/41/45) et l’approche des données fondée sur les droits de l’homme.

Avec le module Discrimination, une autre question supplémentaire est cependant recommandée pour clarifier la conformité sexuelle avec le sexe de naissance :

28 Une personne intersexuelle naît avec des caractéristiques sexuelles physiques ou biologiques, telles que l’anatomie sexuelle, les organes reproducteurs et/ou un ensemble de chromosomes qui ne correspondent pas à la définition type d’un homme ou d’une femme. Ces caractéristiques peuvent être apparentes à la naissance ou le devenir plus tard dans la vie, fréquemment lors de la puberté.

29 De nombreuses langues ne font pas la distinction entre le sexe humain et le genre avec un vocabulaire différent pour les deux notions, comme le fait l’anglais. Dans de nombreuses langues, la signification des catégories de réponse ne peut pas être cartographiée sans ambiguïté par ces dimensions. Sur les 99 langues actuellement disponibles dans Google translate, 67 proposent la même traduction pour « sexe d’une personne » et « genre d’une personne » et seules 32 langues permettent de faire une telle distinction lorsqu’on pose des questions sur le sexe et le genre.

D3A. Est-ce le même que votre sexe à la naissance ?

(SINON) D3B. Quel était votre sexe à la naissance ? Les codes autorisent les réponses « homme », « femme » par défaut. La réponse « intersexe » doit être ajoutée comme troisième catégorie uniquement si le pays de l'enquête autorise « intersexe » comme troisième sexe sur les certificats de naissance depuis la première année de naissance légitime compte tenu de la limite d'âge inférieure de la population cible et l'année d'administration de l'enquête. (L'adoption du statut d'intersexe sur les certificats de naissance est un phénomène relativement nouveau et encore loin d'être universel.)

Ces questions (D3A et D3B) qui traitent du statut cis/trans ne sont pas obligatoires, seulement recommandées, si le module Discrimination n'est pas couvert par la mise en œuvre locale de l'enquête sur l'ODD 16.

D3C. Vous identifiez-vous actuellement comme ? La dernière question porte sur l'identité de genre actuelle du répondant, qui peut ou non correspondre à son sexe biologique. Cette question est particulièrement pertinente dans les pays où des mots distincts décrivent le « sexe » biologique et l'identité « de genre ».

10.1.2 Appartenance ethnique et religion

Une autre question relativement sensible concernant les antécédents sociodémographiques d'une personne est sa race / appartenance ethnique et son appartenance religieuse. L'un ou l'autre de ces éléments peut placer les individus sur un pied d'inégalité avec d'autres individus de race / d'appartenance ethnique ou de confession différentes dans le même contexte social. Ce sont donc des variables importantes à inclure pour déterminer les groupes sociaux potentiellement défavorisés, selon l'éthique du Programme 2030 exprimée par sa devise « Ne laisser personne de côté ».

Les équipes nationales de mise en œuvre sont invitées à adapter les codes de réponse pour ces questions au contexte local. Il leur est également conseillé de se référer aux recommandations énoncées dans les Principes et recommandations de la Division de statistique des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements,³⁰ où les éléments suivants peuvent être pris en considération en ce qui concerne **l'appartenance ethnique et la race**. Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'une partie de la granularité qui est essentielle dans un recensement peut ne pas être requise pour une enquête statistique dont le but n'est pas de cartographier la population exacte aux diverses appartenances ethniques, mais de définir certains groupes potentiellement vulnérables, en fonction de leur appartenance ethnique et de leur race (veuillez vous référer au document original pour le texte intégral).

Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

Appartenance ethnique

4.183. La décision de recueillir et de diffuser des informations sur les groupes ethniques ou nationaux à l'intérieur d'une population, dans le cadre d'un recensement, dépend d'un certain nombre de considérations et de caractéristiques du pays considéré qui doit, entre autres, décider s'il est utile d'obtenir ces données et s'il est pertinent d'inclure dans le questionnaire des questions sur l'appartenance ethnique. De telles questions étant délicates par nature, il faut éventuellement donner aux personnes interrogées l'assurance que les données fournies sont correctement protégées et que leur diffusion est réglementée. [...] Les données concernant l'appartenance ethnique renseignent sur la diversité de la population et peuvent servir à identifier les groupes qui la composent. [...]

4.185. L'appartenance ethnique peut être identifiée en utilisant séparément une variété de critères, séparément ou différentes combinaisons, notamment l'origine ou l'ascendance ethnique, l'identité ethnique, les origines culturelles, la nationalité, la race, la couleur, le statut de minorité, la tribu, la langue ou la religion, ou en les combinant de diverses manières [...]. La méthode et la formulation de la question qui servira à mesurer l'appartenance ethnique peuvent influencer la manière dont les personnes interrogées répondent concernant leur origine ethnique et leur identification ethnique au moment du recensement. En raison de la subjectivité du terme (sans parler de l'augmentation du nombre des mariages entre divers groupes dans certains pays), il faut que l'information concernant l'appartenance ethnique vienne de la personne interrogée elle-même et que celle-ci ait le choix d'indiquer une appartenance à plusieurs ethnies. Les données concernant l'ethnie ne doivent pas être déduites d'informations sur le pays de nationalité ou le pays de naissance. [...]

30 UNDESA (2017). Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements. https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series_M67Rev3fr.pdf.

4.186. Les répondants doivent être libres d'indiquer plusieurs appartenances ethniques ou une combinaison d'appartenances ethniques s'ils le souhaitent. [...] En outre, pour que les répondants puissent déclarer volontairement leur appartenance ethnique, ils doivent être autorisés à indiquer « Aucune » ou « Non spécifiée ».

4.187. Étant donné que la composition ethnique et culturelle peut varier fortement d'un pays à l'autre et en raison de la diversité de l'approche et des divers critères d'établissement de l'appartenance ethnique, il est admis qu'il n'existe pas de définition ou de classification unique qui peut être recommandée et qui serait applicable à tous les pays. Toutefois, les pays doivent documenter les critères de base et les procédures de classification de l'appartenance ethnique et informer les utilisateurs de données des concepts sur lesquels ils sont fondés.

Religion

4.174. Les pays enquêtant sur la religion au moyen du recensement utiliseront la définition qui répond le mieux à leurs besoins et l'indiqueront dans les métadonnées du programme de publication et de diffusion du recensement.

4.175. Aux fins du recensement, la religion peut se définir comme : a) la croyance religieuse ou spirituelle de préférence, que cette croyance soit ou non représentée par un groupe organisé ; ou b) l'affiliation à un groupe organisé qui adhère à des dogmes religieux ou spirituels déterminés.

4.176. La décision de recueillir et de diffuser des informations sur la religion au cours d'un recensement national dépend d'un certain nombre de considérations et de situations nationales ; entre autres, le pays doit considérer s'il est utile d'obtenir ces données et s'il est pertinent d'inclure dans le questionnaire une question sur la religion. Une telle question étant délicate par nature, il faut éventuellement donner aux personnes interrogées l'assurance que les données fournies sont correctement protégées et que leur diffusion est réglementée ; elles doivent être informées des utilisations potentielles de ces données et des fins auxquelles elles sont nécessaires.

4.177. La quantité de détails collectée sur ce sujet dépend aussi des besoins de chaque pays. Il peut suffire, par exemple, de se renseigner seulement sur la religion de chaque personne, mais on peut aussi demander aux personnes recensées de préciser, s'il y a lieu, le mouvement religieux dont elles font partie. Dans les pays où il existe un grand nombre de mouvements religieux ou de confessions, il peut y avoir un problème d'espace disponible sur le questionnaire de recensement et sur la saisie des données, en particulier dans les cas où des réponses écrites sont requises. Afin d'assurer la comparabilité internationale autant que possible, il est recommandé de mesurer directement l'appartenance religieuse en demandant à la personne : « Quelle est votre religion ? » plutôt que d'utiliser une question filtre du type : « Êtes-vous croyant ? » et si oui : « Quelle est votre religion ? » Les catégories de réponse doivent inclure « Aucune religion/appartenance religieuse », ainsi qu'une catégorie « Croyant mais préfère ne pas le divulguer » ou « Non spécifié », ce qui permet de répondre volontairement à une telle question.

4.178. Pour aider les utilisateurs des données, qui peuvent ne pas bien connaître toutes les religions ou mouvements religieux d'un pays, et pour faciliter les comparaisons internationales, la classification doit faire apparaître chaque mouvement religieux comme une sous-catégorie de la religion dont il fait partie. Il est utile également de présenter sommairement les dogmes des religions ou mouvements religieux qui sont mal connus hors du pays ou de la région.

Il est également conseillé aux équipes nationales de mise en œuvre de consulter les recommandations de la Division de statistique des Nations Unies sur les caractéristiques ethniques et culturelles.³¹ Des lignes directrices y sont énoncées, mais un catalogue des questions de recensement posées dans le monde entier sur l'appartenance ethnique, la religion et la langue y est également fourni, avec des catégories utilisées dans divers contextes nationaux.

10.1.3 Citoyenneté, statut migratoire

Une origine immigrée, qui s'accompagne souvent de l'absence de citoyenneté dans le pays de résidence, en particulier pour les immigrés de la première génération, peut exclure des personnes de la participation politique et plus généralement de l'accès aux services publics réservés aux citoyens et les exposer à des pratiques discriminatoires dans divers domaines de la société (logement, emploi, santé, finances, etc.). Les apatrides, qui ne possèdent aucune nationalité, sont généralement confrontés aux formes d'exclusion et de discrimination les plus graves, devenant pratiquement invisibles pour les services et la protection de l'État. Il est donc recommandé de préciser la citoyenneté d'un répondant afin que sa situation puisse être mieux comprise dans le contexte national.

31 DESA (n.d.). [Ethnocultural characteristics](#).

La ventilation sociodémographique du questionnaire sur l'ODD 16 concernant la migration³² applique une séquence où la citoyenneté (ou les citoyennetés) du répondant est d'abord clarifiée, son pays de naissance et celui de ses parents étant ensuite enregistrés. Pour les personnes nées à l'extérieur du pays de recensement, le questionnaire demande également l'année d'arrivée, afin de permettre des comparaisons entre les immigrants récents et les groupes d'immigrants établis depuis plus longtemps.

Dans des pays où l'immigration et le déplacement interne sont des problèmes qui nécessitent une analyse plus approfondie (par exemple, parce qu'ils touchent des populations plus importantes et que les parties prenantes sont convenues, lors de la phase de contextualisation, que ces situations placent les populations concernées dans une position désavantageuse au sein du pays), il est recommandé de suivre les directives de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la mesure des réfugiés³³ et des personnes déplacées dans leur propre pays.³⁴ Les questions complémentaires seront fournies lors de la phase de contextualisation.

10.2 Perception de la sécurité

10.2.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur 16.1.4 : Proportion de la population qui se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule dans la zone où elle vit une fois l'obscurité tombée



10.2.2 Justification

La perception de la sécurité est considérée comme un indicateur subjectif de bien-être. Elle affecte la manière dont les êtres humains interagissent avec leur environnement, leur santé et, par conséquent, leur qualité de vie. L'indicateur 16.1.4 s'appuie sur la « peur du crime », notion qui a été mise en évidence dans des dizaines d'enquêtes sur les victimes de crimes. La formulation standard utilisée ici s'est avérée applicable dans différents contextes culturels.³⁵ Il est important de noter que la peur du crime est un phénomène distinct de la prévalence de la criminalité et qu'elle peut même être largement déconnectée de l'expérience réelle. La perception de la criminalité et la peur qui en découle sont influencées par plusieurs facteurs, tels que la sensibilisation à la criminalité, le débat public, le discours médiatique et les situations personnelles. Néanmoins, la peur du crime est un indicateur important en soi, car des niveaux élevés de peur peuvent avoir une influence négative sur le bien-être et conduire à des contacts réduits avec le public et à une confiance et un engagement réduits dans la communauté, ce qui peut faire obstacle au développement. La peur du crime diffère également selon les groupes de population, cet indicateur pouvant permettre d'identifier les groupes vulnérables.

10.2.3 Notions clés

Cet indicateur fait référence à la proportion de la population adulte qui se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule dans son quartier une fois l'obscurité tombée.

« Quartier » : l'indicateur vise à saisir la peur du crime dans le contexte de la vie quotidienne des gens. Il le fait en limitant la zone en question au « quartier » ou à la « zone où l'on habite ». Plusieurs autres formulations pour parler de l'environnement local peuvent être appropriées selon le contexte culturel, physique et linguistique. Il est difficile de fournir une définition universellement applicable du quartier, car le quartier est un concept subjectif qui n'a pas la même signification d'une personne à une autre (Ferraro et LaGrange, 1987).

32 Pour plus d'informations sur les recommandations internationales pour mesurer la migration, consulter : Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations (2018). [Standard questions on international migration. Guidance note for the use in population censuses and household surveys.](#)

33 Pour plus d'informations, consulter Eurostat (2018). [Expert Group on Refugee and Internally Displaced Persons Statistics: International Recommendations on Refugee Statistics.](#)

34 Pour plus d'informations, consulter Eurostat (2020). [International Recommendations on Internally Displaced Persons Statistics \(IRIS\).](#)

35 ONUDC et CEE (2010, p. 56).

« Une fois l'obscurité tombée » : l'indicateur doit spécifiquement saisir les sentiments et les perceptions d'une personne interrogée lorsqu'elle marche seule une fois l'obscurité tombée. La référence spécifique à l'obscurité est importante, car des recherches³⁶ ont montré que l'obscurité est l'un des facteurs perçus comme importants lorsqu'on évalue si une situation est dangereuse. Bien que la mention spécifique « une fois l'obscurité tombée » soit la formulation à privilégier, en outre largement utilisée dans les enquêtes sur les victimes de crimes,³⁷ une formulation alternative appropriée est « la nuit ». ³⁸ Il n'est cependant pas recommandé de spécifier une heure exacte de la journée (par exemple, 18 heures), car c'est l'obscurité (et non l'heure de la journée en soi) qui influence comment les personnes perçoivent la sécurité, et la variation, d'un pays à l'autre et d'une saison à l'autre, de la tombée de la nuit rend problématique la fixation d'un seuil horaire universel pour définir la nuit.

10.2.4 Pour les ONS

Ce module ne nécessite pas d'adaptations nationales. Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comprend des questions facultatives supplémentaires sur la peur de types de crimes spécifiques, élargissant la portée au-delà de la criminalité violente, et sur le sentiment de sécurité à la maison (ce qui reflète une peur plus profonde du crime, y compris du crime commis par des personnes habitant au même endroit ou d'un type de crime ou de violence qui entre dans le domicile et qui est donc beaucoup plus difficile, si ce n'est impossible, à éviter).

10.3 Efficacité des politiques externes

10.3.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Indicateur 16.7.2 : Proportion de la population qui pense que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, handicap et groupe de population



10.3.2 Justification

L'indicateur ODD 16.7.2 fait référence à la notion d'« efficacité politique », qui peut être définie comme le « sentiment qu'un changement politique et social est possible et que le citoyen individuel peut jouer un rôle dans la réalisation de ce changement ». Cette perception que les gens peuvent avoir un impact sur la prise de décisions est importante, car elle amène à penser que cela vaut la peine d'accomplir leurs devoirs civiques. Des niveaux élevés d'efficacité politique parmi les citoyens sont considérés comme souhaitables pour la stabilité démocratique. Les personnes qui ont confiance en leur capacité d'influencer les actions de leur gouvernement sont plus susceptibles de soutenir le système de gouvernement démocratique.

La réactivité du système, ou « efficacité externe », peut être définie comme la croyance de l'individu dans la réactivité du système politique, c'est-à-dire les processus d'élaboration des politiques et les décisions gouvernementales qui répondent aux demandes ou aux préférences du public. Il est important de mesurer les niveaux d'efficacité externe dans divers groupes de population, car ils sont corrélés à la confiance dans le gouvernement et les évaluations gouvernementales, ainsi qu'aux perceptions de la légitimité des institutions publiques. Des niveaux plus élevés de réactivité du système devraient également être associés à des niveaux plus élevés de participation politique, comprenant le vote aux élections, et à la satisfaction des gens à l'égard de leur propre vie.

10.3.3 Notions clés

Prise de décisions : Il ressort implicitement de l'indicateur 16.7.2 que la « prise de décisions » fait référence à la prise de décisions dans le domaine de la gouvernance publique (et non à la prise de toutes les décisions).

Prise de décisions inclusive : processus de prise de décisions qui donnent aux gens la possibilité d'« avoir leur mot à dire », c'est-à-dire d'exprimer leurs demandes, leurs opinions et/ou leurs préférences aux décideurs.

Prise de décisions réactive : processus de prise de décisions où les politiques et/ou les institutions politiques écoutent et agissent en fonction des demandes, opinions et/ou préférences énoncées par les personnes.

36 Voir par exemple Warr (1990).

37 ONUDC et CEE (2010, p. 57).

38 Roberts (2014).

10.3.4 Pour les ONS

Ce module ne nécessite pas d'adaptations nationales. Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comporte des questions facultatives supplémentaires sur la participation électorale, la notion d'efficacité politique ayant été considérée à la fois comme un indicateur important de la participation politique et comme un résultat positif de la participation. Les deux questions sont toutefois très sensibles à la traduction et il est recommandé de demander des conseils sur la traduction à l'équipe d'assistance. On trouve également des traductions vérifiées³⁹ des éléments obligatoires dans les archives de l'Enquête sociale européenne (ESS) (il s'agit des questions centrales de l'ESS). Les archives de l'ESS peuvent être consultées si un pays partage une langue dans l'ESS.⁴⁰

10.4 Satisfaction à l'égard des services publics



10.4.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population satisfaite de sa dernière expérience des services publics

Cet indicateur mesure les niveaux de satisfaction des personnes à l'égard de leur dernière expérience des services publics, dans les trois domaines de services que sont les soins de santé, l'éducation et les services gouvernementaux (c'est-à-dire les services permettant d'obtenir des documents d'identité délivrés par le gouvernement et les services d'état civil pour enregistrer des événements de la vie tels que les naissances, les mariages et les décès). Il s'agit d'un indicateur basé sur une enquête qui met l'accent sur les expériences des citoyens plutôt que sur les perceptions générales, tout en jetant un œil sur la mesure de la disponibilité et de la qualité des services tels qu'ils ont été effectivement fournis aux répondants à l'enquête.

Les répondants sont invités à réfléchir à leur dernière expérience relative à chaque service et à fournir une note sur cinq « attributs », ou normes propres à un service, pour les soins de santé, l'éducation et les services gouvernementaux (tels que l'accès, le caractère abordable, la qualité des installations, etc.). Une question finale demande aux répondants leur niveau de satisfaction globale à l'égard de chaque service.

10.4.2 Justification

Les gouvernements ont l'obligation de fournir un large éventail de services publics qui doivent répondre aux attentes de leurs citoyens en termes d'accès, de réactivité et de fiabilité/qualité. Lorsque les citoyens ne peuvent s'offrir certains services essentiels, lorsque leur accès géographique ou électronique aux services et aux informations est difficile, ou lorsque les services fournis ne répondent pas à leurs besoins ou sont de qualité médiocre, les citoyens auront naturellement tendance à se déclarer moins satisfaits non seulement de ces services, mais aussi des institutions publiques et des gouvernements. À cet égard, il a été démontré que l'expérience des citoyens relative aux services publics de première ligne affecte leur confiance dans les institutions publiques. Conscients de ce lien étroit entre la prestation/performance des services, la satisfaction des citoyens et la confiance du public, les gouvernements sont de plus en plus soucieux de mieux comprendre les besoins, les expériences et les préférences des citoyens afin de pouvoir fournir des services plus ciblés, y compris pour les populations mal desservies.

La mesure de la satisfaction à l'égard des services publics est au cœur d'une approche centrée sur les personnes en matière de prestation de services. C'est également un indicateur de résultat important quant à la performance globale du gouvernement. Pourtant, bien qu'un grand nombre de pays aient l'expérience de la mesure de la satisfaction des citoyens à l'égard des services publics, les manières dont les organismes nationaux de statistique et les organismes gouvernementaux de chaque pays collectent des données dans ce domaine sont très variées, tant en termes de gamme de services inclus, d'attributs spécifiques des services examinés, de formulation des questions et que de formats de réponse, entre autres considérations méthodologiques. Cette variabilité pose un défi important pour la comparaison de ces données entre les pays.

L'indicateur ODD 16.6.2 se concentre sur les rapports mondiaux sur les trois domaines de services que sont (1) les soins de santé, (2) l'éducation et (3) les services gouvernementaux. Il s'agit de « services de conséquence », saillants pour tous les pays et pour les populations rurales et urbaines au sein des pays. Ils font également partie des domaines de services les plus couramment couverts par les enquêtes nationales auprès des ménages ou des citoyens sur la satisfaction à l'égard des services publics.

39 Pour la méthode de traduction, voir : ESS, (n.d.). [Translation](#).

40 ESS (n.d.-a). [Country by Round](#) (année).

10.4.3 Notions clés

Services de santé : les questions sur les services de santé se concentrent sur les expériences des répondants (ou sur celle d'un enfant de leur ménage qui avait besoin d'un traitement et était accompagné par le répondant) liées aux services de santé primaires (au cours des 12 derniers mois), c'est-à-dire les services de santé de base fournis par un dispensaire gouvernemental/public ou couverts par un système de santé publique. Il peut s'agir de services de santé fournis par des établissements privés, à condition que ces services soient fournis à un coût réduit (ou gratuit) pour les bénéficiaires, dans le cadre d'un système de santé publique. Il est spécifiquement demandé aux répondants de ne pas inclure dans leurs réponses toute expérience qu'ils auraient pu avoir avec des services hospitaliers ou de soins médicaux spécialisés (par exemple, s'ils ont subi une intervention chirurgicale) ou avec des soins et des examens dentaires (car dans de nombreux pays, les soins dentaires ne sont pas couverts par des systèmes de santé financés par l'État).

Le début de cette section se concentre sur les besoins non satisfaits en matière de services de santé, où nous demandons à la personne interrogée s'il lui est déjà arrivé de ne pas pouvoir bénéficier d'un service de santé alors qu'elle en avait *vraiment* besoin. Pour les répondants qui hésitent à utiliser le qualificatif « vraiment », l'enquêteur pourrait expliquer que nous entendons par là une condition ou une situation d'urgence qui, objectivement ou subjectivement, nécessitait une aide ou un examen médical pour disparaître ou pour faire en sorte qu'elle ne s'aggrave pas, ou encore pour vérifier l'absence de gravité. L'un ou l'autre de ces trois cas de figure peut être considéré comme un besoin aigu d'assistance médicale. Nous ne devons pas prendre en considération les rhumes et les blessures mineures qui disparaissent généralement d'eux-mêmes. C'est cependant, comme toujours, le jugement subjectif du répondant qui doit guider la réponse. Par exemple, de nos jours, un rhume pourrait être un symptôme de la COVID-19 ; une assistance médicale est donc généralement requise simplement pour faire la distinction entre le rhume et la COVID-19.

Les questions basées sur les attributs concernant les services de santé portent sur 1) l'accessibilité (liée à la proximité géographique, au retard pour obtenir un rendez-vous, au temps d'attente pour consulter un médecin le jour du rendez-vous) ; 2) le caractère abordable ; 3) la qualité des installations ; 4) l'égalité de traitement pour tous ; et 5) la courtoisie et le traitement (attitude du personnel soignant).

Services d'éducation : les questions sur les services d'éducation se concentrent sur l'expérience des répondants liée au système scolaire public au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire s'il y a dans leur ménage des enfants dont l'âge se situe dans la tranche d'âge couvrant l'enseignement primaire et secondaire dans le pays. Les écoles publiques sont définies comme « celles pour lesquelles ni frais de scolarité privés ni montants majeurs ne doivent être payés par le parent ou le tuteur de l'enfant qui fréquente l'école ; ce sont des écoles financées par l'État ». Les répondants sont invités à répondre séparément pour les écoles primaires et secondaires si les enfants de leur ménage fréquentent l'école à des niveaux différents. L'école primaire doit offrir un programme équivalent à la CITE 1, tandis que l'école secondaire doit au moins offrir un programme équivalent aux CITE 2 et 3.⁴¹ Les questions basées sur les attributs concernant les services d'éducation se concentrent sur 1) l'accessibilité (en mettant l'accent sur la proximité géographique) ; 2) le caractère abordable ; 3) la qualité des installations ; 4) l'égalité de traitement pour tous ; et 5) la prestation efficace du service (qualité de l'enseignement).

Services gouvernementaux : la gamme des services gouvernementaux se concentre exclusivement sur deux types de services gouvernementaux : 1) les services permettant d'obtenir des documents d'identité délivrés par le gouvernement (tels que cartes d'identité nationales, passeports, permis de conduire et cartes d'électeur) et 2) les services d'état civil pour enregistrer des événements de la vie tels que les naissances, les mariages et les décès. Cette focalisation particulière sur ces deux types de services découle de la fréquence d'utilisation élevée de ces services. Les questions basées sur les attributs concernant les services gouvernementaux se concentrent sur 1) l'accessibilité ; 2) le caractère abordable ; 3) l'égalité de traitement pour tous ; 4) la prestation efficace du service (le processus de prestation est simple et facile à comprendre) ; et 5) la ponctualité.

10.4.4 Pour les ONS

Ce module nécessite des adaptations nationales par les partenaires nationaux de mise en œuvre :

(en référence au segment introductif avant la question **SPS_H1**.) Les équipes nationales de mise en œuvre sont invitées à utiliser le nom pertinent au niveau national de ce type d'institution au lieu d'une traduction littérale de « dispensaire public ».

(en référence à la question **SPS_E1**.) Il est conseillé aux équipes nationales de mise en œuvre de réviser la tranche d'âge (actuellement 5-18 ans dans le questionnaire source international) avec la tranche d'âge appropriée couvrant l'enseignement primaire et secondaire dans le pays.

(en référence aux questions **SPS_G1**, **SPS_G5**.) Les partenaires nationaux de mise en œuvre / ONS doivent adapter la liste des documents d'identité délivrés par le gouvernement dans cette question à leur contexte national et inclure uniquement ceux qui sont utilisés dans le pays et pour lesquels les citoyens doivent réellement déposer une demande. Par exemple, les cartes d'identité nationales peuvent ne pas exister, ou les cartes d'électeur peuvent simplement être envoyées par la poste à une personne avant de voter, etc. Selon le contexte national, d'autres documents d'identité pertinents qui pourraient être

41 UNESCO (n.d.). [Classification Internationale Type de l'Éducation \(CITE\)](#).

ajoutés comprennent les cartes de résident permanent et les cartes de citoyenneté. Lorsqu'il existe un sous-groupe de migrants pertinent, la liste des documents doit inclure ceux qui sont propres à ce groupe (c'est-à-dire le permis de séjour, etc.).

(en référence à la question **SPS_G2.**) Les ONS doivent remplacer « services de l'état civil ou autres organismes compétents » par le nom de l'organisme ou des organismes particuliers chargés de délivrer ces documents d'identité dans le pays.

(en référence à la question **SPS_G7.**) Les ONS peuvent ignorer cette question si l'obtention de ces types de documents ne peut se faire en ligne dans leur pays.

Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comporte des questions facultatives supplémentaires sur l'évaluation des besoins non satisfaits dans les trois dimensions de la prestation de services publics.

10.5 Pots-de-vin, corruption

10.5.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

Indicateur 16.5.1 : Proportion de personnes qui ont eu au moins un contact avec un agent public et qui ont versé un pot-de-vin à un agent public, ou se sont vu demander un pot-de-vin par ces agents publics, au cours des 12 derniers mois

Cet indicateur est défini comme le pourcentage de personnes qui soit ont versé au moins un pot-de-vin (argent, cadeau ou faveur en échange d'un service) à un agent public, soit se sont vu demander un pot-de-vin par un agent public, au cours des 12 derniers mois, en pourcentage des personnes ayant eu au moins un contact avec un agent public au cours de la même période.

10.5.2 Justification

La corruption est l'antonyme de l'égalité d'accès aux services publics et du bon fonctionnement de l'économie ; en tant que tel, il a un impact négatif sur la répartition équitable des ressources et des possibilités de développement. En outre, la corruption érode la confiance du public dans les autorités et l'état de droit. Lorsque la corruption administrative devient une expérience récurrente pour de larges pans de la population et des entreprises, ses effets ont un impact négatif durable sur l'état de droit, les processus démocratiques et la justice. En permettant de mesurer directement l'expérience des pots-de-vin, cet indicateur fournit une mesure objective de la corruption, un critère pour suivre les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption.

10.5.3 Notions clés

Dans la Classification internationale des infractions à des fins statistiques,⁴² la corruption est définie comme : « le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public ou à un individu qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité ou fait pour cet agent ou cet individu de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles. » Cela se fonde sur les définitions de la corruption d'agents publics nationaux, de la corruption d'agents publics étrangers et d'agents d'organisations internationales et de la corruption dans le secteur privé qui figurent dans la Convention des Nations Unies contre la corruption (articles 15, 16 et 21).

Bien que la notion de corruption soit plus large, puisqu'elle inclut également des actions telles que le fait de promettre ou d'accorder des avantages matériels ou immatériels à l'avenir, et qu'elle couvre à la fois le secteur public et le secteur privé, cet indicateur se concentre sur des formes spécifiques de corruption qui sont plus mesurables (le fait de verser et/ou de demander des pots-de-vin) et limite le champ d'application au secteur public.

La notion d'avantage indu est opérationnalisée par référence au don d'argent, de cadeaux ou à la fourniture d'un service demandé/offert par/à un agent public en échange d'un traitement spécial. Cet indicateur saisit ce que l'on appelle fréquemment la « corruption administrative », qui désigne souvent le type de corruption affectant les citoyens dans leurs relations avec les administrations publiques et/ou les fonctionnaires.

Pour cet indicateur, *agent public* désigne les personnes exerçant une fonction législative, exécutive, administrative ou judiciaire. Dans l'opérationnalisation de l'indicateur, une liste d'agents publics et de fonctionnaires sélectionnés est utilisée.

42 ONUDC (n.d.). [Classification internationale des infractions à des fins statistiques](#).



Il est important de souligner que l'indicateur est fondé uniquement sur les personnes qui ont eu au moins une interaction (contact) avec un agent public. La raison en est que sans interaction avec des agents publics, l'individu ne peut pas être exposé au risque de corruption. En outre, l'indicateur prend également en compte les personnes qui ont eu au moins une interaction avec des agents publics, auxquelles les agents ont demandé de verser un pot-de-vin, mais qu'elles ont refusé de payer.

10.5.4 Pour les ONS

Ce module nécessite des adaptations nationales par les partenaires nationaux de mise en œuvre.

(en référence aux **types d'agents publics testés**.) Le questionnaire prévoit que les équipes nationales de mise en œuvre peuvent décider d'ajouter des types d'agents publics non couverts par le questionnaire source international, mais qui sont pertinents dans leur contexte national. Les types d'agents publics non inclus dans le questionnaire source international, mais répertoriés comme candidats potentiels à l'inclusion dans le Manuel de l'ONUDC sur les enquêtes de corruption, sont, par exemple : députés aux niveaux national et local ; agents de l'organisme chargé de la gestion de la circulation (lorsqu'il est distinct de la police) ; les agents des transports publics (par exemple les contrôleurs de billets dans les bus et les trains) ; les agents des services d'immigration ; les agents d'inspection (santé, sécurité, incendie, travail, etc.) ; le personnel des ambassades/consulats de pays étrangers ; les banques et institutions financières publiques ; le personnel de l'administration pénitentiaire ; et les autres agents publics/fonctionnaires.⁴³ Les ONS peuvent noter que l'ajout d'un grand nombre d'éléments à la liste entraînera, par rapport à l'utilisation d'une liste plus courte, non seulement une augmentation de la longueur de l'enquête, mais également une augmentation probable de la prévalence globale de la corruption. Par conséquent, il est recommandé que les ajouts soient soigneusement évalués et effectués avec modération. Ces ajouts doivent être mis en œuvre dans la structure fournie par **CR1**, **CR2**, **CR3**, dans le champ **CR2_FLAG** et dans les questions **CR4** et **CR9**. En outre, les équipes nationales de mise en œuvre doivent s'assurer que les agents publics couverts par l'enquête sont présentés en utilisant les noms corrects des institutions publiques qu'ils représentent. Par exemple, l'organisme chargé de la gestion de la circulation pourrait être connu sous le nom d'Autorité de la sécurité routière, de Corps de la sécurité routière, de Sécurité routière, d'Unité de police routière, etc.

(en référence à la question **CR11A**.) Les ONS doivent spécifier les éléments de réponse en ajoutant les noms des institutions nationales respectives. Des institutions supplémentaires peuvent être ajoutées pour les codes 04-07, le cas échéant.

Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comporte des questions facultatives supplémentaires sur la fréquence de la corruption (pour fournir une mesure plus précise en plus de la simple prévalence) ainsi que diverses variables contextuelles, notamment le type et la valeur du pot-de-vin donné et le signalement ou non de ces incidents.

10.6 Accès à la justice civile

10.6.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

Indicateur ODD 16.3.3 : Proportion de la population qui a connu un différend au cours des deux dernières années et qui a eu recours à un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme

10.6.2 Justification

Bien qu'il n'y ait pas de définition standard de l'accès à la justice, celui-ci concerne globalement « la capacité des personnes à défendre et à faire respecter leurs droits et à obtenir une résolution juste des problèmes justiciables conformément aux normes relatives aux droits de l'homme, si nécessaire, par le biais d'institutions judiciaires formelles ou informelles impartiales et avec un soutien juridique approprié ».⁴⁴

Pour les citoyens qui ont besoin de la justice, un certain nombre de conditions doivent être remplies pour que leurs droits soient reconnus, tels que l'accès à des informations adéquates, l'accès aux services de justice et à des conseils juridiques, ainsi que l'accès à des institutions judiciaires qui offrent un traitement équitable et impartial.

La raison d'être de cet indicateur est la nécessité de se concentrer sur une étape du processus et en particulier sur l'accessibilité des institutions et mécanismes judiciaires (tant formels qu'informels) à ceux qui ont connu un problème relevant de la justice.



43 ONUDC, PNUD et Centre d'excellence ONUDC-INEGI de statistiques sur la gouvernance (2018). [Manuel sur les enquêtes de corruption](#).

44 Groupe de Praia (2015). [Praia Group Handbook on Governance Statistics](#).

L'indicateur peut fournir des informations importantes sur l'accessibilité globale des institutions et des processus de justice civile et sur les obstacles à cette accessibilité, ainsi que sur les raisons de l'exclusion de certaines personnes. La ventilation par type de mécanisme de règlement des différends fournit des informations supplémentaires sur les canaux utilisés par les citoyens qui ont besoin de faire respecter ou de défendre leurs droits.

10.6.3 Notions clés

Un **différend** peut être compris comme un *problème relevant de la justice* entre particuliers ou entre un (des) particulier(s) et une entité. Les problèmes relevant de la justice peuvent être considérés comme les problèmes soulevant des questions juridiques, qu'elles soient ou non perçues comme étant « juridiques » par les personnes qui y sont confrontées, et qu'une action en justice ait ou non été intentée à la suite du problème.

Les catégories de différends peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction de facteurs sociaux, économiques, politiques, juridiques, institutionnels et culturels. Il existe cependant un certain nombre de catégories qui ont une large applicabilité dans tous les pays ; celles-ci sont utilisées dans le module Accès à la justice (AJ) de l'enquête sur l'ODD 16.

Les **mécanismes de règlement des différends** varient également selon les pays. Alors que dans de nombreux pays les tribunaux représentent la principale institution traitant des différends de nature civile, il peut ne pas en être de même dans les pays ou les sociétés où les premiers points de référence dans de tels cas sont les systèmes informels, impliquant notamment les chefs traditionnels ou religieux. La formulation de l'indicateur et la formulation des questions de l'enquête doivent tenir compte de ces différences et veiller à inclure toutes les institutions ou tous les mécanismes pertinents qui sont généralement reconnus et utilisés.

Pour améliorer la précision de l'indicateur, il est important de définir précisément le dénominateur en identifiant la « demande » de mécanismes de règlement des différends. Cette demande est composée de ceux qui utilisent les mécanismes de règlement des différends (utilisateurs) et de ceux qui, bien qu'ils en aient besoin, n'en utilisent pas. Le fait de ne pas utiliser les mécanismes de justice existants peut être dû à diverses raisons telles que le manque de connaissance de leur existence ou de la manière d'y accéder, le manque de confiance dans les institutions, le manque de conseils juridiques / d'assistance juridique, ou la distance géographique ou les coûts financiers, pour n'en citer que quelques-unes. Il est important d'exclure de la demande ceux qui connaissent des différends et ne se tournent pas vers les mécanismes de règlement des différends, car ils n'en ont pas besoin (*auto-exclusion volontaire*). Cela fait référence aux cas où le différend est simple ou lorsque les répondants résolvent le problème avec l'autre partie par la négociation directe.

10.6.4 Pour les ONS

Ce module ne nécessite pas d'adaptations nationales. Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comporte des questions facultatives supplémentaires sur certaines caractéristiques (juridiques, administratives et pratiques) du processus de règlement des différends choisi au hasard au cours des deux dernières années.

CIBLE 16-B



PROMOUVOIR ET APPLIQUER DES LOIS ET POLITIQUES NON DISCRIMINATOIRES

10.7 Discrimination

10.7.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable et **cible 10.3 :** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Indicateur 10.3.1/16.b.1 : Proportion de la population déclarant s'être personnellement sentie victime de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit par le droit international des droits de l'homme⁴⁵

Le droit international des droits de l'homme fait référence à l'ensemble des instruments juridiques internationaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux ultérieurs sur les droits de l'homme adoptés par les Nations Unies.

CIBLE 10-3



ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET METTRE FIN À LA DISCRIMINATION

45 Pour les métadonnées, les conseils techniques et d'autres informations sur cet indicateur, voir HCDH (n.d.). [Indicateurs des ODD sous la tutelle du HCDH](#).

10.7.2 Justification

L'engagement de ne laisser personne de côté et d'éliminer la discrimination est au centre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élimination de la discrimination est également inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la prévalence de la discrimination en fonction de l'expérience personnelle rapportée par les individus. Il est considéré comme un indicateur de résultat (HCDH, 2012) permettant de mesurer l'efficacité des lois, politiques et pratiques non discriminatoires pour les groupes de population concernés.

10.7.3 Notions clés

La **discrimination** est toute distinction, exclusion, restriction ou préférence ou autre différence de traitement qui est directement ou indirectement fondée sur des motifs de discrimination interdits et qui a l'intention ou l'effet d'annuler ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur un pied d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

Dans ce contexte, le **harcèlement** est une forme de maltraitance des personnes qui est (également) fondée sur des motifs de discrimination interdits. Le harcèlement peut prendre la forme de paroles, de gestes ou d'actions qui tendent à agacer, alarmer, abuser, dévaloriser, intimider, rabaisser, humilier ou embarrasser autrui ou qui créent un environnement intimidant, hostile ou offensant. Bien qu'il implique généralement un modèle de comportement, le harcèlement peut prendre la forme d'un seul incident.

Le droit international des droits de l'homme fournit des listes de motifs de discrimination interdits. L'inclusion d'« autres statuts » dans ces listes indique qu'elles ne sont pas exhaustives et que d'autres motifs peuvent être reconnus par les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Un examen du cadre normatif international des droits de l'homme permet d'identifier une liste de motifs comprenant la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale, l'origine sociale, la propriété, l'état à la naissance, le handicap, l'âge, la nationalité, l'état matrimonial et la situation de famille, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état de santé, le lieu de résidence, la situation économique et sociale, la grossesse, le statut d'autochtone, l'ascendance africaine et autre statut.

10.7.4 Pour les ONS

Il est recommandé que la liste et les formulations des motifs fournies dans le module soient utilisées comme point de départ. Il est conseillé aux ONS de les contextualiser en fonction des réalités nationales par le biais de processus participatifs éclairés par les principes énoncés dans les approches des données fondées sur les droits de l'homme (HRBAD) du HCDH, HCDH (2018a) qui découlent des normes internationales en matière de droits de l'homme et de statistiques. Il est conseillé aux ONS de consulter et de s'associer aux institutions nationales dont les mandats sont liés aux droits de l'homme ou à la non-discrimination et à l'égalité, et aux organisations de la société civile ou aux organismes gouvernementaux ayant une expertise pertinente. Les approches participatives visant à contextualiser les motifs de discrimination doivent prendre en compte :

- un examen complet des groupes risquant d'être confrontés à la discrimination ;
- toute sensibilité liée à l'engagement et à la collecte de données sur les groupes risquant d'être confrontés à la discrimination ;
- la nécessité d'un engagement communautaire efficace et de l'établissement de relations pour faciliter la participation aux activités de collecte de données et la couverture des groupes concernés.

Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comprend des questions facultatives supplémentaires sur les contextes dans lesquels les répondants ont été victimes de discrimination et s'ils ont essayé ou non de signaler ces incidents. La mise en œuvre de ce module permet également de sensibiliser les répondants et les victimes à l'existence de services d'accompagnement mis à la disposition des victimes de discrimination ou de harcèlement.

10.8 Violences

Les indicateurs Violences, Harcèlement et Signalement de violence font tous partie d'un ensemble de concepts et de comportements entrelacés et se chevauchant en partie. Le questionnaire sur l'ODD 16 combine ces trois indicateurs en un seul module intégré sur la violence/le harcèlement, avec les questions à poser de manière intégrée par les équipes nationales de mise en œuvre également.



10.8.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur 16.1.3 : Proportion de la population ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois

Le nombre total de personnes qui ont été victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois, en pourcentage de la population totale.

10.8.2 Justification

Cet indicateur mesure la prévalence de la victimisation liée à la violence physique, sexuelle et psychologique. Il est pertinent à l'échelle mondiale, car la violence sous diverses formes se produit dans toutes les régions et tous les pays du monde et la mesure de l'expérience de la violence dans une société est cruciale pour mettre fin à la violence. Étant donné que les actes de violence sont largement sous-déclarés aux autorités, cet indicateur doit être basé sur des données recueillies par le biais d'enquêtes par sondage auprès de la population adulte.

10.8.3 Notions clés

Cet indicateur mesure la prévalence de la victimisation liée à la violence physique, psychologique ou sexuelle.

Violence physique : ce concept est équivalent au concept d'agression physique, tel que défini dans la Classification internationale des infractions à des fins statistiques : l'application intentionnelle ou imprudente de la force physique infligée au corps d'une personne. Cela comprend les blessures corporelles graves et mineures et la force physique grave et mineure. La violence ne compte comme telle que lorsqu'elle est non consensuelle, par exemple, les actes de violence (coups de poing, coups de pied, etc.) subis lors de l'exercice d'un sport de combat réglementé ou d'un entraînement au combat ne compteront pas dans la prévalence de la victimisation.

Violence sexuelle : elle est définie par la Classification internationale des infractions à des fins statistiques comme tout acte sexuel non désiré, tentative d'obtenir un acte sexuel, ou contact ou communication avec une attention sexuelle non désirée sans consentement valide ou avec consentement par l'intimidation, la force, la fraude, la coercition, la menace, la tromperie, l'utilisation de drogues ou d'alcool, ou l'abus de pouvoir ou une situation de vulnérabilité. Le viol et d'autres formes d'agression sexuelle font partie de la violence sexuelle. La violence sexuelle peut être perpétrée par des partenaires occasionnels, par des connaissances ou par des étrangers, mais de tels actes se produisent également dans le cadre de relations intimes établies ou même formalisées, y compris dans les mariages. La violence sexuelle cible le plus souvent, mais pas exclusivement, les femmes. La violence sexuelle peut également avoir lieu dans des contextes homosexuels.

Violence psychologique : il n'existe pas encore de définition précise au niveau international de la violence psychologique (par exemple, dans la Classification internationale des infractions à des fins statistiques). La violence psychologique peut être définie comme tout acte intentionnel et imprudent qui cause un préjudice psychologique à un individu. La violence psychologique peut prendre la forme, par exemple, de coercition, de diffamation, d'humiliation, d'intimidation, de menaces crédibles de violence, d'attaques verbales excessives ou d'intimidation ou de harcèlement. Souvent, la violence psychologique est un modèle de comportements, mais elle peut aussi être un incident distinct. La violence psychologique est souvent vécue dans des contextes domestiques.

10.8.4 Pour les ONS

Ce module ne nécessite pas d'adaptations nationales, mais les pays peuvent inclure des formes de violence pertinentes au niveau national et sont encouragés à classer l'infraction conformément à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques avant son inclusion dans l'enquête. Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comprend des questions facultatives supplémentaires sur la fréquence de la violence et les lieux et contextes dans lesquels les infractions violentes se produisent, y compris les contextes domestiques.

Il est fortement conseillé aux ONS ou aux organismes nationaux de mise en œuvre d'exécuter le module sur la violence sexuelle en utilisant des enquêteurs ayant une expérience préalable dans ce domaine. En raison de sa sensibilité, il est également conseillé aux organismes de ne mettre en œuvre le module qu'après avoir dispensé aux enquêteurs une formation dédiée à la collecte de données sur la violence sexuelle (en soulignant, par exemple, que l'exigence de confidentialité pendant l'entretien est d'une importance primordiale, comment traiter la détresse des répondants et comment gérer les situations où les répondants sont victimes d'un autre membre du ménage). L'appariement des sexes et une force de terrain généralement à prédominance féminine sont fortement recommandés si le module sur la violence sexuelle est mis en œuvre.

10.9 Harcèlement

Remarque : les indicateurs Violences, Harcèlement et Signalement de violence font tous partie d'un ensemble de concepts et de comportements entrelacés et se chevauchant en partie. Le questionnaire sur l'ODD 16 combine ces trois indicateurs en un seul module intégré sur la violence/le harcèlement, avec les questions à poser de manière intégrée par les équipes nationales de mise en œuvre également.

10.9.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

Indicateur 11.7.2 : Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, état d'invalidité et lieu de survenance, au cours des 12 derniers mois



10.9.2 Justification

L'expérience du harcèlement physique et sexuel peut avoir des effets négatifs considérables sur les victimes. Outre le préjudice émotionnel et psychologique subi, le harcèlement peut avoir des conséquences négatives sur la capacité des victimes à participer pleinement à la vie publique et à partager et contribuer au développement de leurs communautés. Par exemple, la généralisation du harcèlement sexuel sur le lieu de travail peut entraîner une baisse de la participation des femmes au marché du travail, en particulier dans les professions à prédominance masculine, et une diminution de leur capacité à générer des revenus.

10.9.3 Notions clés

Sur la base de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, une définition opérationnelle du harcèlement physique et sexuel a été élaborée. Bien que la formulation et l'énoncé précis des questions d'enquête pertinentes puissent nécessiter une certaine personnalisation nationale, un ensemble de comportements de base a été identifié dans les sections SHAR et PHAR du questionnaire sur l'ODD 16 comme des formes de harcèlement exercé envers une personne. Alors que le harcèlement sexuel fait référence à un comportement intentionnel à connotation sexuelle qui vise à intimider les victimes, mais qui n'atteint pas nécessairement le seuil que l'on considère habituellement comme de la violence, le harcèlement physique fait référence à tous les autres comportements de harcèlement qui peuvent faire craindre pour l'intégrité physique et/ou une détresse émotionnelle, sans aucune connotation sexuelle. En ce sens, le harcèlement physique peut être compris comme tout type de harcèlement non sexuel.

Les deux types de harcèlement formulés par l'indicateur recourent dans une certaine mesure, respectivement, les violences sexuelles et psychologiques.

10.9.4 Pour les ONS

Ce module ne nécessite pas d'adaptations nationales. Les formulations qui décrivent certains comportements doivent être traduites traduire pour viser l'équivalence fonctionnelle plutôt que la conformité littérale avec le questionnaire source. Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comporte des questions facultatives supplémentaires sur la fréquence du harcèlement et s'il s'est produit dans des contextes domestiques.

10.10 Signalement de violences

Remarque : les indicateurs Violences, Harcèlement et Signalement de violence font tous partie d'un ensemble de concepts et de comportements entrelacés et se chevauchant en partie. Le questionnaire sur l'ODD 16 combine ces trois indicateurs en un seul module intégré sur la violence/le harcèlement, avec les questions à poser de manière intégrée par les équipes nationales de mise en œuvre également.



10.10.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 derniers mois qui ont signalé leur victimisation aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus

Nombre de victimes de crimes violents au cours des 12 derniers mois qui ont signalé leur victimisation aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus, en pourcentage de toutes les victimes de violences au cours des 12 derniers mois. Les taux de signalement doivent être calculés séparément pour les violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Pour chacun des indicateurs de violence (physique, psychologique et sexuelle), les pays doivent calculer la proportion de victimes ayant signalé leur victimisation. Ces taux de déclaration seront publiés séparément.

10.10.2 Justification

Le signalement aux autorités compétentes est la première étape pour que les victimes d'actes criminels demandent justice : si les autorités compétentes ne sont pas alertées, elles ne sont pas en mesure de mener des enquêtes appropriées et d'administrer la justice. Cependant, le manque de confiance dans la capacité de la police ou d'autres autorités à fournir une réparation efficace, ou les difficultés objectives et subjectives d'accès aux autorités, peuvent avoir une influence négative sur le comportement de signalement des victimes de crimes. En tant que tels, les taux de signalement mesurent directement la confiance des victimes d'actes criminels dans la capacité de la police ou d'autres autorités à fournir une assistance et à traduire les auteurs en justice. Les taux de signalement fournissent également une mesure des « chiffres noirs » de la criminalité, c'est-à-dire la proportion de crimes non signalés à la police. Les tendances relatives aux taux de signalement des crimes violents peuvent être utilisées pour suivre la confiance du public dans les autorités compétentes sur la base des comportements réels et non des perceptions.

10.10.3 Notions clés

Les **autorités compétentes** comprennent la police, les procureurs ou d'autres autorités compétentes pour enquêter sur les crimes pertinents, tandis que les « autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus » peuvent inclure une variété d'institutions jouant un rôle dans le processus informel de justice ou de règlements des différends (c'est-à-dire les chefs tribaux ou religieux, les anciens du village, les dirigeants communautaires), à condition que leur rôle soit officiellement reconnu par les autorités de l'État. L'opérationnalisation de ces concepts doit être assurée par les équipes nationales de mise en œuvre en ajoutant des catégories de réponse appropriées pour les autorités et les mécanismes auxquels les victimes peuvent signaler les violences qu'elles ont subies.

10.10.4 Pour les ONS

Ce module nécessite des adaptations nationales des autorités formelles qui, dans le contexte national, sont éligibles et fonctionnent normalement en tant qu'agents chargés de faire appliquer la loi (diverses branches de la police, branches spécialisées de l'armée chargées de faire appliquer la loi ou police religieuse) ou d'autres mécanismes pertinents au niveau national, y compris des autorités informelles largement utilisées afin que les victimes de violences puissent obtenir réparation. Il est conseillé aux ONS de garder la police en première position, qui doit être incluse par défaut. Parmi les autorités compétentes informelles, les ONS peuvent envisager des mécanismes au sein des institutions publiques et privées qui permettraient de traiter l'expérience de la violence (par exemple, les bureaux des affaires internes ou le contrôle disciplinaire interne) ou des structures de gouvernance traditionnelles telles que les chefs tribaux ou religieux ou les anciens de la communauté.

Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comporte des questions facultatives supplémentaires sur la raison pour laquelle la violence n'a été signalée à aucune autorité compétente, le cas échéant.

10.11 Traite des êtres humains à des fins de travail forcé

10.11.1 Définition de la cible et de l'indicateur connexes de l'ODD

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Indicateur 16.2.2 : Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

L'indicateur est défini comme le rapport entre le nombre total de victimes de la traite des personnes aux fins de travail forcé détectées ou vivant dans un pays et la population résidant dans le pays, exprimé pour 100 000 habitants.



10.11.2 Justification

Bien qu'elle existe dans tous les pays et toutes les régions, la traite des personnes reste un crime caché, avec des auteurs opérant dans les recoins sombres d'Internet et dans les bas-fonds de l'économie mondiale pour piéger les victimes à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de servitude domestique et d'autres formes d'exploitation. L'estimation du nombre total de victimes de la traite, qu'elles soient détectées ou non, est essentielle pour évaluer l'efficacité des efforts déployés dans la lutte contre la traite. La disponibilité de données actualisées et complètes sur les schémas et les flux de la traite est essentielle pour éclairer les interventions propres au contexte et fondées sur des preuves par les autorités nationales pour aider les victimes et améliorer les méthodes d'enquête pour arrêter les criminels.

10.11.3 Notions clés

Selon la définition donnée dans le Protocole relatif à la traite des personnes,⁴⁶ la traite des personnes comporte trois éléments constitutifs : l'acte (le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes), les moyens (la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation) et le but (au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes).

La définition implique que l'exploitation n'a pas besoin d'être en place, car l'intention des trafiquants d'exploiter la victime est suffisante pour définir un délit de traite. En outre, la liste des formes d'exploitation n'est pas limitée, ce qui signifie que d'autres formes d'exploitation peuvent émerger et qu'elles pourraient être considérées comme représentant des formes supplémentaires du délit de traite.

10.11.4 Pour les ONS

Ce module ne nécessite pas d'adaptations nationales en ce qui concerne les variables utilisées pour les estimations.

Outre les éléments obligatoires, le questionnaire sur l'ODD 16 comprend des questions facultatives supplémentaires sur les circonstances du recrutement, le type de travail et la prévalence au cours des 12 derniers mois.

46 UN (2009). [Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.](#)

11 SURVEY SOLUTIONS : L'OUTIL DE COLLECTE DE DONNÉES

Entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI). Le questionnaire d'enquête est programmé dans un questionnaire électronique. Les tablettes disposeront de ces questionnaires et les enquêteurs sont censés collecter les données directement dans l'interface/application CAPI. Ceux-ci ressemblent à des questionnaires en ligne normaux, si ce n'est qu'aucune connexion Internet ne sera nécessaire pour mener un entretien. En outre, les données seront stockées sur les tablettes puis téléchargées sur un serveur central où seront archivées toutes les données.

L'utilisation du logiciel CAPI améliore considérablement la qualité et l'efficacité de toute enquête réalisée à grande échelle. Pour réduire les erreurs de saisie de données, des conditions d'activation / de saut automatisées et des contrôles de cohérence peuvent être utilisés pour fournir une rétroaction instantanée aux enquêteurs lors de l'entretien. La disponibilité immédiate des données, une fois que les enquêteurs ont synchronisé leurs appareils avec le serveur, permet de suivre l'avancement de l'enquête et la qualité des données. Cela offre la possibilité de fournir une rétroaction en temps opportun aux enquêteurs, ce qui améliore la qualité des données des entretiens signalés, mais empêche également les erreurs de se produire en premier lieu.

Bien que l'enquête sur l'ODD 16 puisse être menée à l'aide de l'un des nombreux logiciels existants, selon les pratiques et les préférences nationales, il est conseillé aux ONS d'utiliser le logiciel Survey Solutions, une boîte à outils logicielle gratuite développée par le groupe Données de la Banque mondiale. Cette boîte à outils peut être utilisée pour les enquêtes CAPI, ainsi que CATI, CAWI et CARI.⁴⁷ Elle offre une solution durable pour la réalisation d'enquêtes ou de recensements complexes à grande échelle. Le logiciel combine une riche fonctionnalité de saisie de données sur tablettes avec des outils puissants pour la gestion des enquêtes et l'agrégation des données, réduisant considérablement le délai entre la collecte des données et leur analyse.

L'utilisation de Survey Solutions est une solution rentable pour les producteurs de données. Le logiciel a ainsi été largement utilisé par les organisations internationales, les ONS et les institutions de recherche du monde entier, dans le but d'améliorer la qualité des données et les rapports.

Survey Solutions vise à améliorer la qualité et la comparabilité des données grâce à des vérifications effectuées pendant l'entretien en introduisant des algorithmes sophistiqués de validation des données, une interface utilisateur réactive et intuitive qui améliore l'expérience de l'enquêteur, ainsi que le contrôle des techniques de flux de questionnaires. En outre, le logiciel permet une meilleure communication entre les enquêteurs, les chefs d'équipe et les responsables de l'enquête, ce qui permet également plusieurs niveaux de vérification des données et un meilleur suivi du personnel de terrain.

Une caractéristique supplémentaire de ce logiciel est la fourniture de nombreuses parodonnées, qui décrivent le processus de collecte des données. Les parodonnées de Survey Solutions contiennent chaque étape franchie lors de chaque entretien, notamment qui a saisi **chaque** point de données, comment et quand. Cela comprend l'affichage de toutes les modifications apportées à une question, ainsi que les communications entre l'enquêteur, le chef d'équipe et le siège. Une transparence et une documentation complètes du processus de génération de données sont ainsi garanties, ce qui constitue également une ressource utile pour le contrôle de la qualité de la saisie des données.

Le logiciel Survey Solutions lui-même se décline en plusieurs composantes, à savoir le **concepteur de questionnaires**, un **point de synchronisation** et une **boîte à outils de gestion de terrain** qui comprend des sous-composantes dédiées pour l'interrogateur, le chef d'équipe et le siège.

11.1 Concepteur de questionnaires

Le concepteur de questionnaires de Survey Solutions est un outil en ligne permettant de rédiger des questionnaires à utiliser pour les enquêtes CAPI, CATI, CARI ou CAWI. La composante est accessible à l'aide de n'importe quel navigateur Web à l'adresse <https://designer.mysurvey.solutions/>. Si une connexion Internet n'est pas nécessaire pour mener des entretiens, une connexion Internet stable est en revanche nécessaire pour le concepteur de questionnaires. Bien que cela puisse s'avérer délicat dans les zones à faible connectivité, l'approche en ligne améliore la collaboration de plusieurs utilisateurs.

47 Les acronymes signifient entretien individuel assisté par ordinateur (Computer-Assisted Personal Interviewing, CAPI), entretien téléphonique assisté par ordinateur (Computer-Assisted Telephone Interviewing, CATI), entretien en ligne assisté par ordinateur (Computer-Assisted Web Interviewing, CAWI) et entretien enregistré assisté par ordinateur (Computer-Assisted Recorded Interviewing, CARI).

Le concepteur de Survey Solutions permet de concevoir de nouveaux types de questions et, au final, de capturer de nouveaux types de données. Outre les types évidents tels que les questions textuelles, catégorielles à sélection unique et multiple, numériques ou de date, les questions de dessin GPS, code-barres, images, audio ou géographique sont également inclus.

Survey Solutions utilise le langage de programmation C# largement documenté pour les conditions d'activation et de validation, ce qui permet des algorithmes sophistiqués de validation des données lors du processus d'entretien. Bien qu'une certaine expérience de codage soit recommandée, les nouveaux utilisateurs doivent être en mesure de comprendre rapidement la syntaxe en se basant sur la documentation complète fournie par Survey Solutions.

Une fois que les utilisateurs ont achevé leur questionnaire et sa traduction, le questionnaire peut être importé dans un point de synchronisation (voir 11.2 ci-dessous) pour être utilisé pour le travail de terrain.

Modèle d'enquête sur l'ODD 16

Un modèle d'enquête dédié à l'ODD 16 a été conçu et sera partagé avec tous les ONS intéressés. Ce modèle comprend tous les modules et questions du questionnaire standard de l'ODD 16, y compris les questions de base, les questions contextuelles recommandées au niveau international ainsi que les variables sociodémographiques requises pour la ventilation standard. Il contient également des instructions pour l'enquêteur, des conditions d'activation et des conditions de validation de base.

Les ONS peuvent s'appuyer sur ce modèle pour mettre en place leur propre questionnaire sur l'ODD 16. Au minimum, cela implique de réviser la page de couverture et ses questions d'identification, ainsi que d'adapter des questions spécifiques ou des options de réponse catégorielles au contexte local. Le questionnaire de l'annexe C ainsi que les sections décrivant les modules du questionnaire du chapitre 10 mettent en évidence tous les éléments qui doivent être pris en compte et doivent constituer le principal point de référence pour la contextualisation des questions.

Pendant le processus de rédaction ou après avoir finalisé un questionnaire, les utilisateurs peuvent tester le fonctionnement du questionnaire et évaluer l'expérience de l'enquêteur via un testeur en ligne dédié ou une application de test hors ligne à installer sur les appareils Android.

Un manuel dédié sur le concepteur de questionnaires de Survey Solutions du module ODD 16 est partagé avec les ONS avec des instructions plus détaillées sur la façon d'adapter ou d'ajuster davantage le script CAPI/CATI pour leurs mises en œuvre nationales.

CATI

D'un point de vue technique, il n'y a aucune différence entre les approches d'enquête CATI et CAPI par rapport au concepteur de Survey Solutions. Au contraire, du point de vue du contenu, il est conseillé aux utilisateurs de revoir et de personnaliser la page de couverture, l'introduction et les instructions aux enquêteurs en fonction du contexte, ce qui revêt une importance particulière pour les protocoles CATI.

Traduction

Très souvent, les enquêtes sont menées dans un environnement où les répondants à la même enquête parlent des langues différentes. Survey Solutions permet aux ONS d'administrer un questionnaire en plusieurs langues, tout en garantissant une méthode conviviale pour traduire un questionnaire en plusieurs langues.

Une fois qu'un utilisateur est satisfait de la conception technique du script du questionnaire de Survey Solutions sur l'ODD 16, le logiciel peut produire un fichier modèle de questionnaire au format Excel. Ce fichier contiendra tous les éléments de texte affichés aux enquêteurs, y compris les textes des questions, les instructions et les messages de validation. Les traductions jugées (voir la section 6.1 sur la traduction des instruments) devront être transférées vers cette feuille de calcul Excel, dans une colonne dédiée à côté de la langue source.

Une fois achevées les entrées de test pour une langue venant d'être ajoutée, les utilisateurs de Survey Solutions peuvent simplement télécharger le fichier de traduction dans le script du concepteur et la nouvelle traduction sera disponible dans le questionnaire programmé. Pendant le travail de terrain, les enquêteurs peuvent facilement et rapidement passer d'une langue à l'autre sur la tablette. Avant de lancer une nouvelle langue pour le travail de terrain, **une inspection et un test** minutieux doivent être effectués pour s'assurer qu'aucune erreur n'a été commise lors du transfert du questionnaire rédigé dans la nouvelle langue vers le tableur Excel. Il convient de noter que ces erreurs pourraient affecter l'ensemble du travail de terrain, rendant potentiellement toute comparaison des réponses impossible, voire rendant ces réponses inutiles ; le contrôle de la qualité des traductions revêt donc d'une importance capitale.

Remarque : pour améliorer l'expérience de l'enquêteur, le script modèle utilise la substitution de texte dynamique ainsi que le formatage du texte à l'aide de balises html. Les substitutions de texte restituent des informations propres à l'entretien, qui incluent la réponse à une question recueillie précédemment ou une période de référence dynamique, dans des textes de question, des instructions ou des conditions de validation indiqués par un identifiant entouré de signes de pourcentage (par exemple, %reference_period%). Il est important d'inclure ces balises html ainsi que la substitution de texte lorsqu'une nouvelle langue est transférée dans la feuille de calcul Excel.

Liens utiles

[Inscription et connexion au concepteur](#)

[Page d'accueil du concepteur de questionnaires](#)

[Écran de modification du questionnaire](#)

[Guide de syntaxe](#)

[Test du questionnaire](#)

[Questionnaires multilingues](#)

11.2 Point de synchronisation / Serveur de données

Un point de synchronisation, pour parler simplement un serveur, servira de hub central pour gérer tous les utilisateurs liés au travail de terrain, à la fois pour échanger des informations et pour coordonner l'enquête.

Les responsables de l'enquête, les chefs d'équipe de terrain et les enquêteurs accéderont à un tel serveur sur lequel l'application Survey Solutions a été installée pour effectuer leurs tâches respectives (voir section 11.3 ci-dessous).

Remarque : les ONS utilisant Survey Solutions doivent déployer et gérer leur propre serveur cloud ou local à l'aide de leur propre infrastructure. Cela implique la pleine propriété de toutes les données capturées. Cependant, cela implique également la responsabilité de maintenir une infrastructure informatique fiable et bien protégée pour assurer la confidentialité et la sécurité de toutes les informations personnelles et identifiables collectées.

Il est conseillé aux ONS de préparer et de déployer un serveur bien à l'avance. La configuration et la maintenance d'un serveur doivent être effectuées par un **personnel informatique dédié** qui a de l'expérience dans l'utilisation de PostgreSQL et la gestion de serveurs. En outre, il est recommandé d'effectuer régulièrement des sauvegardes de la base de données.

Le logiciel Survey Solutions lui-même peut être installé sur un serveur Windows ou en utilisant une machine sur laquelle Docker est installé, l'équipe Survey Solutions maintenant une image Docker officielle. Il appartient à l'utilisateur de décider s'il convient d'utiliser un fournisseur de cloud ou du matériel local.

Liens utiles

[FAQ pour le personnel informatique](#)

[Installer sur Windows Server](#)

[Configuration dans Amazon Web Services](#)

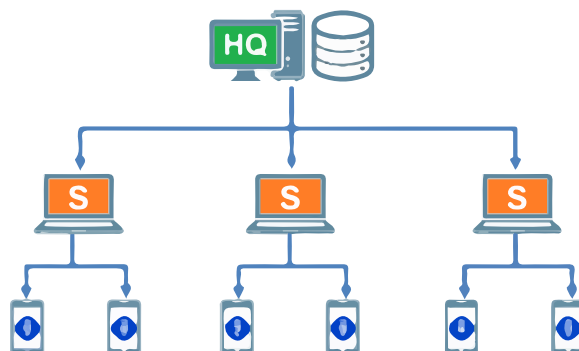
[Configuration dans Microsoft Azure](#)

[Déployer avec Docker](#)

11.3 Gestion des champs

La composante de gestion de terrain est un outil en ligne pour l'administration centralisée de l'enquête et la gestion des données, accessible via un domaine Web établi par le personnel informatique lors de la configuration du point de synchronisation (voir section 11.2).

Reproduisant la réalité sur le terrain, la composante de gestion de terrain est divisée en sous-composantes, à savoir l'interface utilisateur du siège, du chef d'équipe et de l'interrogateur. Chaque utilisateur aura son propre compte sur le point de synchronisation. Cela ressemble à un système basé sur la hiérarchie des utilisateurs qui exercent leurs responsabilités en fonction des commandes des utilisateurs de niveau supérieur (voir organigramme ci-dessous).



11.3.1 Siège

Le(s) compte(s) utilisateur du siège gère(nt) l'ensemble du processus de travail sur le terrain dans le kit logiciel Survey Solutions. Ce rôle est souvent rempli par des responsables de terrain ou d'enquête qui supervisent le travail quotidien des équipes de terrain et ont été impliqués dans la formation des enquêteurs ainsi que des chefs d'équipe.

Leurs tâches comprennent la création et la gestion de comptes d'utilisateurs subordonnés (chef d'équipe et interrogateur), l'importation de questionnaires rédigés qui seront utilisés pour le travail de terrain (voir section 11.1), l'envoi d'affectations sur le terrain, l'approbation finale des entretiens terminés, le suivi des progrès et des performances des équipes de terrain ainsi que l'exportation des données.

Dans le flux de travail Survey Solutions, les affectations revêtent une importance particulière. Les affectations sont des ordres aux utilisateurs subordonnés de participer à l'enquête. Non seulement elles s'adressent à un utilisateur particulier, mais surtout les affectations déterminent le domaine de responsabilité de cet utilisateur. Dans le cadre d'un travail de terrain régulier, les affectations sont envoyées par le siège aux chefs d'équipe, qui peuvent à leur tour les attribuer à des interrogateurs individuels de leur équipe. À titre d'exemple, l'utilisateur du siège dispose d'une liste d'échantillons prédéterminée de 10 répondants dans la région A qui doivent être interrogés à l'aide du questionnaire du module ODD 16. Cet utilisateur enverra donc 10 affectations contenant les noms préremplis à un chef d'équipe responsable de la région A. Le chef d'équipe décidera qui dans l'équipe obtiendra la permission d'instancier quel entretien.

Les utilisateurs du siège peuvent exporter n'importe quelle donnée à tout moment où le serveur l'a reçue. Il est conseillé aux ONS de le faire régulièrement, par exemple pour les systèmes de vérification et de validation pour le suivi des données externes. Les utilisateurs peuvent exporter les données de l'enquête dans Stata 14, SPSS ainsi que dans un format de données séparées par des tabulations.

Remarque : il est fortement conseillé aux ONS d'exporter **toutes les données**, c'est-à-dire les principales données, par données et données binaires (par exemple, les images et le son, le cas échéant) d'enquête, dans **tous les formats de données disponibles** à l'issue d'une enquête pour archivage, conformément aux dispositions et réglementations en matière de protection des données de l'ONS et du pays.

API de Survey Solutions

Chaque serveur de Survey Solutions fournit une interface de programmation d'applications (API) puissante et flexible qui peut être utilisée pour automatiser de nombreuses tâches de l'utilisateur du siège ainsi que pour créer des systèmes automatisés pour la surveillance, la communication et l'analyse de données plus importantes. Il est conseillé aux ONS de décider du scénario particulier à utiliser, en tenant compte de leurs besoins et de tout système existant déjà en place.

Liens utiles

[Check-list de démarrage](#)

[Composantes du logiciel du siège](#)

[Création de comptes utilisateur](#)

[Flux de travail de Survey Solutions](#)

[Affectations](#)

[Télécharger plusieurs affectations à la fois](#)

[Onglet Exportation de données](#)

[Données de questionnaires – Anatomie du fichier d'exportation](#)

[API de Survey Solutions](#)

11.3.2 chef d'équipe

Le logiciel chef d'équipe est une suite d'outils connectés permettant au chef d'équipe d'attribuer les affectations qu'il reçoit du siège, de recevoir et d'examiner les entretiens terminés de ses enquêteurs, ainsi que d'approuver ou de rejeter les entretiens terminés.

Survey Solutions propose une application chef d'équipe dédiée pour tablette, qui ouvre la possibilité d'une supervision sur le terrain sans avoir besoin d'utiliser Internet. Cependant, dans un scénario de terrain régulier, il est conseillé aux ONS d'équiper les chefs d'équipe d'un ordinateur / ordinateur portable et de fournir un accès Internet fiable (par exemple, des gadgets MiFi qui peuvent créer un accès Internet mobile pour un certain nombre d'appareils, notamment les tablettes des enquêteurs) afin de permettre aux chefs d'équipe d'accéder au point de synchronisation avec un navigateur Web pour effectuer leurs tâches.

Si les chefs d'équipe se connectent au serveur avec leurs informations d'identification partagées par leur siège, ils seront redirigés vers une interface chef d'équipe.

En plus de « transmettre » régulièrement les affectations aux enquêteurs, les chefs d'équipe sont également en mesure de réattribuer les affectations ainsi que les entretiens. Cela peut être nécessaire en cas de maladie aiguë d'un membre de l'équipe ou pour gérer la charge de travail de l'équipe ou en raison de la mauvaise performance d'un enquêteur particulier.

L'examen des entretiens est une tâche importante pour tout chef d'équipe. L'utilisation du kit logiciel chef d'équipe de Survey Solutions rationalisera ce processus et permettra une meilleure documentation des efforts déployés par chaque chef d'équipe. Lors de l'examen de toutes les sections d'un entretien, les chefs d'équipe peuvent formuler des observations sur toute question de l'entretien, soit pour des notes ou des points à clarifier, destinés à la fois aux interrogateurs et aux utilisateurs du siège.

Une fois l'examen terminé, les chefs d'équipe de Survey Solutions peuvent approuver ou rejeter un entretien. L'approbation implique que le chef d'équipe a vérifié toutes les entrées et qu'il est confiant dans le fait que cet enquêteur sera examiné par le siège. Rejeter signifie qu'il subsiste des problèmes ou des erreurs dans l'entretien, que le chef d'équipe souhaiterait clarifier avec l'enquêteur. Cela signifie que l'entretien sera renvoyé à l'enquêteur, qui devra apporter des éclaircissements. Tant pour l'approbation que pour le rejet, les chefs d'équipe sont censés fournir des commentaires généraux expliquant leur décision.

Liens utiles

[Composantes du logiciel chef d'équipe](#)

[Distribuer une affectation](#)

[Parcourir l'entretien terminé](#)

11.3.3 Interrogateur

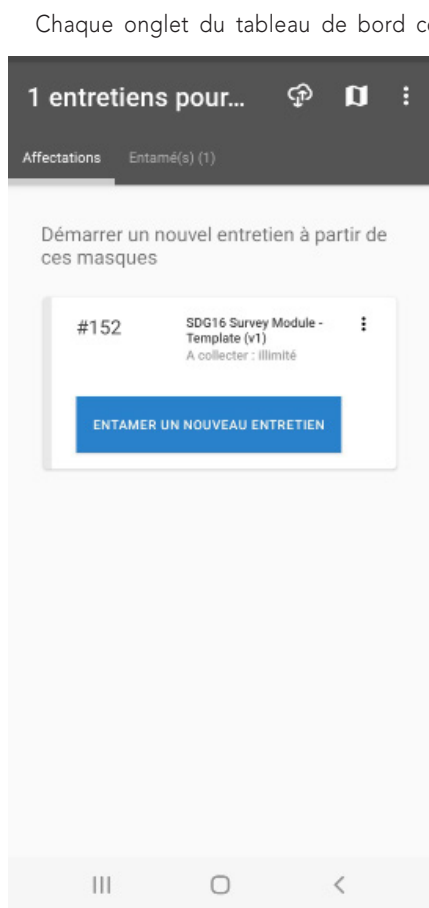
La fonction d'interrogateur est remplie par des enquêteurs, à savoir des utilisateurs qui recevront des affectations (« tâches ») de leur chef d'équipe et mèneront des entretiens avec les répondants, que ce soit en face à face (CAPI) ou par téléphone (CATI).

Habituellement, les enquêteurs utilisent des tablettes sur lesquelles une application Interviewer dédiée de Survey Solutions a été installée. L'application ne nécessite pas une connexion Internet permanente, la collecte de données sur la tablette pouvant se faire hors ligne. La connectivité Internet n'est requise que pour synchroniser les tablettes avec le serveur afin d'envoyer les entretiens terminés et de recevoir de nouvelles affectations ou des entretiens rejetés.

Remarque : l'application Interviewer a des exigences techniques particulières qui sont différentes des autres logiciels CAPI/CATI. Il est donc conseillé aux ONS de vérifier attentivement les spécifications nécessaires des tablettes bien à l'avance. De plus, l'installation de l'application Interviewer suit également un processus non standard (non via une boutique d'applications régulière). Il est recommandé d'associer le personnel informatique à la configuration des tablettes en cas de doute.

Chaque enquêteur doit se connecter en utilisant son nom d'utilisateur et son mot de passe uniques sur la tablette qui lui a été attribuée. Les tablettes ne peuvent pas être partagées. Cela empêche les autres, en particulier les personnes extérieures à l'enquête, d'avoir accès à des informations sensibles.

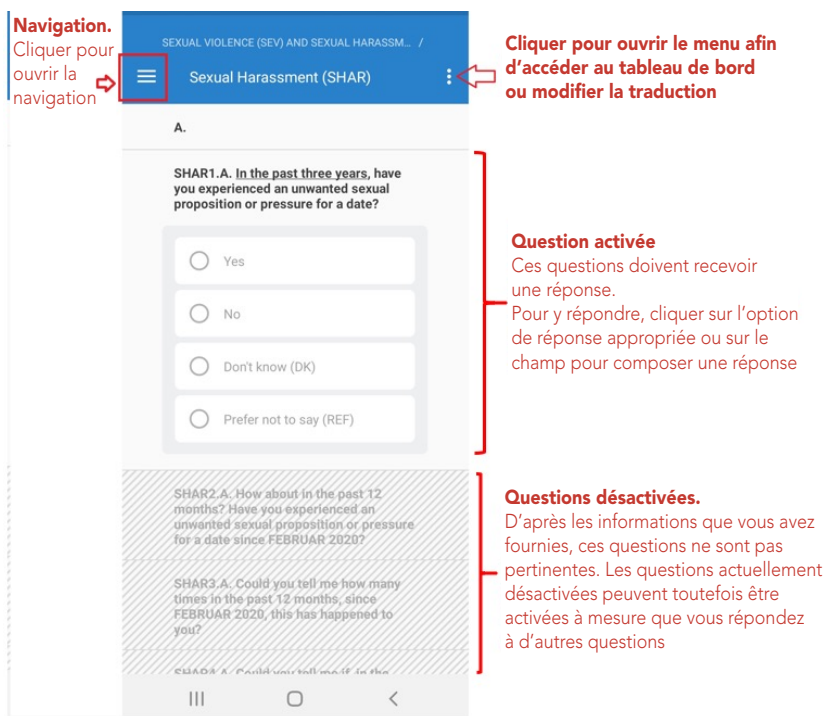
Après la connexion, les enquêteurs accéderont à leur tableau de bord unique, qui offre un aperçu des affectations de l'enquêteur et de leur état d'avancement.



Chaque onglet du tableau de bord contient différentes affectations ou différents entretiens. Sous Créer nouveau (en gris), les enquêteurs verront les affectations qui ont été reçues de leur chef d'équipe, mais qui n'ont pas commencé. L'onglet Entamé (en bleu) contient des entretiens en cours, mais qui n'ont pas encore été marqués comme Achevés. L'onglet Achevé répertorie tous les entretiens que les enquêteurs ont marqués comme terminés et qui seront envoyés au chef d'équipe lors de la prochaine synchronisation. Un onglet Rejeté (en rouge) apparaîtra uniquement si l'enquêteur a reçu des entretiens pour lesquels le chef d'équipe et/ou le siège ont trouvé des problèmes et qui ont donc été renvoyés à l'enquêteur pour des corrections ou des clarifications.

Pour commencer un nouvel entretien, les enquêteurs doivent appuyer sur le bouton Créer nouveau, sur une tâche qu'ils ont reçue. Ils seront redirigés vers la page de couverture concernée de l'entretien sur laquelle des informations préremplies sont affichées. Les informations préremplies par le siège ou le chef d'équipe ne peuvent pas être modifiées par l'interrogateur. S'il y a des informations d'identification qui ne sont pas préremplies, les enquêteurs doivent remplir eux-mêmes les informations respectives. Ils peuvent ensuite commencer le processus d'entretien régulier.

Pendant l'entretien, les enquêteurs seront guidés par une interface d'entretien dédiée pour répondre aux questions et naviguer dans l'entretien.



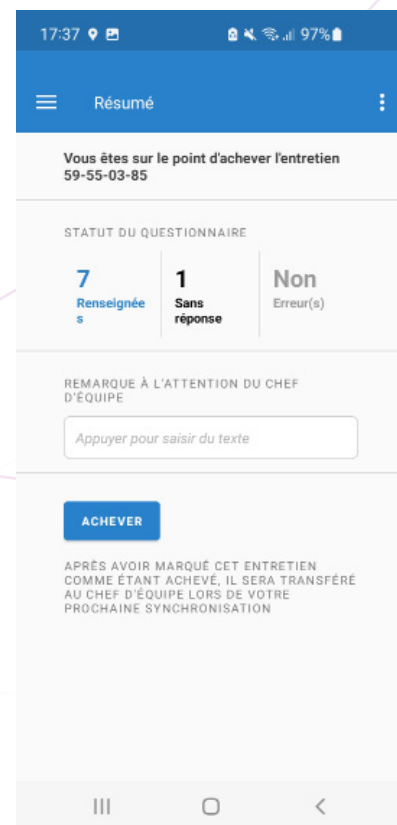
L'interface générale de l'entretien suit un schéma de couleurs vert, bleu et rouge : le vert indique qu'une section est complète, c'est-à-dire que toutes les questions ont reçu une réponse et qu'aucune n'a de réponse invalide. Le bleu indique qu'une section est incomplète, c'est-à-dire que certaines questions sont restées sans réponse. Le rouge indique qu'une ou plusieurs questions ont une réponse invalide, c'est-à-dire une réponse qui enfreint la condition de validation (par exemple, un âge supérieur à 105 ans est imputé). Le schéma de couleurs permettra à l'enquêteur d'identifier rapidement les réponses incomplètes ou invalides dans toute section du questionnaire.

Dans les cas où le logiciel renvoie une erreur, mais que l'enquêteur a confirmé la réponse, les enquêteurs peuvent laisser des commentaires sur n'importe quelle question tout au long de l'entretien en appuyant du doigt sur le texte de la question pendant 3 secondes. Il est important de noter que les réponses non valides sont uniquement signalées, mais n'empêchent pas l'enquêteur de poursuivre le processus d'entretien. Les enquêteurs doivent donc être formés à laisser un commentaire au cas où les réponses signalées s'avèreraient être de vraies réponses.

Les enquêteurs parcourront l'interface pour identifier les prochaines questions auxquelles il faudra répondre. Une fois toutes les questions posées, les enquêteurs arriveront sur la page Terminer, un écran récapitulatif dédié dont le rôle est important dans le processus d'entretien.

Le nombre figurant à côté du bouton Sans réponse indique le nombre de questions restées sans réponse.⁴⁸ De même, le bouton Erreurs fournit le nombre de questions avec des réponses invalides. Les enquêteurs peuvent cliquer sur les erreurs respectives pour être automatiquement redirigés vers la question correspondante.

Sur cette page Terminer, les enquêteurs auront la possibilité de laisser des notes supplémentaires à leur chef d'équipe. Lorsque le processus d'entretien est terminé, les enquêteurs doivent appuyer sur le bouton Terminer. Cela marquera l'entretien comme étant terminé. Seuls les entretiens terminés seront mis à la disposition du chef d'équipe après la prochaine synchronisation. Il est conseillé aux enquêteurs de synchroniser les tablettes dès qu'une connexion Internet est disponible.



48 Il convient de noter que le questionnaire sur l'ODD 16 évite ces « blancs » en exigeant qu'une réponse soit apportée à chaque question – et des codes de non-réponse appropriés sont disponibles pour que les enquêteurs remplissent les réponses manquantes. Il se peut cependant que des questions restent sans réponse lorsqu'un entretien est interrompu, c'est-à-dire pas entièrement terminé.

CATI

La gestion par champs de Survey Solutions permet de réaliser le module sur l'ODD 16 aussi bien en mode CAPI qu'en mode CATI. D'un point de vue technique, les ONS qui souhaitent mettre en œuvre l'approche CATI doivent décider de la manière dont les enquêteurs doivent saisir les données. Fondamentalement, ils peuvent choisir entre une approche hors ligne utilisant des tablettes comme indiqué ci-dessus ou une approche en ligne utilisant des entretiens en ligne.

L'approche hors ligne utilisant des tablettes est la plus appropriée pour les enquêteurs travaillant dans un endroit où la connectivité Internet est médiocre, lente ou peu fiable. Par exemple, si les enquêteurs ne travaillent pas dans un lieu central, la distribution régulière de tablettes et l'envoi d'affectations s'avèrent être un moyen fiable de mener des enquêtes CATI avec Survey Solutions.

L'approche en ligne est la plus appropriée pour les enquêteurs travaillant dans un endroit doté d'une connectivité Internet stable et réactive. Dans ce scénario, par exemple lorsqu'un centre d'appels est mis en place au sein de l'ONS à partir duquel les enquêteurs contactent les répondants par téléphone ou à l'aide d'un logiciel d'appel spécifique, les enquêteurs doivent utiliser l'interface en ligne Interviewer de Survey Solutions. L'interface en ligne Interviewer dispose des mêmes fonctionnalités que le tableau de bord de l'application pour tablette Interviewer et permet aux enquêteurs de travailler à partir du serveur, de la même manière que les chefs d'équipe et les utilisateurs du siège. Outre la disponibilité immédiate des données saisies, l'interface en ligne Interviewer permet des présentations sous forme de tableaux et de matrices de questions/listes. Cependant, le travail utilisant l'interface en ligne Interviewer nécessitera une connexion Internet pendant toute la durée de l'entretien.

Les meilleures approches et les meilleurs protocoles doivent être décidés, examinés et personnalisés par les ONS pour chaque enquête particulière.

Liens utiles

[Exigences techniques de la tablette](#)

[Télécharger et installer l'application Interviewer](#)

[Tableau de bord d'Interviewer](#)

[Interface du questionnaire et réponses aux questions](#)

[Synchronisation et réalisation de l'entretien](#)

[Web Interviewer CATI](#)

[Approche hors ligne CATI](#)



12 RÉFÉRENCES

- CEE (2009). *Making Data Meaningful*.
- DESA (n.d.). *Ethnocultural characteristics*. <https://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/popchar/default.htm>
- DSNU (n.d.-a). *GEI-ODD : Tier Classification for Global SDG Indicators*. <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>
- DSNU (n.d.-b). *GEI-ODD – Improving data flows and global data reporting for the Sustainable Development Goals*.
- DSNU (n.d.-c). *SDG Indicators – Metadata repository*. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>
- Département des affaires économiques et sociales (n.d.). *Base de données des indicateurs ODD*. <https://unstats.un.org/sdgs/unsdg>
- ESS (n.d.-a). *Countries by Round (année)*.
- ESS (nd-b). *Translation*.
- Eurostat (2018). Expert Group on Refugee and Internally Displaced Persons Statistics: International Recommendations on Refugee Statistics. Dans *International Recommendations on Refugee Statistics*. https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/Standards-and-Methods/files/Principles_and_Recommendations/International-Migration/2018_1746_EN_08-E.pdf
- Eurostat (2020). *International Recommendations on Internally Displaced Persons Statistics (IRIS)*. [https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-gq-20-005#:~:text=The%20International%20Recommendations%20on%20Internally,internally%20displaced%20persons%20\(IDPs\)](https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-gq-20-005#:~:text=The%20International%20Recommendations%20on%20Internally,internally%20displaced%20persons%20(IDPs))
- Ferraro, K. F., et LaGrange, R. L. (1987). The measurement of fear of crime. *Sociological Inquiry*, 57(1), 70–101
- Forum politique de haut niveau sur le développement durable (2019). *Review of SDG implementation and interrelations among goals – Discussion on SDG 16 – Peace, justice and strong institutions*. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23621BN_SDG16.pdf
- Global Alliance (2019). *Enabling the implementation of the 2030 Agenda through SDG 16+: Anchoring peace, justice and inclusion*. <https://www.sdg16hub.org/system/files/2019-07/GA%20SDG16%2BReport%20-%20INTRODUCTION.pdf>
- Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (2020). *Planning and Implementing Household Surveys Under COVID-19*. Technical Guidance Note. https://unstats.un.org/iswghs/news/docs/COVID-19_TechnicalGNote_final.pdf
- Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages et ONU Femmes (2021). *Counted & Visible Toolkit to better Utilize Existing Data from Household Surveys to Generate Disaggregated Gender Statistics*. https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/Toolkit/Counted_Visible_Toolkit_EN.pdf
- Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations (2018). *Standard questions on international migration. Guidance note for the use un population censuses and household surveys*. <https://migrationdataportal.org/tool/standard-questions-international-migration-guidance-note-use-population-censuses-and-household>
- HCDH (2018a). *Une approche des données fondée sur les droits de l'homme – Ne laisser personne de côté dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData_FR.pdf
- HCDH (2018b). *International human rights standards and recommendations relevant to the disaggregation of SDG indicators: Working document*. <https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-07/Human%20Rights%20Standards%20for%20Data%20Disaggregation%20-%20OHCHR%20-%20Background%20Document.pdf>
- HCDH (n.d.). *SDG indicators under OHCHR's custodianship*. <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Indicators/Pages/SDGIndicators.aspx>
- OHCHR (2012). *Indicateurs des droits de l'homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Human_rights_indicators_fr.pdf
- ONUDC (n.d.). *Classification internationale des infractions à des fins statistiques*.

- ONUDC, PNUD et Centre d'excellence ONUDC-INEGI de statistiques sur la gouvernance (2018). *Manuel sur les enquêtes de corruption*. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Corruption_survey_manual_FR.pdf
- ONUDC et CEE (2010). *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. ECE/CES/4. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Crime-statistics/Manual_Victimization_surveys_2009_french.pdf
- PNUD et DESA (2021). *Qu'est-ce qu'une « bonne pratique » ? Cadre pour analyser la qualité de l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030*. <https://www1.undp.org/content/oslo-governance-centre/en/home/library/what-is-good-practice.html>
- Roberts, B. (2014). Fear of Walking Alone at Night. Dans A. C. Michalos (Éd.), *Encyclopedia of Quality of Life and Well-Being Research*. https://doi.org/10.1007/978-94-007-0753-5_1023
- Statistique Canada (n.d.). *Cadre d'assurance de la qualité*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-586-x/12-586-x2017001-fra.htm>
- Survey Solutions (n.d.). *What tablets should I buy?* <https://docs.mysurvey.solutions/faq/what-tablets-should-i-buy-/>
- UN (2009). *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (pp. 179–190). <https://doi.org/10.1163/ej.9789004154056.i-247.45>
- UNDESA (2017). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*. ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.3. https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series_M67Rev3fr.pdf
- UNESCO (n.d.). *Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE)*. <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>
- UNSD (2021). *Compilation of tools and resources for data disaggregation*. Mars. https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-3a-Compilation_of_tools_and_resources_for_data_disaggregation-E.pdf
- Warr, M. (1990). Dangerous Situations: Social Context and Fear of Victimization. *Social Forces*, 68(3), 891–907.

13 ANNEXE A : FEUILLE DE ROUTE GÉNÉRIQUE POUR LES ENQUÊTES STATISTIQUES

La liste suivante couvre les activités typiques que les ONS exécutent lors de la planification, de la conception, de la construction, de la mise en œuvre et du traitement / de l'analyse des enquêtes statistiques. Elle doit servir de guide pour la définition de la feuille de route de mise en œuvre de l'enquête, dans le respect des pratiques, protocoles et procédures nationaux adoptés dans le pays, y compris le modèle générique du processus de production statistique.

Examiner les besoins des utilisateurs

- Définir les besoins des parties prenantes et des utilisateurs internes et externes (à quelles questions de politique/ recherche faut-il répondre ?).
- Établir l'ordre de priorité des besoins d'information.
- Déterminer les paramètres généraux, les échantillons et la technologie de l'enquête.
- Déterminer les résultats généraux à obtenir.
- Déterminer les restrictions relatives aux données et les besoins en matière de qualité des données.
- Déterminer les enjeux et les risques.
- Obtenir l'approbation de la première étape.

Concevoir et tester

- Préciser les besoins en données élémentaires.
- Élaborer la stratégie d'enquête.
- Consulter les institutions/organisations concernées.
- Définir l'étendue et la portée.
- Établir la base de sondage et les caractéristiques de l'échantillon, en tenant compte des groupes de population pertinents potentiellement rares et de leur inclusion suffisante (éventuellement via un suréchantillonnage).
- Élaborer des concepts (réutiliser ou créer, définitions, classifications, etc.).
- Élaborer l'instrument de collecte.
- Déterminer les stratégies d'essai et de questions/réponses.
- Tester et évaluer concepts, définitions, questions, procédures, formation, documentation, instrument et méthodologies.
- Finaliser données élémentaires, questions, instrument et procédures de collecte ; préciser les calculs.
- Élaborer et tester des systèmes d'entrée et de sortie / autres systèmes ou bases de données.

Recueillir des données

- Préparer la base de sondage et l'échantillon.
- Choisir l'échantillon.
- Répartir la charge de travail entre les enquêteurs.
- Mener des entretiens et faire la vérification sur le terrain.
- Gérer les opérations sur le terrain.
- Répondre aux questions qui se posent sur le terrain.
- Recueillir les réponses et réparer les données.
- Extraire l'information de gestion concernant le processus de collecte.

Traiter les intrants

- Nettoyer les données venant du terrain.
- Coder certaines données (par exemple les données sur les infractions).
- Faire le codage spécial (journaux, formulaires papier, etc.)
- Déterminer et traiter les anomalies importantes d'enregistrements particuliers.

Transformer les intrants en statistiques

- Produire des estimations globales.
- Imputer les données.
- Déterminer et corriger les anomalies d'écart.
- Déterminer et traiter les anomalies importantes au niveau global.
- Déterminer et corriger les observations aberrantes.
- Pondérer les données.
- Valider les données pondérées.
- Banaliser les données.

Analyser et expliquer

- Entreprendre des analyses spéciales.
- Compiler les documents d'approbation.
- Consulter les institutions/organisations concernées.
- Analyser et consigner les principales conclusions.
- Mesurer et expliquer la comparabilité avec d'autres résultats.
- Produire les erreurs-types relatives et d'autres mesures de fiabilité.

Compiler et diffuser

- Réunir les produits statistiques (rapports, contenu Web, tableaux supplémentaires, etc.).
- Rédiger le manuscrit.
- Consulter les institutions/organisations concernées.
- Obtenir l'autorisation de publier les résultats de l'enquête.
- Publier les produits.
- Rédiger les communiqués qui accompagneront les principaux résultats de l'enquête.
- Anonymiser les microdonnées et les mettre à disposition à des fins de recherche si la législation nationale le permet.

Soutien des décisions

- Gérer les demandes de renseignements tirés de l'enquête provenant des parties prenantes et des utilisateurs.
- Entreprendre des consultations spéciales pour répondre aux besoins particuliers des utilisateurs.
- Produire des articles spéciaux.
- Maintenir des liens avec les principaux utilisateurs et parties prenantes.
- Interpréter les données à l'intention des principaux utilisateurs et parties prenantes.

Évaluer

- Évaluer l'ensemble du cycle d'enquête.
- Documenter les enjeux et les améliorations à prévoir au cycle suivant.

14 ANNEXE B : PLAN DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ENQUÊTE SUR L'ODD 16

Le diagramme de GANTT suivant couvre les activités typiques que les ONS exécutent lors de la planification, de la conception, de la construction, de la mise en œuvre et du traitement / de l'analyse des enquêtes statistiques. Ce tableau doit servir de guide pour la définition de la feuille de route de mise en œuvre de l'enquête, dans le respect des pratiques, protocoles et procédures nationaux adoptés dans le pays, y compris le modèle générique du processus de production statistique.

Activité/Tâches	MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
PLANIFICATION ET LOGISTIQUE												
Évaluation des besoins en données	■											
Préparer et signer le mémorandum d'accord / contrat Préparer le plan de l'enquête et le budget	■	■										
Créer une équipe chargée de l'enquête		■										
Établir une équipe de consultation nationale		■										
Sélectionner les enquêteurs		■	■									
Réaliser les arrangements logistiques			■	■	■	■	■	■	■			
CONCEPTION DU QUESTIONNAIRE												
Contextualiser et traduire le questionnaire Rédiger le manuel de l'interrogateur		■	■	■								
Formation et pré-test des questionnaires			■	■	■							
Préparer le rapport à partir du pré-test des questionnaires ; finaliser les questionnaires et les manuels					■	■						
Définir les produits de la diffusion						■						
Consultation nationale des parties prenantes – Contextualisation		■	■	■	■	■						

Activité/Tâches	MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
ÉCHANTILLONNAGE ET LISTAGE												
Échantillonnage et listage pour le pré-test												
Préparer le plan de sondage et les pondérations du plan												
Effectuer une sélection de l'échantillon												
Préparer l'échantillon pour l'application CAPI sur le terrain												
PRÉPARATION DU TRAITEMENT DES DONNÉES												
Configurer, déployer et maintenir l'infrastructure informatique pour la collecte de données CAPI												
Vérifier et confirmer les tablettes/ordinateurs												
Programmer le script CAPI/CATI à partir du questionnaire contextualisé, insertion de la traduction comprise												
Finaliser l'outil CAPI/CATI												
FORMATION DU PERSONNEL DE TERRAIN ET TRAVAIL SUR LE TERRAIN												
Sensibilisation – sur le terrain												
Formation												
Collecte de données												
TRAITEMENT												
Nettoyage et traitement des données												
Préparer les pondérations de l'enquête												
Finaliser les ensembles de données												
ANALYSE DES DONNÉES ET TABULATION												
Personnaliser le plan de tabulation												
Personnaliser les syntaxes SPSS												
Remplir le plan de tabulation												
RÉDACTION ET DIFFUSION DE RAPPORTS												
Préparer le rapport sur les résultats de l'enquête												
Planifier et préparer les supports de publication												
Publier le rapport sur les résultats de l'enquête												
Consultation nationale des parties prenantes – Communication												
ÉVALUATION												
Assurance qualité												
ARCHIVAGE												
Réunir des documents/supports pour les archives de l'enquête												





